



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2008



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



SOMMAIRE

1. PERSONNES RESPONSABLES	5
1.1. Responsable du document de référence	5
1.2. Attestation du responsable du document de référence	5
1.3. Documents de référence des exercices antérieurs	6
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	7
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	7
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	7
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	8
3.1. Chiffres clés	8
3.2. Faits marquants 2008	9
4. APERCU DES ACTIVITES	10
4.1. Principales activités	10
4.2. Principaux marchés	12
4.3. Evénements exceptionnels	12
4.4. Degré de dépendance	12
5. RAPPORT DE GESTION	13
5.1. Présentation des états financiers	13
5.2. Principaux risques et incertitudes	17
5.3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	22
5.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir	22
5.5. Dépenses en matière de Recherche & Développement	23
5.6. Capital social	24
5.7. Evolution du cours de bourse	26
5.8. Filiales et participations	26
5.9. Aspects environnementaux et sociaux	27
5.10. Comité d'entreprise	27
5.11. Droit individuel à la formation	27
5.12. Effectifs du groupe	27
5.13. Rémunérations des mandataires sociaux	27
5.14. Mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux	31
5.15. Proposition d'affectation du résultat social	32
5.16. Rappel des dividendes antérieurement distribués	32
5.17. Dépenses non déductibles fiscalement	32
5.18. Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions	32
5.19. Bilan des opérations sur les actions propres	33
5.20. Résultat des 5 derniers exercices	34
5.21. Etat des délégations en cours	34
5.22. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	34
5.23. Annexe au rapport de gestion du Conseil d'Administration établie en application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce	36
6. INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDEES	38
6.1. Informations financières historiques	38
6.1.1. Date des dernières informations financières	38
6.1.2. Compte de résultat consolidé résumé	38
6.1.3. Bilan consolidé résumé	38
6.2. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008	39
6.2.1. Compte de résultat consolidé	39
6.2.2. Bilan consolidé	40
6.2.3. Etat des profits et pertes consolidés comptabilisés	41
6.2.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés	42
6.2.5. Notes annexes sur les états financiers consolidés	43
6.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	80
6.4. Information financière trimestrielle du 1 ^{er} trimestre 2009	82
6.4.1. Communiqué de presse relatif à l'information financière trimestrielle du 1er trimestre 2009	82

7.	COMPTES SOCIAUX -----	84
7.1.	Comptes Sociaux arrêtés au 31 décembre 2008	84
7.1.1.	Bilan Actif	84
7.1.2.	Bilan Passif	85
7.1.3.	Compte de Résultat	86
7.1.4.	Annexe aux comptes sociaux	87
7.2.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	101
7.3.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	103
8.	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION -----	107
8.1.	Organes de direction	107
8.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance	109
8.2.1.	Intérêts des dirigeants et membres du conseil dans le capital d'un client ou d'un fournisseur significatif de l'émetteur	109
8.2.2.	Intérêt des administrateurs au capital de l'émetteur	109
8.2.3.	Conflits pouvant exister entre la société et les administrateurs	109
8.3.	Les Comités	109
9.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE -----	110
9.1.	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	110
9.2.	Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Hubwoo S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	119
10.	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL -----	121
10.1.	Capital social	121
10.1.1.	Capital souscrit	121
10.1.2.	Titres émis non représentatifs du capital	121
10.1.3.	Historique du capital sur la période couverte par les informations financières	122
10.1.4.	Capital autorisé non émis	124
10.2.	Droits de vote	124
10.3.	Détention ou contrôle de l'émetteur directement ou indirectement	124
10.3.1.	Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option	124
10.3.2.	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle	124
10.4.	Franchissements de seuil déclarés sur 2008	125
11.	AUTRES INFORMATIONS -----	126
11.1.	Informations concernant l'émetteur	126
11.1.1.	Histoire et évolution de la société	126
11.1.2.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	127
11.1.3.	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	127
11.1.4.	Date de constitution et durée de vie	127
11.1.5.	Siège social et forme juridique	127
11.2.	Organigramme du Groupe	128
11.3.	Propriétés immobilières et équipements	129
11.4.	Recherche et Développement, brevets, licence	129
11.5.	Opérations avec des apparentés	135
11.6.	Statuts	136
11.7.	Contrats importants	144
11.7.1.	Accord mondial SAP	144
11.7.2.	Partenariat IBM	144
11.8.	Documents accessibles au public	145
12.	TABLES DE CONCORDANCE -----	146
12.1.	Table de concordance du document de référence	146
12.2.	Informations relatives au rapport financier annuel de la société	148



Leader mondial des solutions d'achats électroniques à la demande dites SaaS (« Software as a Service »), Hubwoo permet aux entreprises d'optimiser leurs achats afin d'améliorer leur rentabilité. Hubwoo gère une vaste communauté « Business to Business » qui réunit plus de 20 000 fournisseurs et plus de 140 grands groupes internationaux comme Honeywell, Total, BASF, Diageo, EDF, Faurecia, Michelin, Shell, Bayer, Henkel, Heineken, Evonik, Alcatel, Ecopetrol, Safran, ConocoPhillips, The Dow Chemical Company, ENI, Repsol YPF, Solvay, Auchan, Statoil, etc.

Implanté internationalement, Hubwoo a conclu un partenariat stratégique avec SAP AG en 2007 et avec IBM en 2008.

Coté au Compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris,
ISIN : FR0004052561, Reuters : HBWO.LN, Bloomberg : HBWO FP
(www.hubwoo.com)

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document de référence

Gregory A Mark

Directeur Général

Groupe Hubwoo
Hubwoo.com SA
23-25 rue d'Aumale
75009 PARIS
Tél : 01 53 25 55 00
Fax : 01 53 25 16 24

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant aux pages 13 à 36 (au chapitre « 5. Rapport de gestion ») présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence (au chapitre 6.2. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008) ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant aux pages 80 et 81 dudit document (au chapitre 6.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés). Ce rapport contient une observation relative aux conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été maintenu dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2008.

Les comptes sociaux présentés dans le présent document de référence (au chapitre 7.1. Comptes Sociaux arrêtés au 31 décembre 2008) ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant aux pages 101 et 102 dudit document (au chapitre 7.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels). Ce rapport contient une observation relative aux conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été maintenu dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2008.

Le 29 avril 2009

Gregory A Mark

Directeur Général

1.3. Documents de référence des exercices antérieurs

Les Documents de référence des exercices 2006 et 2007 ont été déposés respectivement à l'AMF le 1er août 2007 (sous le numéro D. 07-772) et le 15 mai 2008 (sous le numéro D.08-0398).

L'actualisation du Document de référence de l'exercice 2007 a été déposée le 11 juin 2008, (sous le numéro D.08-0398-A01).

Les informations incluses par référence dans le présent document de référence sont les suivantes :

- Les états financiers consolidés de l'exercice 2007 établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, le rapport afférent des contrôleurs légaux, tous deux figurant aux pages 67 à 115 du document de référence 2007.
- Les états financiers consolidés de l'exercice 2006 établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, le rapport afférent des contrôleurs légaux, tous deux figurant aux pages 77 à 104 du document de référence 2006.

2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires

Le Cabinet SLG Expertise, 164, boulevard Haussmann - 75008 PARIS, a été renouvelé le 29 juin 2004 en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat expirant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009. Il s'agit du deuxième mandat de SLG Expertise en cette qualité.

Le Cabinet KPMG, 1, Cours Valmy – 92923 Paris La Défense Cedex, a été nommé le 9 mai 2006 en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011. Il s'agit du premier mandat de KPMG en cette qualité.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Mme Isabelle Gareau, 4 bis, rue du Bouloi - 75001 PARIS, a été nommée le 29 juin 2004 en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009. Il s'agit du premier mandat de Mme Isabelle Gareau en cette qualité.

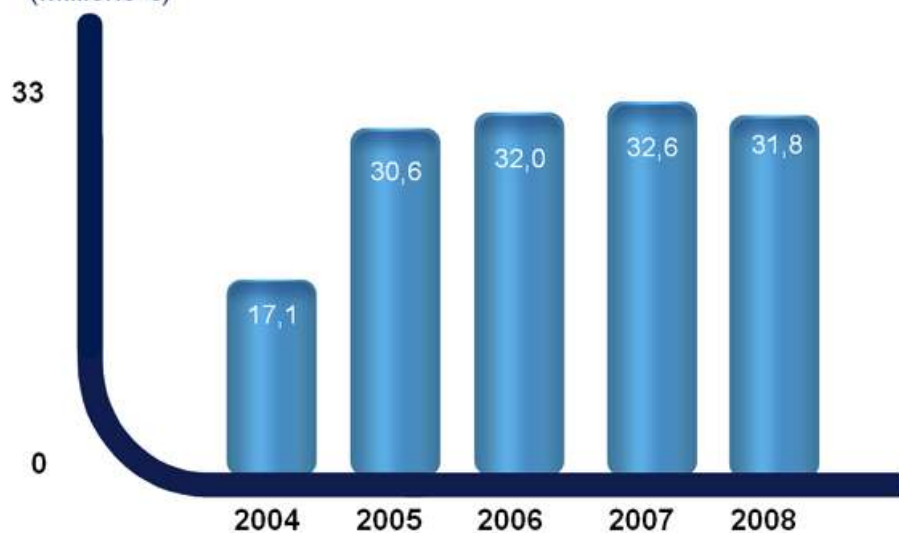
La SCP Jean-Claude ANDRE et Autres, 2 bis, rue de Villiers – 92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex, a été nommée le 9 mai 2006 en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour un mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011. Il s'agit du premier mandat de la SCP Jean-Claude ANDRE et Autres.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. Chiffres clés

Revenus Consolidés

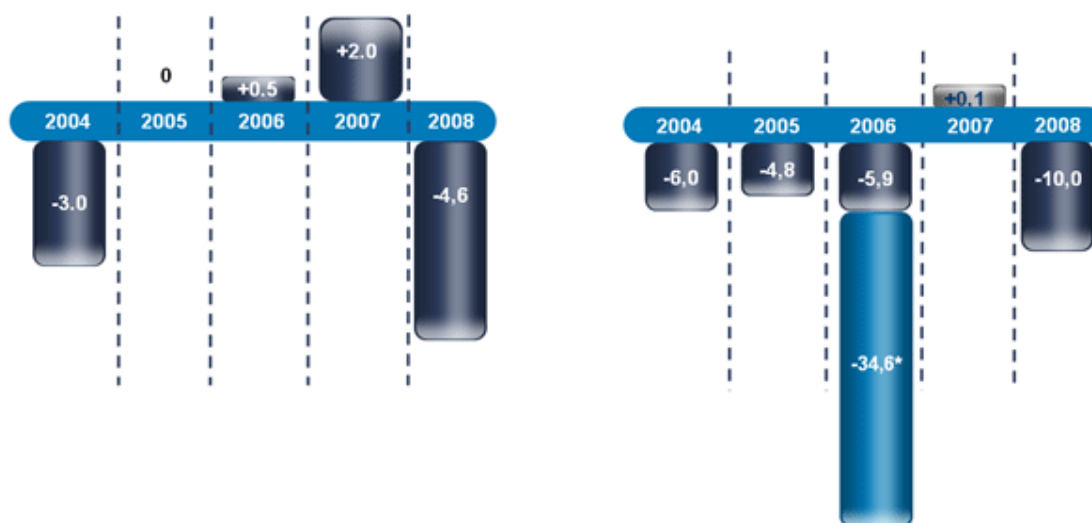
(Millions €)



EBITDA

(Millions €)

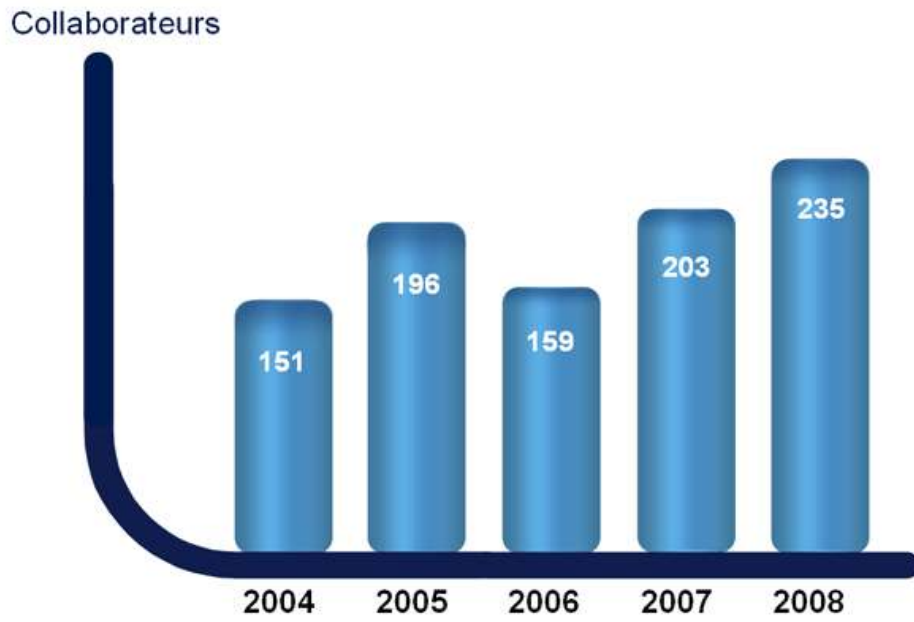
Résultats Nets



EBITDA : Résultat opérationnel courant avant amortissements et provisions (note 7 des états financiers consolidés au 31 décembre 2008)

Données financières établies aux normes comptables IFRS

** dépréciation du goodwill*



3.2. Faits marquants 2008

Janvier 2008 : cc-hubwoo annonce l'acquisition de blueSolutions Inc. : cc-hubwoo renforce son offre de services dans les solutions d'Achats Electroniques aux Etats-Unis.

Février 2008 : changement d'identité visuelle : cc-hubwoo devient Hubwoo.

Juillet 2008 : Augmentation de capital de 5,5M€ réservée à COFIBRED et finalisation de l'acquisition de la société AchatPro.

Octobre 2008 : Hubwoo annonce un nouvel accord de collaboration avec IBM : collaboration mondiale sur l'externalisation des Achats – IBM choisit les technologies SaaS de Hubwoo.

4. APERÇU DES ACTIVITÉS

4.1. Principales activités

Une suite complète et intégrée de solutions d'achats électroniques à la demande

Hubwoo permet aux départements Achat de se concentrer sur leur mission stratégique – la gestion des relations avec les fournisseurs – et d'automatiser leur activité transactionnelle à l'aide d'une suite intégrée d'outils, de processus et de services, délivrés comme « Software as a Service (SaaS) ».

La gestion optimisée des trois phases principales du processus Achat – sourcing, approvisionnement, facturation – permet non seulement de réaliser des économies sur les marchandises mais aussi de réduire considérablement les coûts des processus.

Sur l'intégralité du processus Achats, du Sourcing jusqu'à la facturation, Hubwoo propose, à la fois, des solutions technologiques à la demande « Software as a Service » (SaaS), et une expertise reconnue dans le domaine des services propres à la fonction Achats, délivrés par des experts.

Hubwoo gère le lancement, l'implémentation à grande échelle et la maintenance des solutions pour les achats des entreprises de tous les secteurs économiques. Son excellente connaissance des plates-formes d'achats électroniques et de leur intégration aux systèmes utilisateurs, assortie d'une capacité d'action à l'échelle mondiale, permet à Hubwoo d'apporter une réponse complète et parfaitement adaptée aux besoins de ses clients.



31

Une plate-forme B2B globale pour connecter acheteurs et fournisseurs

Hubwoo met à la disposition de ses clients acheteurs et fournisseurs des solutions « à la demande » pour déployer des processus collaboratifs d'e-Procurement et leur donne accès à une plateforme électronique intégrée pour leurs échanges commerciaux. Source unique d'informations sur le commerce B2B, cette communauté globale réunit plus de 140 entreprises internationales et plus de 20 000 fournisseurs dans le monde.

Des outils et des services de performance pour optimiser les achats

Hubwoo fournit aux acheteurs tous les outils nécessaires pour acheter à moindre coût, tout en réduisant le coût du processus d'achat lui-même. En effet, en plus du déploiement, de la mise en œuvre à grande échelle et de la maintenance de solutions pour les achats, les prestations comprennent la sélection des fournisseurs, le respect des contrats cadres et la définition des principales procédures et pratiques. Facilitant la systématisation des politiques d'achat grâce à l'automatisation des transactions électroniques et à la dématérialisation des factures, les solutions « Saas » de Hubwoo apportent aux acheteurs :

- Une meilleure visibilité des dépenses via un reporting détaillé et fiable,
- Un gain sur le coût des marchandises,
- La réduction des coûts de traitement,
- La conformité aux contrats,
- L'efficacité de l'approvisionnement,
- La connectivité des fournisseurs,
- La mutualisation de la gestion d'organisation des approvisionnements,
- Un retour sur investissement rapide.

Une connectivité mondiale au service de la compétitivité des fournisseurs

Les solutions développées par Hubwoo offrent aux fournisseurs une interface à point d'accès unique, des outils de gestion intuitifs et performants ainsi qu'une gamme complète de services de gestion de contenu. Grâce aux solutions de Hubwoo, chaque fournisseur peut :

- augmenter son chiffre d'affaires et sa marge bénéficiaire,
- mieux contrôler et réduire ses coûts,
- être référencé et générer facilement des transactions avec de nouveaux clients,
- améliorer sensiblement son reporting et ses analyses.

Un système vertueux qui assure des revenus équilibrés

Hubwoo appuie son développement sur un système vertueux : en effet, plus les acheteurs utilisateurs de la plate-forme sont nombreux, plus les fournisseurs le sont aussi. A l'inverse, plus le nombre de fournisseurs est important, plus les acheteurs ont intérêt à rejoindre la plate-forme.

Ce système assure au Groupe deux sources de revenus équilibrées (cf. tableau page suivante) :

- Les revenus d'abonnement «Software as a Service » (SaaS)

Pour Hubwoo, ces abonnements sont relatifs à la fourniture de technologies de e-Sourcing, e-Procurement, facturation électronique et de réseaux (hub, catalogue et connectivité). Ils sont généralement encadrés par des contrats fixes pluriannuels et peuvent intégrer des éléments variables liés aux paramètres d'usage (nombre d'utilisateurs, nombre de transactions, etc.). Les avantages de ce modèle pour les clients sont la mise en œuvre et l'adoption accélérées (donc un retour sur investissement plus rapide) et la capacité à comptabiliser la redevance comme dépenses et non comme un investissement en capital. Hubwoo bénéficie d'un niveau élevé de récurrence et donc de visibilité sur ses revenus.

- Les revenus des Services

Ce sont les revenus liés à la prestation d'expertise professionnelle pour le déploiement des solutions Achats chez les clients. Ces revenus peuvent être liés à la mise en œuvre de solutions SaaS chez un client ou être indépendants. En règle générale, tout client pour lequel Hubwoo met en œuvre des solutions de type SaaS, génère également des revenus liés aux services adaptés à la configuration et l'implémentation de la technologie, la conduite du changement, l'adoption par les utilisateurs et leur formation, ainsi que l'affiliation des fournisseurs, les migrations, etc. Suite à l'acquisition d'Intersources en 2007 et de blueSolutions en janvier dernier, le chiffre d'affaires des Services a sensiblement augmenté, principalement pour les Services indépendants (non-SaaS).

Répartition globale des revenus « SaaS » et Services



Chiffre d'affaires consolidé	2007	2008
Total	32,6 millions €	31,8 millions €
SaaS	24,6 millions €	24,2 millions €
Services	8,0 millions €	7,6 millions €

La forte acquisition de nouveaux clients SaaS en 2008, en particulier sur le 4^{ème} trimestre, a permis de générer un encours de chiffre d'affaires SaaS pour les 4 trimestres à venir évalué à 27,4 M€ à la fin de l'année contre 21,0 M€ au début de l'année 2008, soit une augmentation de 31%.

4.2. Principaux marchés

Hubwoo est essentiellement positionné sur le marché mondial des applications de Supply Management qui devrait représenter un chiffre d'affaires de plus de 4 milliards de dollars en 2012 (Source : AMR Research, 2008 – *The Supply Management Market Sizing Report, 2007-2012*).

Le contexte économique rend la proposition valeur, axée sur les réductions de coûts liés aux achats et leurs processus, extrêmement attractive.

La flexibilité et l'adaptabilité des solutions proposées par Hubwoo devraient contribuer à stimuler l'augmentation de la demande.

4.3. Événements exceptionnels

Néant

4.4. Degré de dépendance

La marche générale des affaires du Groupe ne dépend pas de brevets ou de licences, ni de contrats industriels, commerciaux ou financiers en dehors de ceux décrits au Chapitre 11.7. Contrats importants.

5. RAPPORT DE GESTION

5.1. Présentation des états financiers

Les règles et principes comptables français retenus pour l'établissement des comptes sociaux de l'exercice 2008 sont identiques à ceux retenus l'exercice précédent.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont les normes internationales IFRS, appliquées pour la première fois en 2005.

L'année 2008 a été marquée par une crise financière et économique qui n'a que tardivement pesé sur la demande de prestation et de conseil en informatique et n'a que peu affecté le marché des achats électroniques, et a donc eu peu d'impact sur le carnet de commandes de la société. Dans ce contexte, la note 2.E. Recours à des estimations et aux jugements des états financiers consolidés au 31 décembre 2008 et la note sur les Principes, règles et méthodes comptables de l'Annexe aux comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2008 précisent les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été appliqué à la clôture de l'exercice 2008.

Situation et activité du groupe Hubwoo au cours de l'exercice

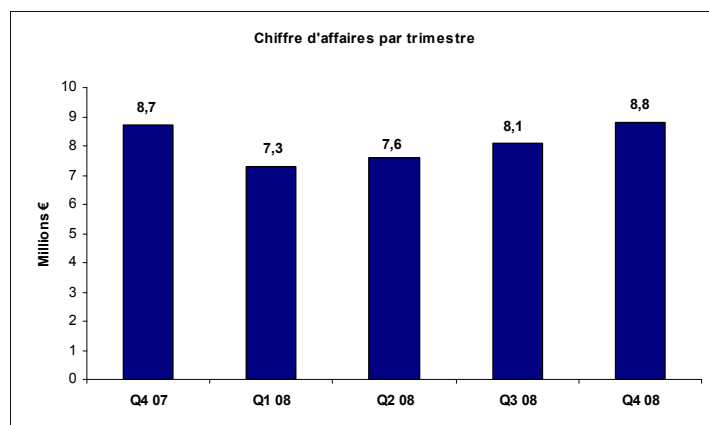
Chiffre d'affaires 2008

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Hubwoo s'établit à 31,8 millions d'euros en 2008, en décroissance de 2,6% par rapport à 2007 (32,6 millions d'euros).

Le chiffre d'affaires a connu une transition importante au cours des trois dernières années, liée à l'acquisition de Trade Ranger en 2005.

En effet, les contrats, sur 3 ans, des 8 clients importants de Trade Ranger entraînaient une réduction de chiffre d'affaires entre 2005 et 2007. De plus, le renouvellement de ces contrats et leur renégociation intervenue fin 2007, ont résulté en une baisse de leur valeur et donc du chiffre d'affaires afférent à compter de 2008. L'impact de cette baisse de valeur représente 6 millions d'euros entre les exercices 2007 et 2008.

Le premier trimestre 2008 a ainsi été marqué par une baisse significative du chiffre d'affaires (7,3 millions d'euros au premier trimestre 2008 contre 8,7 millions d'euros au quatrième trimestre 2007). Depuis, le chiffre d'affaires a cependant connu une croissance continue chaque trimestre, notamment grâce aux acquisitions intervenues au cours de l'exercice.



Le tableau ci-après indique la répartition du chiffre d'affaires 2008 pour les activités SaaS et Services ainsi que le détail du chiffre d'affaires contractualisé et l'en-cours sur les quatre prochains trimestres.

	2007	2008
Chiffre d'affaires consolidé	32,6 millions €	31,8 millions €
SaaS	24,6 millions €	24,2 millions €
Services	8 millions €	7,6 millions €
Nouveaux Contrats - Valeur Totale SaaS	6,0 millions €	16,1 millions €
Nouveaux Contrats - Valeur SaaS 1ère Année	1,6 millions €	5,7 millions €
SaaS - En cours au 1/01/09 (CA Contrats sur 4 trimestres glissants)	21,0 millions €	27,4 millions €

EBITDA et Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciation des actifs d'exploitation et charges et produits non récurrents (EBITDA) s'établit à -4,6 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre 2,0 millions d'euros pour 2007.

La baisse de l'EBITDA d'un exercice sur l'autre tient pour l'essentiel à l'impact négatif des contrats Trade Ranger. En effet, la baisse de chiffre d'affaires de 6 millions d'euros, liée à ces contrats, n'a pas entraîné de baisse de charges en contrepartie et le maintien du chiffre d'affaires global pour 2008, à un niveau comparable à celui de 2007, a nécessité d'engager des charges supplémentaires, notamment suite aux acquisitions d'Achat Pro (30 juin 2008), de blueSolutions (3 janvier 2008) et d'InterSources (31 juillet 2007).

Ainsi, les achats et charges externes sont en légère progression de 2,2%, s'établissant à 13,9 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre 13,6 millions d'euros pour l'exercice 2007 et les charges de personnel sont en augmentation de 31,7%, s'établissant à 21,7 millions d'euros pour l'exercice 2008 contre 16,5 millions d'euros pour l'exercice 2007. La variation des charges de personnel résulte principalement de l'intégration des nouvelles sociétés du Groupe (InterSources acquis le 30 juillet 2007, blueSolutions acquis le 3 janvier 2008, et AchatPro acquis le 30 juin 2008), et de l'augmentation induite des effectifs.

Le résultat opérationnel courant s'établit à -7,7 millions d'euros pour l'exercice 2008, contre -0,7 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Résultat opérationnel et résultat net

Le résultat opérationnel s'établit à -9,5 millions d'euros pour l'exercice 2008, après prise en compte des autres produits et charges opérationnels, dont 1,8 millions de charges de restructuration engagées sur l'exercice afin de réduire la structure de coûts et rétablir une rentabilité future.

Conformément aux normes IFRS, la valeur du goodwill a fait l'objet d'un test de dépréciation en procédant à l'analyse économique du marché et son potentiel de croissance, ainsi qu'à l'estimation de la valeur recouvrable. Cette dernière s'étant avérée supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation du goodwill n'a été constatée.

Le résultat net de 2008 s'établit à -10,0 millions d'euros après prise en compte d'une charge d'impôt de 0,6 million d'euros.

Capital social

Le nombre des actions émises au 31 décembre 2008 est de 61.376.397 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro. Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées. Le montant du capital social au 31 décembre 2008 s'élève à 6.137.639,70 euros.

Gestion du capital

Au cours de l'exercice 2008, Hubwoo.com S.A. a fait usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mai 2006 de racheter ses propres actions dans la limite maximale de 10% du capital social.

Ainsi, le Groupe a poursuivi l'exécution du contrat de liquidité, conclu en 2007, ayant pour objet d'intervenir sur les actions de Hubwoo.com S.A. dans la limite maximale de 300.000,00 euros.

Par ailleurs, le Groupe détient toujours 137.125 actions propres au titre d'anciens programmes de rachat.

Au 31 décembre 2008, le Groupe détenait un total de 651.220 actions propres, dont 514.095 actions au titre du contrat de liquidité. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.

Augmentation de capital du 26 juin 2008

L'Assemblée Générale du 26 juin 2008 a décidé l'émission de 8.333.334 actions nouvelles au prix de 0,66 euro par action dont la souscription était réservée à COFIBRED.

Le 30 juin 2008, la société Hubwoo.com a constaté la souscription de 8.333.334 actions portant ainsi le nombre de titres en circulation à 60.844.559 actions.

Le produit brut de l'émission s'est élevé à 5.500.000,44 euros dont 5.000.000,00 euros de nominal et 500.000,44 euros de prime d'émission.

Les frais d'augmentation de capital, venant en diminution de la prime d'émission, se sont élevés à 336 milliers d'euros.

Réduction de la valeur nominale des actions

L'Assemblée Générale du 15 décembre 2008 a décidé la réduction du capital, pour cause de pertes antérieures, en ramenant celui-ci à un montant de 6.137.639,70 euros par voie de réduction du nominal de l'action de telle sorte que celui-ci s'établisse à 0,10 euro contre 0,60 euro auparavant.

Bons de souscription d'actions

Lors de l'acquisition de 100% du capital d'InterSources N.V. réalisée le 30 juillet 2007, le Groupe a émis 2.412.923 bons de souscription d'actions, qui pourront conduire à terme à l'attribution à leurs détenteurs d'un maximum de 2.010.760 nouvelles actions Hubwoo.com (représentant une valeur totale de 2,5 millions d'euros au prix unitaire d'attribution de 1,2433 euros) selon la performance future d'InterSources. Ces bons de souscription sont exerçables par tiers pendant douze mois à l'issue respectivement d'une, deux ou trois années après la date de réalisation de l'acquisition.

Dans les états financiers consolidés, les bons de souscription d'actions ont été comptabilisés en prime d'émission et sont convertis en capital et prime d'émission lors de l'attribution des actions auxquels ils donnent droit.

Au cours de l'exercice, 638.216 bons de souscription d'actions ont été exercés, correspondant à l'attribution de 531.838 nouvelles actions.

Les bons en circulation au 31 décembre 2008 sont exerçables au cours de trois périodes distinctes et représenteront, pour chaque période, les nombres maximaux d'actions et les produits maximaux d'émission suivants :

Périodes d'exercice	Du 10 juillet 2008 au 9 juillet 2009	Du 10 juillet 2009 au 9 juillet 2010	Du 10 juillet 2010 au 9 juillet 2011	Total
Nombre de BSA	166 105	804 301	804 301	1 774 707
Nombre maximal d'actions	138 426	670 248	670 248	1 478 922
Produit maximal d'émission (euros)	172 105,04	833 319,06	833 319,06	1 838 743,16

Trésorerie

La trésorerie du groupe s'établit à 1,3 millions d'euros au 31 décembre 2008, en diminution de 5,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont été négatifs de 3,0 millions d'euros, compte tenu d'une capacité d'autofinancement négative de 6,0 millions d'euros et d'une diminution du besoin en fonds de roulement de 3,0 millions d'euros.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont été négatifs de 7,1 millions d'euros, compte tenu d'investissements incorporelles et corporelles de 2,4 millions d'euros et des acquisitions de Blue Solutions et d'Achat Pro pour 4,7 millions d'euros au total.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont été positifs de 4,9 millions d'euros, compte tenu de l'augmentation de capital intervenue en juin 2008 (produit net de 5,2 millions d'euros) et du paiement d'une dette auprès des actionnaires d'InterSources pour 1,0 million d'euros.

Structure de financement

Les emprunts du Groupe s'élèvent à 1,9 millions d'euros au titre du financement en crédit-bail de matériels informatiques (1,4 millions d'euros), des dettes d'affacturage (0,4 million d'euros) et de concours bancaires (0,1 million d'euros).

Hubwoo.com a signé, avec effet au 1^{er} août 2008, un contrat d'affacturage portant sur ses créances commerciales émises, en Europe, vers ses clients « vendeurs ».

Hubwoo.com a signé, avec effet au 1^{er} août 2008, un contrat de cession-bail (« lease back ») portant sur des matériels informatiques détenus en France et en Allemagne. Cette cession a été réalisée pour la valeur comptable des matériels concernés soit 726 milliers d'euros.

Des contrats de locations de matériels informatiques neufs ont été exécutés pour une valeur totale de 622 milliers d'euros.

Situation et activité de la société Hubwoo.com au cours de l'exercice

Evolution du résultat

Le chiffre d'affaires s'établit à 11,9 millions d'euros (dont 3,1 millions d'euros de facturations faites aux filiales) contre 13,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2007 (dont 7,3 millions d'euros de facturations faites aux filiales). Le chiffre d'affaires net des facturations faites aux filiales du Groupe s'établit donc à 8,7 millions d'euros en 2008 contre 6,5 millions d'euros en 2007.

Les facturations faites aux filiales reposent sur des contrats d'honoraires d'assistance (management fees) et de redevance d'usage :

- Les honoraires d'assistance sont calculés sur la base des frais réels engagés pour les besoins de l'ensemble du Groupe, auxquels s'ajoute une marge de 8%, répartis au prorata des chiffres d'affaires réalisés par les différentes entités.
- La redevance d'usage du nom commercial et de la technologie est de 5% du chiffre d'affaires réalisés par les différentes entités.

Les charges d'exploitation s'établissent à 16,8 millions d'euros en 2008, en hausse de 4,4% par rapport à 2007 (16,1 millions d'euros).

Les amortissements et provisions nets des reprises représentent une charge de 0,5 million d'euros en 2008 contre une charge de 0,9 million d'euros en 2007.

Le Résultat d'Exploitation et le Résultat Courant Avant Impôt s'établissent respectivement à -4,0 millions d'euros en 2008 (contre -1,7 millions d'euros en 2007) et à -3,8 millions d'euros en 2008 (contre -1,5 millions d'euros en 2007).

La perte nette s'établit à -4,8 millions d'euros en 2008 contre -1,1 millions d'euros en 2007.

Evolution de la trésorerie

La trésorerie de la société (hors les titres d'autocontrôle) s'élève à 1,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 3,1 millions d'euros à fin 2007, soit une variation de -1,9 millions d'euros.

5.2. Principaux risques et incertitudes

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

Incertitudes sur le « Business model »

Le "Business Model" de la société est récent et n'est pas encore totalement éprouvé. Son succès dépend fortement de plusieurs paramètres, notamment de la capacité de la société à déployer son portefeuille de Clients Acheteurs et de Clients Fournisseurs et du développement de la gamme de produits et services offerts sur sa place de marché. Les Clients Acheteurs et les Clients Fournisseurs de la place de marché de Hubwoo devant supporter des frais afin de se connecter à la place de marché de la société, il n'est pas certain que la société soit en mesure d'attirer le nombre de Clients Acheteurs et de Clients Fournisseurs escompté.

De plus, les niveaux de commissions prévus par la société, tant sur les services que sur les biens, payés par les Clients Acheteurs et les Clients Fournisseurs utilisant sa place de marché, peuvent différer substantiellement de ses anticipations et avoir ainsi un impact négatif sur son chiffre d'affaires anticipé. Il n'existe donc aucune certitude que le "Business Model" de la société puisse générer une augmentation durable du chiffre d'affaires et des résultats de la société.

Du fait de ces incertitudes, ainsi que de l'effet des acquisitions successives (CC-Chemplorer en 2004, Trade-Ranger en 2005, InterSources en 2007, blueSolutions et AchatPro en 2008), la société estime qu'un examen de ses résultats d'exploitation historiques n'est pas un indicateur fiable de ses résultats d'exploitation futurs.

Fluctuations potentielles des résultats

La société s'attend à ce que ses résultats financiers puissent fluctuer de façon significative au cours des prochains mois et années, en raison de nombreux facteurs qui échappent à son contrôle et notamment : l'évolution de la concurrence, l'apparition de nouvelles technologies, l'apparition de nouveaux services ou produits, le développement de l'Internet, le développement de son portefeuille de clients Acheteurs et Fournisseurs, l'évolution de nouveaux services et produits, le volume des transactions transitant par sa place de marché, le montant et la période choisis pour les investissements, le nombre de recrutements, la modification du "Business Model", le montant des frais de recherche et développement liés à l'introduction de nouveaux services et produits, les difficultés techniques, les conditions économiques spécifiques à l'industrie de l'Internet et d'autres facteurs économiques en général.

Risques liés aux personnes clés

Hubwoo est très dépendant du service de ses cadres clés. Hubwoo a dû procéder localement, au cours des années écoulées, à des renforcements de compétences spécifiques dans les domaines des technologies, de l'information et du e-commerce. Il a dû parallèlement procéder à des rationalisations sectorielles de ses effectifs. Bien que le Groupe dépende de la concurrence sur le marché du travail pour le recrutement et la formation de personnel qualifié, il est toujours parvenu à attirer à ce jour les talents nécessaires pour assurer son développement.

Risques liés aux rapprochements capitalistiques

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, Hubwoo a acquis et pourrait acquérir ou s'associer à des entreprises lui permettant de compléter ses activités et ses équipes, générant la comptabilisation d'écarts d'acquisition. Les rapprochements avec CC-chemplorer, InterSources, Trade-Ranger, blueSolutions et AchatPro, ont fait l'objet d'une rémunération en numéraire et en actions. Les acquisitions ou investissements potentiels, qu'ils soient payés en numéraire ou en actions, pourraient affecter défavorablement le cours de Bourse de la société et pourraient avoir un effet de dilution sur les actionnaires actuels de Hubwoo.

En outre, en application des normes IFRS, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font, selon la norme IAS 36, l'objet d'un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et dès qu'il existe une indication que les écarts d'acquisition ont subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition, une perte de valeur des écarts d'acquisition est comptabilisée, notamment en cas de survenance d'événements ou de

circonstances comprenant des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique, la stratégie, les hypothèses ou les objectifs de la société retenus à la date de l'acquisition.

La Société ne peut pas garantir que des événements ou circonstances défavorables n'auront pas lieu dans le futur qui la conduiraient à revoir la valeur comptable des écarts d'acquisition et à enregistrer des pertes de valeur significatives, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le résultat comptable du Groupe.

La note 12 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2008 présente le test de dépréciation réalisé en application des normes IFRS.

Risques liés au marché

Compte tenu de la croissance modérée du marché global, le succès de Hubwoo dépend d'un transfert significatif et rapide sur Internet des processus Achats au détriment des modes traditionnels. Le modèle économique de Hubwoo suppose également une importante évolution des procédures administratives des sociétés clientes, nécessitant une très forte décentralisation des commandes passées.

Un transfert lent sur Internet, ou le maintien de procédures de commandes centralisées pourraient avoir des effets défavorables importants sur l'activité de Hubwoo, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et pourraient entraîner une baisse du cours des actions de la société.

A l'inverse, le modèle économique et le positionnement de Hubwoo le rendent plus résistant à un éventuel ralentissement économique, car le montant des achats qui transitent sur les plateformes de la société n'est pas directement lié à celui du chiffre d'affaires des entreprises.

Risques liés aux technologies

L'échange d'informations et le commerce en ligne étant en très fort développement et en constante évolution, il est difficile de prévoir si les infrastructures mises en place seront capables de supporter un nombre d'utilisateurs et un volume d'informations en constante évolution.

Il est probable que le canal Internet confirmera sur le long terme être un vecteur viable et dominant d'échanges et de commerce, mais ce développement peut être ralenti par des éléments divers. Le positionnement de Hubwoo (places de marché privées centrées sur les transactions B to B pour des grands comptes et nombre limité de fournisseurs) le rend néanmoins nettement moins dépendant que des opérateurs faisant intervenir un très grand nombre d'acteurs (comme les places de marché publiques utilisant des modèles d'enchères) et a fortiori les sites d'e-commerce B to C.

Une incapacité pour Hubwoo à faire évoluer ses services en intégrant de nouvelles technologies pourrait avoir des conséquences négatives sur son chiffre d'affaires, ses résultats et sa situation financière. C'est pourquoi, afin de rester compétitive, la société continue de renforcer ses compétences commerciales, la réactivité des équipes techniques, la fonctionnalité et le contenu de sa solution informatique. Le succès de Hubwoo dépend donc également de sa capacité à intégrer les technologies de pointe dans son développement, à professionnaliser les services existants et à en développer de nouveaux. Le Groupe doit s'adapter en permanence, à moindre coût, aux progrès de la technologie, à des nouveaux standards et à un environnement du marché en rapide évolution. Si le partenariat avec SAP a permis à Hubwoo d'acquérir une avance technologique par rapport à des concurrents, la société est fortement dépendante de SAP qui fournit une partie importante des logiciels installés sur ses systèmes informatiques et sur ceux de ses clients. De plus, SAP devrait contribuer de manière significative au développement de l'activité grâce aux relations qu'elle entretient avec les entreprises clientes. Une dégradation des relations avec SAP serait susceptible d'avoir des effets défavorables sur l'activité de Hubwoo, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et entraîner une baisse du cours des actions de la société.

Risques lié à la sécurité

Une limite significative au développement du commerce électronique et des communications sur les réseaux est la nécessaire sécurisation de la transmission d'informations. Ainsi, certaines des offres de Hubwoo requièrent des technologies de cryptage et d'authentification fournies sous licence par des sociétés tierces pour assurer la sécurité et l'authentification nécessaires à la sécurisation de la transmission d'informations confidentielles. En dépit du déploiement par la société d'un certain

nombre de mesures de sécurité réseau, il ne peut y avoir aucune garantie que des accès non autorisés, des virus informatiques, des actions accidentelles ou intentionnelles ou d'autres perturbations, ne pourront survenir. Toute personne qui s'introduirait dans le système de sécurité de Hubwoo pourrait s'approprier des informations confidentielles ou provoquer des interruptions du site de la société. Les coûts requis pour réduire les problèmes de sécurité pourraient alors être prohibitifs et les efforts pour résoudre de tels problèmes pourraient entraîner des interruptions, des délais ou des cessations de services aux clients de la société, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la société ou entraîner des risques de litiges potentiels pour la société.

Erreurs et malveillance

Le développement et la continuité des prestations opérées par Hubwoo reposent en partie sur sa capacité à protéger sa propre infrastructure ainsi que ses composants, matériels et logiciels, contre les dommages causés par les erreurs humaines, les problèmes électriques, les incendies, les séismes, les inondations, les problèmes de télécommunications, le sabotage, les actes intentionnels de vandalisme et événements similaires. A ce titre, malgré les précautions déployées, tels que les systèmes d'accès restreints, les systèmes anti-effraction physiques, les alarmes multiples, les équipements anti-incendie et anti-inondations, les systèmes de régulation des équipements électriques, les redondances des systèmes de télécommunication, une catastrophe naturelle ou d'autres problèmes impondérables pourraient affecter l'infrastructure de Hubwoo et entraîner la rupture de sa capacité d'opération ou des dommages importants. En outre, le manquement de tout fournisseur de Hubwoo en matière de télécommunications à fournir la capacité de transport de données requise par Hubwoo consécutivement à une erreur humaine, à une catastrophe naturelle ou à une interruption d'opération, pourrait entraîner une interruption de la capacité d'opération de Hubwoo. Ces éléments pourraient alors avoir des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la société.

Risques liés aux développements internationaux

Une des composantes de la stratégie long terme de Hubwoo est son expansion mondiale. L'harmonisation des réglementations, tout particulièrement dans l'Union européenne, devrait concourir à réduire certains risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles des autorités de contrôle, les restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, les difficultés d'implantation à l'étranger, les différences dans les standards technologiques, les lois et pratiques sociales des pays étrangers, les délais dans les cycles de paiement, les problèmes d'encaissement, les réductions saisonnières d'activité et d'éventuelles taxes complémentaires, chacune de ces incertitudes pouvant affecter les opérations internationales de la société. Néanmoins, certains gouvernements étrangers ont renforcé leurs lois et réglementations relatives au contenu distribué sur l'Internet, et peuvent être plus stricts que ceux en place dans d'autres pays. Il ne peut y avoir aucune garantie que l'un ou plusieurs de ces facteurs de risque n'ait pas un effet négatif sur les opérations à l'international de la société et par conséquent un effet négatif sur le chiffre d'affaires de Hubwoo, sur ses résultats et sur sa situation financière. De plus, il ne peut y avoir aucune garantie que la société sera capable d'obtenir les infrastructures nécessaires à un coût raisonnable ou de rivaliser efficacement sur les marchés internationaux avec ses concurrents.

Risques réglementaires et légaux

Il est possible qu'un certain nombre de lois et de réglementations propres à Internet soient adoptées par les pays dans lesquels Hubwoo est appelé à intervenir.

Certaines de ces nouvelles lois ou réglementations ou certaines interprétations de lois ou de réglementations existantes par les autorités juridictionnelles, si elles venaient le jour, pourraient avoir un effet défavorable sur le chiffre d'affaires de Hubwoo, ses résultats, sa situation financière et par conséquent sur son cours de bourse.

Risques financiers

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers, notamment :

- Le risque de crédit sur ses actifs financiers, qui est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le groupe revoit régulièrement le risque de crédit de ses créances clients en fonction de l'antériorité de la créance et de la nature du client. Le risque de crédit est limité pour les clients acheteurs, composés de grands groupes multinationaux, mais est plus important sur les clients vendeurs du fait de leur grand nombre et du recouvrement complexe qui en découle. Les pertes de valeur correspondantes sont constatées par voie de provision pour dépréciation.
- Le risque de liquidité. Le groupe Hubwoo doit en effet assurer la gestion de sa trésorerie disponible afin de garantir le remboursement de ses emprunts et dettes financières et d'assurer le financement de ses activités. A cet égard, le Groupe a pour objectif de maintenir un équilibre entre la continuité des financements obtenus et leur flexibilité, grâce notamment à l'utilisation de découverts bancaires et de contrats de location financement.
- Le risque de change. Le groupe Hubwoo possède en effet des filiales ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro (essentiellement le dollar américain). Par ailleurs, certaines filiales peuvent avoir des flux d'exploitation libellés dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. Le groupe Hubwoo se retrouve ainsi exposé au risque de change.
- Le risque sur actions. Le groupe Hubwoo détient des actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'anciens programmes de rachat. Le groupe Hubwoo est donc exposé aux variations de son cours de bourse.

La gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe.

La Direction Financière du Groupe est chargée d'assurer la gestion du risque conformément aux politiques décidées par le Directeur Général en matière de risque de crédit, de risque de change, de risque de taux d'intérêt, de l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés et de placement de la trésorerie excédentaire.

La Note 25 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2008 présente les impacts chiffrés des risques de crédit, de liquidité, de change et de taux liés aux différents instruments financiers, et précise notamment que les emprunts et dettes financières du groupe, provenant essentiellement de contrats de location financement, ne contiennent aucune clause de « covenant » au 31 décembre 2008 et sont à taux fixe. Il convient également de préciser que les nouveaux financements décrits en notes 21 et 29 des états financiers consolidés au 31 décembre 2008 sont :

- indexés sur l'EURIBOR 3 mois pour les différents contrats d'affacturage et sur l'EURIBOR 1 mois pour la ligne de crédit.
- à taux fixes pour les engagements financiers découlant des contrats de location financement.

Risques liés aux fournisseurs

L'activité de Hubwoo et la qualité de ses prestations reposent, pour une large part, sur la qualité du service des fournisseurs associés à sa place de marché et aux divers sous-traitants auxquels Hubwoo a prévu de déléguer une part significative de son activité (hébergement et maintenance des moyens informatiques, conseil et mise en place chez les partenaires,).

Toute défaillance d'un de ces fournisseurs ou sous-traitants dans la continuité ou la qualité de ses prestations pourrait avoir une répercussion négative sur sa propre image de marque et serait par voie de conséquence susceptible d'avoir des effets défavorables importants sur l'activité de Hubwoo, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et entraîner une baisse du cours des actions de la société. Néanmoins, les recrutements opérés à ce jour ont permis l'internalisation d'un certain nombre de compétences-clés, et donc une moindre dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Les principaux fournisseurs du Groupe représentent (en pourcentage des achats et charges externes de l'exercice 2008) :

- Pour le premier fournisseur : 5%
- Pour les cinq premiers fournisseurs : 22%
- Pour les dix premiers fournisseurs : 36%

Risques liés aux clients

Les risques clients supportés par Hubwoo restent faibles, compte tenu, d'une part, de la nature de la clientèle cible de Hubwoo, composée de grands groupes multinationaux, et d'autre part de la structure de son activité, limitée essentiellement à la perception de commissions, sans que la société n'ait à supporter de risques sur la valeur des biens et services transitant par sa place de marché.

Le nombre de Clients Acheteurs à ce jour et la concentration du chiffre d'affaires en résultant peuvent représenter un risque fort en cas d'arrêt de contrat d'un ou plusieurs de ces clients.

En revanche, les risques liés aux clients Fournisseurs supportés par Hubwoo restent faibles, du fait de leur grand nombre. Leur développement et la plus grande complexité de recouvrement de ce type de clients peuvent également représenter un risque.

Les principaux clients du Groupe représentent (en pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice 2008) :

- Pour le premier client : 4%
- Pour les cinq premiers clients : 16%
- Pour les dix premiers clients : 24%

Risques liés à l'environnement

Hubwoo n'est pas concerné par ces risques de par la nature de son activité. De ce fait, la société répond à des exigences strictes en matière de sécurité, de pollution et de nuisance sonore.

Risques liés à la gestion du personnel

En France un accord sur l'Aménagement et la Réduction du Temps de Travail a été signé en juin 2002 entre la Direction et le personnel de l'entreprise. La gestion du personnel en France, de par un certain formalisme lié aux structures locales, peut entraîner une rigidité dans les processus d'internalisation et de croissance externe du Groupe.

Politique d'assurance et de couverture des risques

Hubwoo fait ses meilleurs efforts pour assurer le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties susceptibles de couvrir les risques assurables, et, d'autre part, des conditions tarifaires raisonnables. Afin d'atteindre cet objectif, la société a souscrit des polices d'assurance, dont les conditions sont renégociées régulièrement, dans les domaines suivants :

- responsabilité civile exploitation et professionnelle ;
- dommages aux biens, couvrant notamment son parc informatique ;
- responsabilité civile des mandataires sociaux.

Il convient également de préciser que la position d'intermédiaire de Hubwoo, explicitée dans les contrats signés avec ses partenaires, la protège normalement d'un engagement en responsabilité vis à vis des tiers quant à la qualité des produits ou services commandés par son intermédiaire. En tout état de cause, des clauses de limitation de responsabilité sont prévues dans les contrats signés par la société. Mais, dans le domaine d'activité de Hubwoo, la réglementation est encore dans une large mesure à l'état embryonnaire et pourrait encore évoluer. Malgré l'absence totale de litige à ce jour, il n'est donc pas impossible que la responsabilité de la société puisse être recherchée un jour par un de ses partenaires, mais la société serait a priori couverte par ses assurances.

5.3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Gouvernement d'entreprise

Mark Williams a présenté sa démission de son poste de Directeur général de la société ainsi que de son mandat d'administrateur lors d'un Conseil d'Administration tenu le 27 mars 2009, et aucune indemnité de départ ne lui a été attribuée.

Le Conseil d'Administration a alors nommé, en remplacement, Gregory A. Mark en qualité de Directeur général de la société.

Nouvelles sources de financement

Depuis le 1er janvier 2009, le Groupe a activé les sources de financement suivantes :

- une ligne de crédit d'un montant de 900 milliers d'euros, à échéance en juillet 2009, au titre d'un contrat de financement de créances signé en novembre 2008 par la société Hubwoo.com avec OSEO Financement,
- deux contrats d'affacturage signés fin 2008 par la société Hubwoo.com et portant sur les créances commerciales émises par le Groupe, en Europe, vers ses clients « Acheteurs ». Le plafond maximal total d'encours financé s'élève à 1.500 milliers d'euros.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 22 avril 2009 a décidé du principe d'une augmentation de capital par utilisation de la délégation accordée par l'assemblée générale du 15 décembre 2008.

5.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Répartition du chiffre d'affaires

Hubwoo tire ses revenus de deux sources :

Les revenus d'abonnement « Software as a Service » (SaaS)

Ce chiffre d'affaires repose sur des contrats pluriannuels de fourniture de technologies d'e-Sourcing, d'e-Procurement, de facturation électronique et de réseaux (hub, catalogues et connectivité).

Les revenus des Services

Il s'agit du chiffre d'affaires lié à la prestation d'expertise professionnelle pour la sélection, la mise en œuvre, le fonctionnement et le support technologique dans les domaines d'e-Procurement et d'e-Sourcing. Ces services peuvent être, soit liés à la fourniture de solutions SaaS chez un client, soit fournis de manière indépendante.

Partenariat avec SAP

Depuis la signature du nouveau contrat de collaboration internationale avec SAP en novembre 2007, Hubwoo a renforcé sa position sur le marché des solutions d'achats électroniques à la demande. Nos clients bénéficient au niveau mondial de la mise en œuvre accélérée de solutions à la demande, grâce à l'association des applications de pointe d'E-Sourcing et de SRM de SAP, qui peuvent être intégrées de manière cohérente aux offres de produits et de services Hubwoo dédiés aux achats électroniques (hub, catalogues, connectivité).

Partenariat avec IBM

Hubwoo est devenu un partenaire stratégique d'IBM dans le cadre de son offre d'externalisation des achats. En combinant leur offre, Hubwoo et IBM répondent aux principaux défis des organisations en matière de maîtrise des achats, de leviers de sourcing et d'efficacité des processus et des contrôles. Les solutions « à la demande » de Hubwoo permettent un déploiement rapide des technologies Achats pour les clients internationaux.

Nouveaux clients

Suite à la signature du partenariat avec SAP, la société continue à enregistrer une augmentation du nombre de ses clients. La réaction du marché a en effet été très positive et a conduit à la signature de 15 nouveaux contrats SaaS en 2008.

Stratégie commerciale mondiale auprès des acheteurs

La base de clientèle historique d'Hubwoo est présente surtout en France et en Allemagne. Toutefois, la demande la plus forte de nouveaux prospects provient du Royaume-Uni et des États-Unis. Hubwoo estime que le partenariat avec IBM dans le domaine de l'externalisation des achats pourrait constituer une composante significative de son chiffre d'affaires dans les années à venir.

La base clients historique

Les possibilités de ventes croisées sont importantes entre les clients historiques d'Hubwoo et les entreprises de services récemment acquises, grâce à la vente des solutions SaaS aux clients de l'activité Services et à la vente de services aux clients SaaS.

Une structure de coûts optimisée

Depuis plusieurs années et suite aux différentes acquisitions réalisées, le Groupe a engagé des actions afin d'optimiser sa structure de coûts et d'assurer une rentabilité à long terme. Des progrès importants ont été réalisés afin de réduire les coûts, en particulier dans le domaine des technologies, au fur et à mesure de l'intégration des entreprises acquises.

Dans de nombreux autres domaines, les structures actives dans plusieurs pays ont été remplacées par une organisation mondiale, permettant des synergies financières et organisationnelles.

Perspectives pour 2009 (données non auditées)

La forte acquisition de nouveaux clients Saas en 2008 a permis de générer un encours de chiffre d'affaires Saas pour les 4 trimestres à venir évalué à 27,4 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Grâce à l'acquisition d'AchatPro et aux réductions de coûts initiées en 2008, le Groupe a annoncé un EBITDA positif sur le 1^{er} trimestre 2009.

La demande pour les technologies et services de Hubwoo continue à être forte en dépit du contexte économique actuel. Ainsi, dans la mesure où la crise financière actuelle était passagère, celle-ci n'affecterait qu'à la marge le Groupe. En revanche, si celle-ci s'avérait à la fois globale et inscrite dans la durée, cela pourrait affecter le secteur d'activité d'Hubwoo au même titre que l'ensemble de ses concurrents. Au regard de la crise économique et financière actuelle, il est donc possible que le marché des achats électroniques soit affecté de manière significative dans les mois à venir, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur l'activité. Pour cette raison, le Groupe demeure prudent quant à ses perspectives à moyen terme et n'envisagera de nouveaux investissements que dans la mesure où la croissance se poursuivrait.

5.5. Dépenses en matière de Recherche & Développement

Les investissements d'exploitation du Groupe sont essentiellement liés au développement de nouveaux produits ainsi qu'à l'amélioration des produits et structures informatiques existants. Ainsi le Groupe continue ses efforts afin d'unifier et intégrer les différents systèmes informatiques existants en son sein.

Les dépenses de développement engagées par le Groupe sur l'exercice 2008 et ayant fait l'objet d'une capitalisation s'élèvent à 1,4 millions d'euros, dont 0,7 million d'euros sont des coûts internes. Les immobilisations incorporelles sont par ailleurs détaillées en note 13 des notes annexes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2008.

5.6. Capital social

Répartition du capital social

Conformément aux dispositions des articles L 233-13 et L.225-100-3 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L233-12 dudit Code, le capital social se répartit au 31 décembre 2008 et à la connaissance de la Société, de la manière présentée ci-après :

Actionnariat connu de l'émetteur	Situation au 31/12/2008			Situation au 31/12/2007		
	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote
Cofibred (filiale de la BRED Banque Populaire)	8 333 334	13,58%	13,72%			
T-Systems International Gmbh	2 763 842	4,50%	4,55%	2 763 842	5,26%	5,30%
Banque Fédérale des Banques Populaires	2 600 000	4,24%	4,28%	2 600 000	4,95%	4,99%
Infraserv Gmbh & Co Höchst KG	2 512 581	4,09%	4,14%	2 512 581	4,78%	4,82%
FCPR APAX France VI	2 499 481	4,07%	4,12%	2 499 481	4,76%	4,79%
SAP AG & SAP Belgium	2 351 862	3,83%	3,87%	2 351 862	4,48%	4,51%
Degussa AG / EVONIK	2 085 196	3,40%	3,43%	2 085 196	3,97%	4,00%
Henkel KGAA		0,00%	0,00%	2 085 196	3,97%	4,00%
Shell Internet Venture BV	1 996 443	3,25%	3,29%	1 996 443	3,80%	3,83%
Détenant plus de 2,5% du capital en actions ou en droits de vote au 31 décembre 2008	25 142 739	40,96%	41,40%	18 894 601	35,98%	36,23%
Autres - Ne détenant pas plus de 2,5% du capital	35 582 438	57,97%	58,60%	33 250 462	63,32%	63,77%
Hubwoo - Actions d'autocontrôle	651 220	1,06%		366 162	0,70%	
Total	61 376 397	100,00%	100,00%	52 511 225	100,00%	100,00%

Concernant les liens capitalistiques entre la BRED et la Banque Fédérale des Banques Populaires, il convient de préciser que la BRED Banque Populaire n'exerce pas de contrôle sur la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) au sens de l'article L. 223-3 du Code de commerce :

- La BFBP est le chef de réseau des Banques Populaires et réunit les fonctions de tutelle, d'organe central et de contrôle du groupe Banque Populaire. Son capital social est détenu à 99,51% par 18 Banques Populaires régionales (dont la BRED Banque Populaire), la CASDEN Banque Populaire et le Crédit Coopératif.
- La BRED Banque Populaire est une des 18 Banques Populaires régionales. Elle détient 9,57% du capital de la BFBP.

Auto détention

Au cours de l'exercice 2008, Hubwoo.com S.A. a fait usage de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mai 2006 de racheter ses propres actions dans la limite maximale de 10% du capital social.

Ainsi, la Société a poursuivi l'exécution du contrat de liquidité, conclu en 2007 et ayant pour objet d'intervenir sur les actions de Hubwoo.com S.A. dans la limite maximale de 300.000,00 euros.

Par ailleurs, le Groupe détient toujours 137.125 actions propres au titre d'anciens programmes de rachat.

Au 31 décembre 2008, le Groupe détenait un total de 651.220 actions propres, dont 514.095 actions au titre du contrat de liquidité. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.

Actionnariat collectif salarié au 31 décembre 2008

Néant, étant précisé qu'à la connaissance de la société, certains salariés de Hubwoo.com SA détenaient individuellement des actions Hubwoo.com inscrites en nominatif à la clôture de l'exercice.

Plans d'options réservés aux salariés et mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, les plans d'options consentis ainsi que leur exécution au titre de l'exercice écoulé sont les suivants :

Nouveau plan d'options de souscription

Au cours de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration a instauré 2 nouveaux plans d'options de souscription d'actions HUBWOO.com intitulés « Plan 11 » et « Plan 12 ». Les principales caractéristiques de ces plans sont décrites ci-dessous :

	Plan 11 A	Plan 11 B	Plan 12
Date de l'Assemblée Générale	3 mai 2007	3 mai 2007	3 mai 2007
Date du Conseil d'Administration	28 mars 2008	28 mars 2008	11 juin 2008
Nombre maximal d'options attribuables	8% du capital apprécié au 28/03/2008	8% du capital apprécié au 28/03/2008	8% du capital apprécié au 11/06/2008
Nombre d'options attribuées à l'origine dont mandataires sociaux dont 10 premiers attributaires salariés	500,000 500,000 0	825,000 725,000	750,000 750,000
Point de départ d'exercice des options	28 mars 2008	28 mars 2008	11 juin 2008
Date d'expiration	28 mars 2013	28 mars 2013	11 juin 2013
Prix d'exercice	0,60 euros	0,60 euros	0,60 euros

Options sur actions

Au 31 décembre 2008, 3.638.412 options de souscription d'action de la société Hubwoo.com sont en circulation. Le prix moyen pondéré de ces options de souscription d'action est de 0,83 euros.

Options sur actions en circulation	2008		2007	
	Prix d'exercice moyen pondéré (euros / action)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (euros / action)	Nombre d'options
Au 1er janvier	1,44	3 234 233	2,00	3 038 937
Octroyées	0,60	2 075 000	0,81	1 600 000
Ajustées			1,90	161 126
Annulées	1,65	-1 403 695	1,73	-1 454 211
Caduques	2,14	-267 126	1,90	-111 619
Exercées				
Au 31 décembre	0,83	3 638 412	1,44	3 234 233

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre 2008 sont détaillés ci-après :

Date d'expiration des options en circulation	Prix d'exercice (euros / option)	Nombre d'options
15 septembre 2009	1,95	420 514
9 décembre 2009	2,17	6 567
13 novembre 2010	0,94	273 831
12 septembre 2012	0,81	862 500
28 mars 2013	0,60	1 325 000
11 juin 2013	0,60	750 000
Total	0,83	3 638 412

Il est précisé qu'au cours de l'exercice 2008, Monsieur Mark Williams, Directeur Général, s'est vu attribuer un total de 500.000 options de souscription régies par le Plan n°11A. A ce jour, il n'a exercé aucune des options de souscriptions ainsi attribuées.

5.7. Evolution du cours de bourse

Les actions de Hubwoo.com S.A. sont cotées sur Euronext Paris au Compartiment C (Code ISIN : FR0004052561).

Le cours était de 0,90 euro au 1er janvier 2008 et de 0,20 euro au 31 décembre 2008.

Durant cette période le cours le plus bas s'est établi à 0,14 euro et le cours le plus haut à 0,99 euro.

Le volume échangé au cours de l'année 2008 est de 50.271.743 actions.

5.8. Filiales et participations

Acquisitions de l'exercice 2008

En juin 2008, la société Hubwoo.com a acquis 100% du capital de la société AchatPro. Cette acquisition permet au Groupe Hubwoo d'intégrer une équipe de talents et d'experts en matière d'e-procurement et de bénéficier d'un fort potentiel de développement, en particulier dans le domaine de l'esourcing.

En janvier 2008, le Groupe Hubwoo a renforcé son offre de services dédiés en solutions d'achats électroniques aux Etats-Unis avec le rachat de 100% du capital de la société américaine blueSolutions Inc. qui dispose d'une solide expertise des progiciels de gestion intégrés SAP et de différents autres systèmes mainframe. Cette acquisition a été réalisée par la société Trade-Ranger Inc, filiale de la société Hubwoo.com.

Sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société Hubwoo.com

La société Hubwoo.com contrôle directement ou indirectement les sociétés suivantes au 31 décembre 2008 :

Filiales et participations	Date de 1ère consolidation	Pays	Détenion	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt	
					31.12.2008	31.12.2007
Hubwoo.com S.A.	Société mère	France	///	Intégration globale	///	///
CC-Chemplorer Ltd	29 juin 2004	Irlande	Directe	Intégration globale	100%	100%
CC-Chemplorer Content GmbH	29 juin 2004	Allemagne	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Inc.	17 mai 2005	Etats Unis	Directe	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Management L.L.C.	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Holdings L.L.C.	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger International Ltd	17 mai 2005	Irlande	Directe	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Texas L.P.	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
InterSources N.V.	31 juillet 2007	Belgique	Directe	Intégration globale	100%	100%
MDT S.A.S.	31 juillet 2007	France	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
InterSources LLC	31 juillet 2007	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
InterSources (UK) Ltd	31 juillet 2007	Royaume Uni	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
InterSources India Pvt	31 juillet 2007	Inde	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
blueSolutions Inc	3 janvier 2008	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	n/a
AchatPro S.A.	30 juin 2008	France	Directe	Intégration globale	100%	n/a
ASP Development	30 juin 2008	Bulgarie	Indirecte	Mise en équivalence	49%	n/a

Les caractéristiques des sociétés contrôlées directement figurent en note 5 – Autres informations des comptes sociaux de Hubwoo.com S.A. arrêtés au 31 décembre 2008.

5.9. Aspects environnementaux et sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que l'activité la société Hubwoo.com S.A. (création et opération de places de marchés) ne présente aucun impact du point de vue environnemental.

En revanche, le métier même de Hubwoo contribue à la réduction de certains effets néfastes de la croissance des entreprises sur l'environnement. Ainsi, la facturation électronique, le rapprochement automatisé entre les factures et les commandes, l'archivage électronique et la mise en ligne des contrats diminuent fortement les impressions papier.

Par ailleurs, le Groupe s'est engagé à soutenir et à respecter les règles de conduite relatives aux droits de l'Homme, au respect de l'environnement et au droit du travail. Il s'est également engagé contre la pratique de la corruption en matière commerciale.

Le Groupe respecte les valeurs et les comportements qui forgent sa culture d'entreprise :

- l'écoute des partenaires, qu'ils soient clients ou fournisseurs afin de comprendre leurs besoins, de les aider et de construire des relations de confiance durables ;
- le respect des engagements en matière de qualité des prestations et de délais ;
- la convivialité et l'esprit d'équipe vis-à-vis des partenaires et des collaborateurs du Groupe ;
- l'esprit d'entreprise et d'engagement pour optimiser la profitabilité du Groupe, réduire les coûts, identifier des solutions qui assurent son avenir à long terme ;
- la profitabilité exigée par nos actionnaires.

5.10. Comité d'entreprise

Au cours de l'exercice, le comité d'entreprise n'a pas formulé de remarques sur la gestion de l'entreprise.

5.11. Droit individuel à la formation

Au regard des obligations relatives au Droit Individuel à la Formation (20 heures de formation par an cumulables sur 6 ans et plafonnées à 120 heures), le total des heures cumulées et non utilisées à fin décembre 2008 est égale à 3.105 heures, dont 2.410 heures au titre des droits acquis antérieurement au 31 décembre 2007.

5.12. Effectifs du groupe

Au 31 décembre 2008, l'effectif salarié du Groupe s'établit à 235 personnes contre 203 au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2008, l'effectif salarié de Hubwoo.com s'établit à 58 personnes contre 59 au 31 décembre 2007.

L'augmentation de l'effectif du Groupe est liée à l'acquisition de blueSolutions (20 personnes) et d'AchatPro (21 personnes).

5.13. Rémunérations des mandataires sociaux

Rémunération des Membres du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération, à l'exception des Directeurs Généraux. En particulier, la société ne distribue pas de jetons en présence. Ainsi, le plafond maximum de 20.000,00 euros de jetons de présence fixé pour l'exercice 2008 par l'assemblée générale du 26 juin 2008 n'a pas été utilisé à ce jour.

Rémunération des Directeurs Généraux

Le Conseil d'Administration ayant pris acte lors de sa réunion du 16 janvier 2009 de la recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux, la rémunération des Directeurs généraux en exercice en 2008 est présentée conformément à cette recommandation et en reprend les différents tableaux de présentation.

Tableau 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En Euros	2008	2007
Alain Andréoli		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	36 374	403 495
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	0	275 000
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Total	36 374	678 495
Mark Williams		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	291 338	298 265
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	208 500	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Total	499 838	298 265

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En Euros	2008		2007	
	montants dus	montants versés	montants dus	montants versés
Alain Andréoli				
Rémunération fixe	4 833	4 833	311 928	311 928
Rémunération variable	30 780	30 780	69 220	69 220
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	761	761	22 347	22 347
Total	36 374	36 374	403 495	403 495
Mark Williams				
Rémunération fixe	217 713	217 713	209 228	209 228
Rémunération variable	73 625	73 625	89 037	89 037
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	291 338	291 338	298 265	298 265

Monsieur Alain Andréoli a perçu une rémunération au titre de son mandat de Président Directeur Général de la Société, jusqu'à la date d'effet de sa démission de ses fonctions de directeur général avec effet au 7 janvier 2008. Suite à cette démission et à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, Monsieur Alain Andréoli ne perçoit plus de rémunération.

Sa rémunération perçue en 2008 inclut un montant de 36.374 euros au titre d'une régularisation de son salaire de l'année 2007.

Monsieur Mark Williams bénéficie d'une rémunération fixe brute de 200.000,00 euros, à laquelle s'ajoute une rémunération variable brute de 120.000,00 euros. Cette prime est liée, à hauteur de 60%, à la réalisation d'objectifs Groupe (communs à l'ensemble des collaborateurs du Groupe) et, à hauteur de 40%, à la réalisation d'objectifs individuels devant être soumis au Comité des Rémunérations. Les objectifs Groupe étaient basés pour 2008 sur la valeur SaaS 1^{ère} année des nouveaux contrats, et les objectifs individuels sur la réalisation du budget 2008.

Il bénéficie également de la prise en charge d'une couverture maladie, de versements à un organisme de retraite à cotisations définies, ainsi que d'une indemnité de déplacement forfaitaire pouvant atteindre 20.000,00 euros.

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Néant du fait de la non-utilisation du plafond maximum de 20.000,00 euros de jetons de présence fixé pour l'exercice 2008 par l'assemblée générale du 26 juin 2008

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	Numéro et date du plan	Nature des options	Valorisations des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	prix d'exercice
Alain Andréoli	Plan 10A du 13 septembre 2007	options de souscription	275 000	500 000	0,81
Total 2007			275 000	500 000	
Mark Williams	plan 11A du 28 mars 2008	options de souscription	208 500	500 000	0,60
Total 2008			208 500	500 000	

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions						
	Plan 7	Plan 8 A&B	Plan 9	Plan 10 A&B&C	Plan 11 A&B	Plan 12
Date du Directoire ou du Conseil	16 septembre 2004	9 décembre 2005	14 novembre 2006	13 septembre 2007	28 mars 2008	11 juin 2008
Nombre d'options attribuées à l'origine	574 000	1 850 000	540 000	1 600 000	1 325 000	750 000
dont mandataires sociaux	400 000	1 600 000	200 000	500 000	500 000	
Alain Andréoli		1 400 000		500 000		
Mark Williams			200 000		500 000	
autres personnes ayant quitté l'entreprise avant le 31 décembre 2006)	400 000	200 000				
Point de départ d'exercice des options	16 septembre 2004	9 décembre 2005	14 novembre 2006	13 septembre 2007	28 mars 2008	11 juin 2008
Date d'expiration	16 septembre 2009	9 décembre 2009	13 novembre 2010	12 septembre 2012	28 mars 2013	11 juin 2013
Prix d'exercice ajusté	1,95 euros	2,17 euros	0,94 euro			
Prix d'exercice historique	2,05 euros	2,28 euros	0,99 euro	0,81 euro	0,60 euro	0,60 euro
Principales modalités d'exercice	100% des options exerçables depuis le 01/01/2006	100% des options exerçables depuis le 09/12/2008	6,25% des options exerçables à chaque ouverture d'une période de 3 mois à compter de leur date d'attribution	6,25% (pour 1.100.000 options) ou 12,5% (pour 500.000 options) des options exerçables à chaque ouverture d'une période de 3 mois à compter de leur date d'attribution	6,25% des options exerçables à chaque ouverture d'une période de 3 mois à compter de leur date d'attribution	6,25% des options exerçables à chaque ouverture d'une période de 3 mois à compter de leur date d'attribution
Nombre d'options additionnelles	23 081	83 959	28 726			
Nombre d'actions souscrites	-40 000					
Nombre d'options annulées	-136 567	-1 927 392	-294 895	-737 500		
Nombre d'options restantes en circulation	420 514	6 567	273 831	862 500	1 325 000	750 000
Nombre total d'options restantes en circulation au 31 décembre 2008						3 638 412

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Exercice	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Numéros des plans concernés	
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	2008	1 475 000	0,60	Plans 11B et 12	
	2007	1 025 000	0,81	Plans 10A, 10B et 10C	
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	2008	0	-	-	
	2007	0	-	-	

Tableau 10 : Dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Mark Williams Directeur Général du 7 janvier 2008 au 31 Alain Andréoli	Oui (a)		Oui (b)		Oui (c)			Non
Président du Conseil d'Administration depuis le 3 mai 2007 (et Directeur Général jusqu'au 7 Janvier 2008)		Non		Non		Non		Non

(a) Mark Williams bénéficie d'un contrat de travail conclu, avec une des filiales du groupe, antérieurement à sa nomination au poste de Directeur Général. Mark Williams ne bénéficiant de rémunération au titre de son mandat de Directeur Général, son contrat de travail a été maintenu.

(b) Mark Williams bénéficie de versements à un organisme de retraite à cotisations définies pour un montant de 13 725 euros sur l'exercice 2008.

(c) Aux termes de son contrat de travail, M. Mark Williams pourrait bénéficier d'une indemnité équivalente à 6 mois de rémunération en cas de licenciement faisant suite à un changement de contrôle au sein du Groupe Hubwoo.

Suite à la démission de Mark Williams, lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2009, de son poste de Directeur général de la société ainsi que de son mandat d'administrateur, aucune indemnité de départ ne lui a été attribuée.

Intéressement des dirigeants et membres du conseil d'administration

Il n'existe aucun accord d'intéressement.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant.

5.14. Mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux

Mark WILLIAMS	Directeur Général (*) Chief Financial Officer (*)	Hubwoo.com SA (*) Hubwoo UK Ltd (*)
Gregory A MARK	Administrateur et Directeur Général Senior Vice President Sales US	Hubwoo.com SA Hubwoo US
Alain ANDREOLI	Président du Conseil d'administration Senior Vice Président Global Sales & Services Europe	Hubwoo.com SA Sun Microsystems
Dominique GARDY	Administrateur Executive Vice President Contracting & Procurement	Hubwoo.com SA Royal Dutch Shell Plc
Bernard GOURAUD	Membre du Comité de Direction Générale (Directeur Technologies)	Banque Fédérale des Banques Populaires - BFBP
	Représentant permanent de la BFBP au Conseil d'administration	Hubwoo.com SA
	Représentant permanent de la BFBP au Conseil d'administration	Albireo
	Représentant permanent de la BFBP au Conseil d'administration	Natixis Altair IT Shared Services
	Représentant permanent de la BFBP au Conseil d'administration	Natixis Paiements
	Représentant permanent de la BFBP au Conseil de surveillance Censeur Président Directeur Général	SAS STET EUROPAY FRANCE T2S AFRICA
Hartmut MULLER	Représentant permanent de Evonik Degussa au Conseil d'Administration Managing Director	Hubwoo.com SA Infracor GmbH (Degussa)
Bernd-Uwe PAGEL	Senior Vice President Business Process Outsourcing	SAP
	Représentant permanent de SAP AG au Conseil d'administration	Hubwoo.com SA
Edgard MISRAHI	Administrateur	Hubwoo.com SA
	Directeur Général Délégué	Apax Partners SA
	Représentant permanent d'APAX PARTNERS	Arkadin SA
	Représentant permanent d'APAX PARTNERS	Cegid SA
	Représentant permanent d'APAX PARTNERS	Altran Technologies SA
	Administrateur	DXO Labs SA
	Administrateur	Groupe Outremer Telecom SA
	Administrateur	Camelia Participations SAS
	Administrateur	Prosodie SA
	Président du conseil de surveillance	InfoPro Communications SAS
	Membre du Comité de Direction	Editions Techniques pour l'Automobile et l'Industrie (ETAI) SAS
	Gérant	Société civile Carmel
	Gérant	Société civile Info Invest
	Associé Gérant	Société civile Cassiopée
Censeur	Oseo Garantie	
Président et Administrateur	Apax Partners MidMarket SAS	
Président et Administrateur	Financière MidMarket SAS	
Président-Directeur Général (*)	Société Européenne Kleber SA (*)	
Président et membre du Comité Exécutif (*)	Fintel SAS (*)	
Représentant permanent d'APAX PARTNERS (*)	Virtual Computer (*)	
Représentant permanent d'APAX PARTNERS (*)	CCMX SA (*)	
Administrateur (*)	Webraska Mobile Technologies (*)	
Administrateur (*)	Antalis TV (*)	
Membre du Conseil de Surveillance (*)	Amboise Investissement SCA (*)	

(*) ces mandats ou fonctions ne sont plus exercés à ce jour.

Comme indiqué précédemment, Mark Williams a présenté sa démission de son poste de Directeur général de la société ainsi que de son mandat d'administrateur lors d'un Conseil d'Administration tenu le 27 mars 2009. Le Conseil d'Administration a alors nommé, en remplacement, Gregory A. Mark en qualité de Directeur général de la société.

5.15. Proposition d'affectation du résultat social

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux présentés font ressortir une perte de 4.802.118 euros.

Il est proposé de reporter à nouveau la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

5.16. Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices. Depuis leur création ou leur entrée dans le Groupe, les sociétés du groupe Hubwoo, dont la société mère Hubwoo.com, n'ont jamais versé de dividendes. La société mère et ses filiales ont en effet consacré leurs excédents de trésorerie aux investissements dans les domaines technologiques, commercial et marketing. La politique de distribution des dividendes est donc dépendante des investissements nécessaires ainsi que des résultats futurs.

5.17. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code, exception faite de la quote-part des amortissements non déductible des loyers sur véhicules affectés au personnel et aux dirigeants et qui s'élève au titre de l'exercice écoulé à un montant de 77.269 euros.

5.18. Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

Nous vous rappelons que par délibération en date 9 mai 2006 l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le Directoire à opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et dans le respect des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 dite « Abus de marché », entrée en vigueur le 13 octobre 2004.

La Société a ainsi été autorisée par l'assemblée générale à racheter ses propres actions dans la limite maximale de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date de ces rachat, selon les termes et conditions particuliers fixés par l'assemblée, à savoir :

- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, dans les limites de la réglementation en vigueur et notamment du Règlement Européen n°2273/2003, en une ou plusieurs fois par tous moyens, et à tout moment, sur le marché et hors marché, de gré à gré et notamment par voie d'acquisition ou de cession de bloc et/ou par le recours à des valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, au capital de la Société. La part du programme de rachat pouvant être effectuée par négociation de blocs pourra atteindre la totalité du programme.
- Le prix maximum d'achat a été fixé à 8 euros par action, hors frais d'acquisition, et le prix minimum de vente, à 1 €, hors frais de cession, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.
- Le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions ne pourra excéder 2.500.000 euros.

Lors de sa séance du 15 mars 2007, le Directoire a décidé de faire usage de l'autorisation qui lui a été consentie.

Compte tenu du nombre d'actions propres déjà détenues, directement ou indirectement, au jour de cette décision (soit 174 961 actions), ce programme de rachat portait sur un maximum de 4 834 869 actions représentant 9,65 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société à cette date, de sorte que le nombre d'actions que la Société pourra auto-détenir, ne sera pas supérieur 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Ce programme de rachat d'actions propres est mis en œuvre avec les objectifs suivant par ordre de priorité décroissant :

- de donner mandat à un prestataire de services d'investissement pour intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que les fonds destinés à la réalisation de cet objectif ne pourront excéder 300 000 euros,
- de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux du groupe, notamment en consentant des options d'achat d'actions ou en attribuant gratuitement des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées,
- de les conserver et/ou de les remettre en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital,
- de mettre en place ou d'honorer les obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation relative aux programmes de rachat, il n'est plus possible pour un émetteur d'agir sur le cours de bourse sans l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement avec lequel il doit être conclu un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, et ce afin de bénéficier de la présomption de légitimité de l'objectif du programme de rachat.

A ce titre, il a été conclu avec NATEXIS BLEICHROEDER un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

Pour les besoins de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, nous vous précisons qu'il a été procédé à la publication dans les conditions de l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF, du descriptif du programme de rachat établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 241-7 dudit règlement.

5.19. Bilan des opérations sur les actions propres

Au cours de l'exercice 2008, la Société a opéré les opérations suivantes sur ses propres actions :

Nombre d'actions détenues au 1er janvier 2008 : 408.650 actions au prix moyen d'achat de 1,47 euros

Achats réalisés au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 3.196.075 actions au prix moyen d'achat de 0,51 euro

Ventes réalisées au cours de l'exercice au titre du contrat de liquidité : 2.915.669 actions au prix moyen de vente de 0,54 euro

Ventes réalisées au cours de l'exercice sur les actions détenues directement par la société : 37.836 actions au prix moyen de 0,90 euro

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2008 : 651.220 actions au prix moyen d'achat de 0,68 euro (soit 445.166 euros), représentant 65.122 euros en valeur nominale (0,10 euro par action) et 130.244 euros au cours boursier du 31 décembre 2008 (0,20 euro par action).

Les actions détenues au 31 décembre 2008 représentent 1,06% du capital social.

5.20. Résultat des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Durée de l'exercice (en mois)	12	12	12	12	12
Capital social	6 137 640	31 506 735	24 897 343	24 861 643	20 735 573
Nombre d'actions	61 376 397	52 511 225	41 495 571	41 436 071	34 559 289
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 866 326	13 800 911	9 665 112	9 216 675	9 218 231
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-4 333 183	-219 407	-3 578 917	-2 141 305	-246 536
Impôt sur les bénéfices			15 000	18 750	3 750
Participations des salariés					
Dotations aux amortissements et provisions	468 935	907 209	18 922 769	1 537 265	1 347 326
Résultat net	-4 802 118	-1 126 616	-22 516 686	-3 697 320	-1 597 612
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôt et participation et avant dotations aux amortissements et provisions	-0,07	0,00	-0,09	-0,05	-0,01
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-0,08	-0,02	-0,54	-0,09	-0,05
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	59	59	63	63	54
Masse salariale	4 870 562	4 716 349	4 713 549	4 056 343	3 275 784
Sommes versées en avantages sociaux	2 375 682	2 058 857	2 048 223	1 818 646	1 476 048

5.21. Etat des délégations en cours

Conformément aux dispositions des articles L.225-100 et L.225-129-5 du Code de commerce, un rapport spécifique a été établi qui fait état des délégations consenties au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social, et de l'usage qui en a été fait au cours de l'exercice écoulé.

5.22. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

Structure du capital de la Société au 31 décembre 2008 et participation directe ou indirecte dans le capital de la Société dont celle-ci aurait eu connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce

La structure du capital de la Société au 31 décembre 2008 est présentée au paragraphe précédent « CAPITAL SOCIAL – Répartition du capital social ».

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application des dispositions de l'article L.233-11 du Code de commerce

L'article 20 des statuts, dans sa rédaction actuelle, prévoit qu'à défaut de déclaration des franchissements de seuil légaux et du franchissement de seuil statutaire de 2,5 %, "les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale."

Il n'existe aucune autre restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

En outre, il n'existe aucune restriction statutaire aux transferts d'actions et il n'a été porté à la connaissance de la Société aucune clause de la nature de celles visées à l'article L.233-11 du Code de commerce.

Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant.

Mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

Accords entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

A la connaissance de la Société, aucun accord de cette nature n'a été conclu.

Règles applicables à la nomination et au remplacement du Directeur Général

L'article 14 des statuts prévoit notamment que :

- 1 « la direction de la Société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration qui porte alors le titre de « président directeur général » soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration qui porte alors le titre de « directeur général »
[...]

- 2 lorsque la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions légales, réglementaires ou statutaires relatives au directeur général lui sont applicables et il prend le titre de président directeur général, Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale, le conseil d'administration procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat et l'étendue de ses pouvoirs.
[...]

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. »

Règles applicables à la modification des statuts

Les statuts de la Société, ne peuvent, conformément à la loi et aux statuts, être modifiés que par l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires.

Toutefois, l'assemblée générale peut, au cas par cas, déléguer cette compétence au conseil d'administration.

Pouvoir du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

L'article 13 des statuts prévoit que "le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ».

S'agissant des émissions et des rachats d'actions, le conseil d'administration ne peut émettre des actions nouvelles ou procéder à des rachats d'actions, que pour autant que l'assemblée générale lui a consenti une délégation à ce titre.

Il est précisé en tant que de besoin, que les délégations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale à l'effet d'augmenter le capital social font l'objet d'un rapport complémentaire.

Par ailleurs, les opérations de rachat d'actions sont décrites dans le paragraphe précédent « AUTORISATION D'OPERER EN BOURSE SUR SES PROPRES ACTIONS ».

Accords conclus par la Société qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société

Néant.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration, le directeur général ou les salariés, s'ils démissionnent, ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Aux termes de son contrat de travail conclu avec une des filiales du groupe, M. Mark Williams aurait pu bénéficier d'une indemnité équivalente à 6 mois de rémunération en cas de licenciement faisant suite à un changement de contrôle au sein du Groupe Hubwoo. Suite à sa démission, cette clause est désormais sans objet.

5.23. Annexe au rapport de gestion du Conseil d'Administration établie en application des dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, vous trouverez ci-après un état récapitulatif des délégations consenties au Conseil d'administration (à la suite du changement de mode de gestion effectué le 5 mai 2007) à l'effet d'augmenter le capital social ainsi que de l'usage qui en a été fait au cours de l'exercice écoulé.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'émettre des options de souscription d'actions au profit des dirigeants et salariés du groupe HUBWOO :

- Décidée par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007 (12ème résolution) ;
- Nombre maximum d'actions pouvant être émises par suite de l'exercice des options : 8 % du capital social au jour où le conseil d'administration statue, ce plafond étant commun à celui relatif à l'attribution d'actions gratuites et à l'émission d'actions nouvelles dans le cadre d'un PEE à mettre en place ;
- Durée de validité : 38 mois à compter de l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration, dans ses délibérations du 28 mars 2008, a décidé d'attribuer un total de 1.325.000 options de souscription d'actions au dirigeant et à certains salariés du groupe HUBWOO (Plans n°11A et 11B).

Cette attribution d'options de souscription d'action représente, à ce jour une émission potentielle de 1.325.000 actions nouvelles et une dilution potentielle de 2,16 % (avant toute autre dilution et sur la base du capital actuel).

Le Conseil d'administration, dans ses délibérations du 11 juin 2008, a décidé d'attribuer un total de 750.000 options de souscription d'actions à certains salariés du groupe HUBWOO (Plan n°12).

Cette attribution d'options de souscription d'action représente, à ce jour une émission potentielle de 750.000 actions nouvelles et une dilution potentielle de 1,22 % (avant toute autre dilution et sur la base du capital actuel).

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites de la société :

- Décidée par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007 (13ème résolution) ;
- Nombre maximum d'actions pouvant être émises : dans la limite de 8 % du capital social au jour où le conseil d'administration statue, ce plafond étant commun à celui relatif à l'émission d'options de souscription d'actions (Cf. ci-avant) ;
- Durée de validité : 38 mois à compter de l'assemblée générale.

Usage au cours de l'exercice 2008 : Néant.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de permettre l'émission d'actions et de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital

- Décidée par l'assemblée générale mixte du 3 mai 2007 (11ème résolution) ;
- Nombre maximum d'actions pouvant être émises : 10 % du capital social au jour où le conseil d'administration statue ;
- Durée de validité : 26 mois à compter de l'assemblée générale.

Usage au cours de l'exercice 2008 : Néant.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE (délégation caduque depuis le 15 décembre 2008):

- Décidée par l'assemblée générale mixte du 26 juin 2008 (11ème résolution) ;
- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1.000.000 € ;
- Durée de validité : 18 mois à compter de l'assemblée générale.

Usage au cours de l'exercice 2008 : Néant.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de permettre l'émission d'actions et de toutes autres valeurs mobilières (et notamment des obligations convertibles en actions) donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires :

- Décidée par l'assemblée générale mixte du 15 décembre 2008 (4ème résolution) ;
- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 3.000.000 € ;
- Durée de validité : 26 mois à compter de l'assemblée générale.

Usage au cours de l'exercice 2008 : Néant.

Délégation consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE (remplace la délégation consentie le 28 juin 2008 ayant le même objet) :

- Décidée par l'assemblée générale mixte du 15 décembre 2008 (11ème résolution) ;
- Montant maximum de l'augmentation de capital : 300.000 € ;
- Durée de validité : 18 mois à compter de l'assemblée générale.

Usage au cours de l'exercice 2008 : Néant.

6. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

6.1. Informations financières historiques

6.1.1. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières publiées et vérifiées par les commissaires aux comptes sont les Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008, figurant en section 6.2 du présent document de référence.

Les Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008 présentent les informations financières des exercices 2008 et 2007, tandis que les informations financières 2006 sont présentées dans les états financiers consolidés de l'exercice 2007, figurant dans le document de référence 2007, et inclus par référence dans le présent document de référence.

Les dernières informations publiées sont celles relative à l'information financière trimestrielle du 1^{er} trimestre 2009, publiée le 16 avril 2009, et n'ont pas fait l'objet de diligences spécifiques de la part des commissaires aux comptes.

6.1.2. Compte de résultat consolidé résumé

En milliers d'Euros	Du 1er janvier au 31 décembre 2008	Du 1er janvier au 31 décembre 2007	Du 1er janvier au 31 décembre 2006
Chiffre d'affaires	31 775	32 613	32 011
EBITDA	-4 610	2 012	487
Résultat opérationnel	-9 475	-164	-39 919
Résultat après impôt	-10 047	77	-40 511

6.1.3. Bilan consolidé résumé

En milliers d'Euros	au 31 décembre 2008	au 31 décembre 2007	31 décembre 2006
Actifs non-courants	53 070	46 843	41 192
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 431	6 599	2 421
Total Actif	65 277	63 539	53 353
Total des Capitaux propres	45 567	49 574	38 051
Emprunts et concours bancaires	1 912	94	581

6.2. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008

6.2.1. Compte de résultat consolidé

En milliers d'Euros	Note	Du 1er janvier au 31 décembre 2008	Du 1er janvier au 31 décembre 2007
Chiffre d'affaires	5	31 775	32 613
Autres produits de l'activité		7	110
Achats consommés		-601	-1 201
Charges externes		-13 342	-12 448
Charges de personnel	6	-21 746	-16 513
Impôts et taxes		-585	-471
Dotations aux amortissements		-2 420	-2 255
Dotations aux provisions		-660	-493
Autres produits d'exploitation			55
Autres charges d'exploitation		-118	-133
Résultat opérationnel courant	7	-7 690	-736
Autres produits opérationnels	8	182	637
Autres charges opérationnelles	8	-1 967	-65
Résultat opérationnel		-9 475	-164
Coût de l'endettement financier	9	-85	-33
Autres produits financiers	9	1 052	544
Autres charges financières	9	-989	-244
Résultat avant impôt		-9 497	103
Charge d'impôt	10	-555	-26
Résultat après impôt		-10 052	77
Résultat des MEE		5	
Résultat net de la période		-10 047	77
Part du groupe		-10 047	77
Part des minoritaires		0	0
Résultat net par action (en euros)	11	-0,18	0,00
Résultat net dilué par action (en euros)	11	-0,18	0,00

6.2.2. Bilan consolidé

En milliers d'Euros	Note	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Goodwill	12	45 676	40 062
Autres Immobilisations incorporelles	13	4 522	4 418
Immobilisations corporelles	14	1 961	1 397
Autres actifs non courants	15	911	764
Impôts différés		0	202
Actifs non-courants		53 070	46 843
Clients et autres débiteurs	16	9 685	8 921
Autres actifs courants	17	1 091	1 176
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	1 431	6 599
Actifs courants		12 207	16 696
Total Actif		65 277	63 539
Capital	19	6 138	31 507
Primes liées au capital	19	39 774	71 209
Réserves et résultat consolidés	19	-345	-53 142
Total Capitaux propres attribuables aux actionnaires		45 567	49 574
Total Intérêts minoritaires		0	0
Total des Capitaux propres		45 567	49 574
Avantages au personnel	20	250	111
Emprunts et dettes financières	21	667	0
Total Passifs non courants		917	111
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	21	1 245	94
Provisions (part à moins d'un an)	22	515	90
Fournisseurs et autres créditeurs	23	10 550	7 397
Autres passifs courants	24	6 483	6 273
Total Passifs courants		18 793	13 854
Total des passifs		19 710	13 965
Total Passifs et Capitaux propres		65 277	63 539

6.2.3. Etat des profits et pertes consolidés comptabilisés

En milliers d'Euros	2008	2007
Ecarts de conversion	506	-2 074
Ecarts actuariels des plans à prestations définies	-9	-7
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	497	-2 081
Résultat de la période	-10 047	77
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	-9 550	-2 004
Attribuable aux actionnaires de la société	-9 550	-2 004
Attribuables aux intérêts minoritaires		
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période	-9 550	-2 004

6.2.4. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'Euros	Du 1er janvier au 31 décembre 2008	Du 1er janvier au 31 décembre 2007
Résultat net total consolidé	-10 047	77
Elim. des amortissements	2 310	2 145
Elim. des dotations et reprises de provisions	-100	-2 112
Elim. de la valeur nette comptable des immobilisations mises au rebut	853	49
Charges et produits calculés liés aux stocks options	435	190
Autres produits et charges calculés	17	17
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-6 532	366
Elim. de la charge (produit) d'impôt	535	26
Elim. du coût de l'endettement financier net		-89
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-5 997	303
Incidence de la variation du BFR	2 950	-1 389
Impôts payés		-20
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-3 047	-1 106
Entrée de périmètre - Acquisition de filiales, incluant la trésorerie acquise	-4 651	-2 116
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-2 395	-2 280
Augmentation des actifs financiers non courants	-88	
Diminution des actifs financiers non courants		130
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-7 134	-4 266
Augmentation de capital	5 164	8 711
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-56	-196
Emission d'emprunts		
Dette liée à l'acquisition de blueSolutions	408	
Dette liée à l'acquisition d'InterSources	-1 000	1 000
Diminution des dettes financières	-20	24
Autres flux liés aux opérations de financement	446	89
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	4 942	9 628
Incidence de la variation des taux de change	-12	-78
Effet change et changements de méthode	-12	-78
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	-5 251	4 178
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	6 599	2 421
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	1 348	6 599

6.2.5. Notes annexes sur les états financiers consolidés

Note 1. Entité présentant les états financiers

Hubwoo.com SA est une société domiciliée en France, dont le siège social est sis au 23, rue d'Aumale à Paris (75009).

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 comprennent la Société et ses filiales (ensemble désigné comme le « Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint.

L'activité du Groupe consiste en la mise à disposition d'une place de marché mondiale dédiée aux solutions électroniques d'achat.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé 23 rue d'Aumale à Paris (75009).

Note 2. Base de préparation

A. Déclaration de conformité

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne) et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

- IFRIC 11 - IFRS 2 - Actions propres et transactions intra groupe
- Amendement d'IAS 39 et d'IFRS 7 - Reclassement des actifs financiers

L'adoption de ces nouvelles normes et interprétations a été sans incidence sur les comptes du Groupe.

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008 est sans incidence sur les comptes du Groupe :

- IFRIC 12 - Accords de concessions de services publics, non endossé par l'Union Européenne au 31 décembre 2008.
- IFRIC 14 - IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction – endossé par l'Union Européenne en décembre 2008 mais avec une date d'application obligatoire dans l'UE différée pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2008.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2008, le Groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- Amendement d'IAS 1 - Présentation des états financiers (révisée)
- Amendement d'IAS 23 - Coûts d'emprunts
- IFRS 8 - Secteurs opérationnels
- IFRIC 13 - Programme de fidélisation de la clientèle
- Amendement d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et annulations
- IFRIC 14 - IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction

En outre, le Groupe n'applique pas les textes suivants, qui n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 :

- IFRS 3 (révisée) - Regroupements d'entreprises
- Amendements d'IAS 27 - Etats financiers consolidés et individuels
- Amendements d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation : Éléments éligibles à la couverture
- IFRIC 12 - Accords de concessions de services publics
- IFRIC 15 - Accords de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17 - Distributions en nature aux propriétaires
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 - Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation
- Amélioration des IFRS (et notamment l'amendement d'IAS 38 - Immobilisations incorporelles, appliqué aux frais de publicité et promotion)

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 avril 2009 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

B. Rappel des principales options de première application des IFRS (IFRS 1)

Les états financiers consolidés établis par le groupe Hubwoo dans le cadre de la première application des IFRS concernaient l'exercice clos le 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1^{er} janvier 2004. Pour l'établissement du bilan d'ouverture en norme IFRS, le groupe a appliqué les dispositions de la norme IFRS 1 « première adoption des normes internationales d'informations financières » et a ainsi utilisé les exceptions suivantes à l'application rétrospectives des normes IFRS :

- engagements de retraite : en application d'IFRS 1, les écarts actuariels différés liés aux engagements de retraite existants au 1^{er} janvier 2004 sont enregistrés en provisions pour retraites, en contrepartie directe d'une diminution des capitaux propres. Ces montants sont peu significatifs.
- regroupements d'entreprises : en application d'IFRS 1, la société a décidé de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.
- paiements fondés sur des actions : en application d'IFRS 1, le groupe a décidé de ne pas retraiter les instruments attribués aux salariés et dirigeants antérieurement au 7 novembre 2002.

C. Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

D. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro.

Tous les montants présentés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

E. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur l'application des méthodes comptables, sur les montants de certains actifs et passifs, ainsi que sur certains éléments du résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d'aléas. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et jugements sont incluses dans les notes suivantes :

- note 12 Goodwill,
- note 13 Autres Immobilisations incorporelles,
- note 19 Capitaux Propres – C. Paiements fondés sur des actions,
- note 20 Avantages au personnel,
- note 25 Instruments financiers.

L'année 2008 a été marquée par une crise financière et économique qui n'a que tardivement pesé sur la demande de prestation et de conseil en informatique et n'a que peu affecté le marché des achats électroniques, et a donc eu peu d'impact sur le carnet de commandes du Groupe. Toutefois, l'ampleur et la durée de cette crise au-delà du 31 décembre 2008 ne peuvent être anticipées avec précision.

Les états financiers consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour la valorisation de ses actifs et l'appréciation de la recouvrabilité des créances commerciales. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme, en particulier les actifs incorporels, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité. Les paramètres financiers utilisés pour ces valorisations sont ceux prévalant sur le marché à la date de clôture.

Dans le contexte décrit ci-dessus et au vu des perspectives d'activité, le Groupe a entrepris un plan de restructuration courant 2008 visant à réduire la structure de coûts pour 2009.

Par ailleurs, compte tenu du niveau de liquidité à la clôture de l'exercice et des difficultés de trésorerie résultant notamment de la situation décrite ci-dessus, le Groupe a eu recours à des lignes de financement auprès d'organismes financiers; ces lignes viennent à échéance à court terme (dans les 12 mois après la clôture) sans que ces organismes aient pris d'engagement ferme sur leur renouvellement. Les lignes de crédit et de factoring mises en place ne portent pas tous leurs effets à la date d'arrêt de ces comptes et le Groupe subit des retards de paiement de certains clients.

Le Conseil d'Administration du 22 avril 2009 a examiné la situation et les prévisions de trésorerie à court terme. Il résulte de cet examen que la perspective de continuité d'exploitation est conditionnée au fait que les moyens de financement évoqués précédemment seront renouvelés et complétés par des financements auprès d'organismes bancaires, à la réalisation des objectifs de signature de nouveaux contrats à court terme, ainsi que par une augmentation de capital dont le principe a été décidé par le Conseil d'Administration du 22 avril 2009 et qui a été autorisé préalablement par l'assemblée générale du 15 décembre 2008.

Si ces conditions n'étaient pas remplies, le principe de continuité d'exploitation pourrait être remis en cause.

Note 3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

A. Principes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Hubwoo comprennent les comptes de la société mère Hubwoo.com ainsi que les comptes intégrés globalement de ses filiales contrôlées directement ou indirectement. Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours d'un exercice est pris en compte dans le compte de résultat consolidé de l'exercice concerné, à compter de la date de prise de contrôle (correspondant généralement à la date d'acquisition) ou jusqu'à la date de perte de contrôle.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés.

Le Groupe Hubwoo ne détient pas de titres de sociétés pouvant faire l'objet d'une consolidation selon les méthodes de mise en équivalence ou d'intégration proportionnelle, à l'exception d'une participation de 49% dans la société bulgare ASP Development. Cette dernière société est une joint-venture avec le groupe Proxiad et est consolidée selon la méthode de mise en équivalence du fait de l'influence notable exercée par le groupe sur cette entité.

B. Monnaie étrangère

Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Conversion des états financiers

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros au cours de change en vigueur aux dates de transaction ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et correspond au taux moyen de l'exercice, sauf en cas de fluctuation importante. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 2007 et 2008 sont les suivants :

Taux de conversion	USD / EUR		GBP / EUR		INR / EUR	
	Année 2008	Année 2007	Année 2008	Année 2007	Année 2008	Année 2007
Taux de clôture	1,3917	1,4721	0,9525	0,7334	68,3699	57,9900
Taux moyen de la période	1,4706	1,3706	0,7965	0,6846	64,4585	55,5300

C. Immobilisations incorporelles

Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, l'acquéreur doit à la date d'acquisition :

- évaluer le coût du regroupement à hauteur des justes valeurs des actifs émis, des passifs encourus ou assumés ainsi que des instruments de capitaux propres émis, augmentées des coûts directement attribuables au regroupement,
- comptabiliser les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à la date d'acquisition.

L'excédent résiduel du coût du regroupement sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise est comptabilisé en goodwill.

Lorsque que la juste valeur à attribuer aux actifs, passifs ou passifs éventuels de l'entreprise acquise ainsi que le coût du regroupement ne peuvent être déterminés que provisoirement, les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises concerné sont comptabilisés dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition et à partir de cette même date.

Les goodwill positifs ainsi dégagés ne peuvent être amortis mais doivent faire l'objet de tests de dépréciation, au minimum sur une base annuelle.

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwill.

Autres immobilisations incorporelles - Frais de développement

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception des frais de développement satisfaisant aux critères d'activation fixés par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », rappelés ci-après :

- faisabilité technique de l'achèvement en vue de la mise en service ou de la vente,
- existence de l'intention d'achever et d'utiliser ou de vendre l'immobilisation,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation,
- existence d'un marché potentiel ou utilité interne permettant de générer des avantages économiques futurs,
- disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation,
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les dépenses engagées ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe et les coûts engagés par des tiers imputables aux projets.

Les frais de développement activés font l'objet d'un amortissement, à compter de leur mise en service, sur la durée d'utilité estimée des applications concernées.

Les durées d'amortissement des frais de développement figurant à l'actif sont de 3 ans.

Autres immobilisations incorporelles - Licences et logiciels

Les licences et logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le coût correspond au prix d'achat augmenté des droits et taxes non récupérables, des frais de transport et de mise en service et diminué des rabais et remises obtenus.

Les licences et logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Licence "Application Market Place"	10 ans	Linéaire
Autres logiciels	1 à 3 ans	Linéaire

D. Immobilisations corporelles

Les actifs corporels pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs qui y sont associés iront au groupe et dont le coût peut être évalué de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le coût d'acquisition historique correspond au prix d'achat augmenté des droits et taxes non récupérables, des frais de transport et de mise en service et diminué des rabais et remises obtenus.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Agencements	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	1 à 6 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

E. Dépréciation des actifs

Dépréciation des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée au moins une fois par an.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des placements détenus par le Groupe jusqu'à l'échéance et des créances comptabilisés au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les goodwill sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

La société opérant sur un seul segment (« place de marché mondiale ») et les sous-ensembles Hubwoo, CC-Chemplorer, Trade Ranger, Intersources et AchatPro étant gérés de manière intégrée, notamment afin d'offrir un produit homogène à la clientèle internationale, une seule UGT pour toutes les zones géographiques a été identifiée : le Groupe dans son ensemble.

Pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

Pour les actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

F. Instruments financiers non dérivés

Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Les créances cédées à des tiers sont sorties de l'actif du groupe lorsque les risques et avantages qui leur sont associés sont substantiellement transférés à des tiers. Si les risques et avantages ne sont pas substantiellement transférés, alors les créances sont maintenues dans le bilan du groupe en créances jusqu'à leur paiement par les clients, avec en contrepartie un passif financier à court terme.

En cas d'indication objective de perte de valeur, les créances clients font l'objet d'une provision pour dépréciation pour couvrir les risques de non-recouvrement total ou partiel de la créance. La dotation aux provisions est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

Il est précisé que les provisions pour dépréciation sont calculées de manière individuelle, et, pour certaines catégories de clients, en fonction de l'ancienneté des créances par une approche statistique basée sur des données historiques constatées.

Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble de ces dettes est enregistré initialement à la juste valeur puis au coût amorti.

Après leur comptabilisation initiale, le Groupe évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

Placement

Un instrument est classé en tant que placement à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale.

Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur.

Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7.

Les OPCVM ne répondant pas à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés en autres actifs financiers courants.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

G. Actions propres

Les titres d'auto-contrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Aucune variation de valeur ultérieure n'est enregistrée par rapport à ce coût d'acquisition.

Les résultats de cession des titres d'auto-contrôle sont imputés directement sur les capitaux propres et n'ont, de ce fait, pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

H. Avantages du personnel

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite et d'indemnités de départ à la retraite dont les caractéristiques varient selon la législation locale et les politiques propres à chaque filiale en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Ces régimes se répartissent entre régimes dits « à cotisations définies » et régimes dits « à prestations définies ».

En matière de régimes « à cotisations définies », l'engagement de l'employeur se limite au versement de cotisations le libérant de toute obligation ultérieure.

Concernant les régimes « à prestations définies », l'employeur garantit le niveau futur des prestations. Les engagements relatifs à ces avantages postérieurs à l'emploi, gérés de manière interne, sont comptabilisés en provisions et déterminés de la manière suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.
- Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

Le Groupe Hubwoo applique la norme IAS 19 révisée et a pris l'option de comptabiliser tous les écarts actuariels en contrepartie des capitaux propres consolidés.

I. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'une obligation actuelle, juridique ou implicite existe, résultant d'un évènement passé et dont l'extinction nécessitera selon toute probabilité une sortie de ressources économiques au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et que cette obligation peut être estimée de façon fiable.

Lorsque l'obligation concernée et l'effet de la valeur temps de l'argent présentent un caractère significatif, le montant comptabilisé correspond à la valeur actuelle des décaissements futurs de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation.

J. Produits

Les produits du groupe sont enregistrés conformément au référentiel IFRS (IAS 18 et IAS 11). Les prestations, commissions et frais d'accès et de maintenance figurent en créances clients pour celles ayant fait l'objet d'une facturation, ou en factures à émettre pour les prestations réalisées et non encore facturées.

Le chiffre d'affaires, évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, est composé de trois sources principales :

- des commissions forfaitaires ou fixes sur les transactions, comptabilisées sur le mois de la transaction,
- des frais d'accès et de maintenance étalés sur la période de référence,
- des prestations ponctuelles de conseil et de service comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction de leur degré d'avancement, estimé en fonction des coûts engagés rapportés aux coûts totaux estimés à terminaison.

K. Impôts sur le résultat

Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît :

- de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal,
- des différences temporelles liées à des participations où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

L. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période à l'exclusion des titres d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en incluant le nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de l'exercice de l'ensemble des instruments potentiellement dilutifs et de la levée des options de souscription d'actions et exercice des BSA dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation. Toutefois, lorsque le résultat est une perte, l'effet de cette dilution n'est pas pris en compte.

M. Information sectorielle

Un secteur d'activité est une composante distincte d'une entité engagée dans la production de produits ou services liés et exposée à des risques et à une rentabilité différents de ceux des autres secteurs d'activité.

Un secteur géographique est une composante distincte d'une entité engagée dans la fourniture de produits ou services dans un environnement économique particulier et exposée à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

N. Paiements en actions

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement en actions », les services reçus dans le cadre de l'attribution d'options de souscription d'actions sont comptabilisés en « charges de personnel » en contrepartie des « capitaux propres » sur la période d'acquisition des droits.

Les modalités d'évaluation ont été déterminées de la manière suivante :

- la juste valeur des services reçus en contrepartie des options accordées, déterminée à la date d'attribution, a été évaluée par référence à la juste valeur des options attribuées;
- la juste valeur des options attribuées a été déterminée selon le modèle de Black & Scholes.

O. Traitement des contrats de location

Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

P. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les dépréciations des goodwill, les plus ou moins-values sur cession de sociétés consolidées ou d'activités, les charges de restructuration approuvées par la direction et ayant fait l'objet d'une communication externe, les coûts des litiges et dépréciations d'actifs considérés comme non récurrents.

Q. Produits et charges financiers

Coût de l'endettement financier net

Il comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres produits et charges financiers

Ils comprennent principalement les profits et pertes de change ainsi que les produits de cession des valeurs mobilières.

Note 4. Périmètre de consolidation

Filiales et participations	Date de 1ère consolidation	Pays	Détenion	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt	
					31.12.2008	31.12.2007
Hubwoo.com S.A.	Société mère	France	////	Intégration globale	////	////
CC-Chemplorer Ltd	29 juin 2004	Irlande	Directe	Intégration globale	100%	100%
CC-Chemplorer Content GmbH	29 juin 2004	Allemagne	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Inc.	17 mai 2005	Etats Unis	Directe	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Management L.L.C.	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Holdings L.L.C.	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger International Ltd	17 mai 2005	Irlande	Directe	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Texas L.P.	17 mai 2005	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
InterSources N.V.	31 juillet 2007	Belgique	Directe	Intégration globale	100%	100%
MDT S.A.S.	31 juillet 2007	France	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
InterSources LLC	31 juillet 2007	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
InterSources (UK) Ltd	31 juillet 2007	Royaume Uni	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
InterSources India Pvt	31 juillet 2007	Inde	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
blueSolutions Inc	3 janvier 2008	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	n/a
AchatPro S.A.	30 juin 2008	France	Directe	Intégration globale	100%	n/a
ASP Development	30 juin 2008	Bulgarie	Indirecte	Mise en équivalence	49%	n/a

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice au 31 décembre à l'exception de :

- MDT S.A.S. dont l'exercice social se clôture le 30 septembre de chaque année,
- InterSources India Pvt dont l'exercice social se clôture le 31 mars de chaque année.

Note 5. Chiffre d'affaires et informations sectorielles

La société opère sur un seul secteur d'activité et les risques de taux et de rentabilité sont homogènes quels que soient les produits et services qu'elle offre.

La structure d'organisation interne et de gestion de la société ainsi que son système d'information financière interne sont établis selon ce seul secteur d'activité, considéré comme le premier niveau d'information sectorielle.

A. Chiffre d'affaires par zones géographiques

Le chiffre d'affaires par zones géographiques est le suivant :

En millions d'Euros	Année 2008	Année 2007	% var.
France	8,0	9,2	-13%
Autres pays	23,8	23,4	2%
Chiffre d'affaires	31,8	32,6	-2,5%

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'année 2008 est de 31,8 millions d'euros, en baisse de 2,5% par rapport à l'année 2007.

B. Chiffre d'affaires à périmètre constant

Le chiffre d'affaires, ajusté pour inclure les chiffres d'affaires d'InterSources (acquisition du 30 juillet 2007), de blueSolutions (acquisition du 3 janvier 2008) et d'AchatPro (acquisition du 30 juin 2008) en année pleine, est le suivant :

En millions d'Euros	Consolidé			Ajusté *		
	Année 2008	Année 2007	% var.	Année 2008	Année 2007	% var.
Chiffre d'affaires	31,8	32,6	-2,5%	32,8	39,3	-16,7%

* données intégrant les chiffres d'affaires des sociétés blueSolutions, InterSources et Achatpro en année pleine

La baisse du chiffre d'affaires ajusté est due à une perte de chiffre d'affaires d'environ 6 M€ en 2008, sur les clients historiques de Trade Ranger, société acquise en 2005.

C. Actifs par zones géographiques

Les actifs par zones géographiques ainsi que les coûts d'acquisition engagés sur l'exercice sont les suivants :

Actifs et Passifs par zones géographiques En millions d'Euros	Au 31 décembre 2008				Au 31 décembre 2007			
	France	Autres pays	Non affecté	Consolidé	France	Autres pays	Non affecté	Consolidé
Goodwill			45,7	45,7			40,1	40,1
Frais de développement			2,8	2,8			2,5	2,5
Autres actifs	9,3	7,5		16,8	10,0	10,9		20,9
Total des Actifs	9,3	7,5	48,5	65,3	10,0	10,9	42,6	63,5
Total des Passifs	7,9	11,8		19,7	6,9	7,1		14,0
Acquisitions d'Actifs	2,2	0,7		2,9	1,1	1,3		2,4

Note 6. Charges de personnel

A. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'Euros	2008	2007	% var.
Salaires et traitements	-17 224	-13 054	32%
Charges sociales	-3 898	-3 269	19%
Rémunérations en actions	-624	-190	228%
Charges de personnel	-21 746	-16 513	31,7%

La variation des charges de personnel résulte principalement de l'intégration des nouvelles sociétés du Groupe (InterSources acquis le 30 juillet 2007, blueSolutions acquis le 3 janvier 2008, et AchatPro acquis le 30 juin 2008).

La charge constatée en 2007 au titre des rémunérations en actions intégrait l'impact de la déchéance de droits relatifs à des options de souscription attribuées à l'ancien Président Directeur Général au titre de sa fonction opérationnelle dans le Groupe, ce qui explique la hausse constatée en 2008.

B. Effectifs

Les effectifs du groupe au 31 décembre 2008 sont en augmentation de 16% par rapport au 31 décembre 2007. Cette augmentation est due, pour l'essentiel, à l'entrée des sociétés blueSolutions et AchatPro au sein du Groupe.

Effectifs du Groupe	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Hubwoo	58	64
CC-Chemplerer	48	67
Trade-Ranger	34	33
InterSources	54	39
blueSolutions	20	
AchatPro	21	
Total effectifs	235	203

Note 7. Résultat opérationnel & EBITDA

Le résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciation des actifs d'exploitation et charges et produits non récurrents (EBITDA) s'établit à -4,6 millions d'euros pour l'exercice 2008, contre 2,0 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Le résultat opérationnel courant s'établit à -7,7 millions d'euros pour l'exercice 2008, contre -0,7 millions d'euros pour l'exercice 2007.

Le résultat opérationnel s'établit à -9,5 millions d'euros pour l'exercice 2008, après prise en compte des autres produits et charges opérationnels, contre -0,2 millions d'euros pour l'exercice 2007.

En milliers d'Euros	2008	2007
EBITDA	-4 610	2 012
Dotations aux amortissements et provisions	-3 080	-2 748
Résultat Opérationnel Courant	-7 690	-736
Autres Produits et Charges Opérationnels	-1 785	572
Résultat Opérationnel	-9 475	-164

Note 8. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'Euros	2008	2007
Cession nette de créances commerciales		434
Reprise de provision non utilisée		143
Subvention reçue	46	
Autres produits	136	59
Autres produits opérationnels	182	636
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		-49
Provision pour risques et charges		
Charges de restructuration	-1 827	-15
Dépréciation des goodwill		
Autres charges	-140	
Autres charges opérationnelles	-1 967	-64
Autres produits et charges opérationnels	-1 785	572

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a procédé à des restructurations dont les charges sont essentiellement constituées de charges de personnel.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a cédé, pour un montant global de 555 milliers d'euros, un portefeuille de créances commerciales dont la valeur nette après dépréciation s'établissait à 121 milliers d'euros.

Note 9. Résultat financier

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

En milliers d'Euros	2008	2007
Intérêts d'emprunts	-105	
Charges financières diverses		-51
Produits d'intérêts	20	115
Coût de l'endettement financier	-85	64
Gains de change	983	115
Pertes de change	-932	-70
Produits de cession de valeurs mobilières	23	158
Autres produits financiers	46	
Autres charges financières	-57	
Autres produits et charges financiers	63	203
Résultat financier	-22	267

Note 10. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices se décompose comme suit :

En milliers d'Euros	2008	2007
Impôts différés	-203	-8
Impôts exigibles	-352	-18
Charge d'impôt	-555	-26

La valeur des déficits reportables s'établit à 140 millions d'euros au 31 décembre 2008, représentant des économies potentielles d'impôts de 37 millions d'euros (sur la base des taux théoriques d'impôt de 33,3% en France, 12,5% en Irlande, 35,0% aux Etats Unis, 30,0% en Allemagne, 25,0% en Belgique, et 21,0% au Royaume-Uni). La grande majorité de ces déficits sont reportables sans limitation de durée.

Le rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôts est le suivant :

En milliers d'Euros	2008	2007
Résultat net de la période	-10 047	77
Résultat des MEE	5	
Charge d'impôt sur les bénéfices	-555	-26
Résultat avant impôt	-9 497	103
Taux d'impôt - France	33%	34%
Charge d'impôt théorique	3 165	-35
Impact des taux d'impôts des sociétés étrangères	-20	-8
Déficits reportables non activés	-3 513	-145
Utilisation de déficits antérieurs reportables non activés	389	
Différences permanentes	-576	170
Variation des différences temporelles non comptabilisées		-8
Charge d'impôt sur les bénéfices	-555	-26
Taux d'impôt effectif	6%	25%

Note 11. *Résultat par action*

Le résultat par action est déterminé comme suit :

	2008	2007
En milliers d'Euros		
Résultat de la période - part du groupe	-10 047	77
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions	-10 047	77
En nombre d'actions		
Actions émises au 1er Janvier	52 511 225	41 495 571
Actions émises le 13 février 2007 (au prorata temporis)		7 527 390
Actions émises le 30 juin 2008 (au prorata temporis)	4 189 436	
Actions émises suite à l'exercice de BSA (au prorata temporis)	222 935	
Actions auto-détenues (au prorata temporis)	-146 584	-174 961
Actions détenues au titre du contrat de liquidité	-514 095	-233 689
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre	56 262 917	48 614 311
Résultat de base par action (en Euro)	-0,18	0,00
En nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre	56 262 917	48 614 311
Impact potentiel de l'exercice des options sur action	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions au 31 décembre - Dilué	56 262 917	48 614 311
Résultat dilué par action (en Euro)	-0,18	0,00

Note 12. Goodwill

Le détail du goodwill s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Goodwill Hubwoo / Avisium	15 288	15 288
Goodwill CC-Chemplerer	41 034	41 034
Goodwill Trade - Ranger	12 739	12 739
Goodwill InterSources	7 150	7 150
Goodwill blueSolutions	1 094	
Goodwill AchatPro	3 849	
Ecart de conversion (Trade - Ranger)	-933	-1 541
Ecart de conversion (blueSolutions)	63	
Valeur brute des Goodwill	80 284	74 670
Perte de valeur constatée	-34 608	-34 608
Goodwill net	45 676	40 062

A. Acquisitions de l'exercice 2008

Acquisition blueSolutions

La société blueSolutions Inc a fait l'objet d'une acquisition en date du 3 janvier 2008, 100% du capital de blueSolutions étant payable en numéraire pour un montant total de 1.500.000,00 dollars américains.

La valeur du goodwill de blueSolutions repose sur les éléments suivants :

	blueSolutions	
	en milliers d'euros	en milliers de dollars américains
Actifs identifiés	120	177
Passifs identifiés	-77	-114
Juste valeur au 3 janvier 2008	43	63
Paiement en numéraire	1 019	1 500
Autres coûts d'acquisition	118	174
Coût du regroupement	1 137	1 674
Goodwill	1 094	1 611

Depuis l'acquisition, la contribution de blueSolutions dans le résultat net du Groupe est une perte de 607 milliers d'euros.

Acquisition AchatPro

La société AchatPro S.A. a fait l'objet d'une acquisition en date du 30 juin 2008, 100% du capital d'AchatPro étant payable en numéraire pour un montant total de 2.900.000,00 euros.

La valeur du goodwill d'AchatPro repose sur les éléments suivants :

En milliers d'Euros	AchatPro
Actifs identifiés	1 486
Passifs identifiés	-2 022
Juste valeur au 30 juin 2008	-536
Paiement en numéraire	2 900
Autres coûts d'acquisition	413
Coût du regroupement	3 313
Goodwill	3 849

Depuis l'acquisition, la contribution d'AchatPro dans le résultat net du Groupe est une perte de 156 milliers d'euros.

Si les deux regroupements d'entreprises avaient eu lieu au début de l'exercice, le résultat net du Groupe aurait été une perte de 11 555 milliers d'euros tandis que le chiffre d'affaires se serait élevé à 32 761 milliers d'euros.

B. Acquisition de l'exercice 2007

Acquisition du groupe InterSources

La société Hubwoo.com a acquis 100% du capital d'InterSources N.V. le 30 juillet 2007.

L'excédent résiduel du coût du regroupement sur la part d'intérêt de Hubwoo.com S.A. dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables du groupe InterSources a été comptabilisé en goodwill :

En milliers d'Euros	InterSources
Actifs identifiés	1,504
Passifs identifiés	-1,162
Juste valeur au 31 juillet 2007	342
Valeur des titres émis	2,630
Valeur des bons de souscription d'actions émis	2,192
Paiement en numéraire	2,000
Autres coûts d'acquisition	670
Coût du regroupement	7,492
Goodwill	7,150

Les autres coûts d'acquisition sont pour l'essentiel constitués d'honoraires juridiques et de conseil

C. Détermination de la valeur des goodwill

Conformément à la norme IFRS3, la valeur déterminée d'un goodwill est susceptible d'être ajustée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition afin de tenir compte d'actifs, passifs, ou passifs éventuels qui n'auraient pu être déterminés que de manière provisoire.

D. Test de dépréciation

La valeur du goodwill dans les comptes consolidés ayant une durée de vie indéterminée, celle-ci est revue au minimum chaque année et à l'occasion de tout indice de perte de valeur. Un test de dépréciation des goodwill a ainsi été réalisé en 2008 en procédant à l'analyse économique du marché et son potentiel de croissance, ainsi qu'à l'estimation de la valeur recouvrable définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

Ce test de dépréciation requière l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui sont définies par la direction du Groupe.

Les hypothèses clés sur lesquelles reposent les plans à moyen terme résultent d'une analyse détaillée des données historiques et présentes des marchés, clients et produits, ainsi que du chiffre d'affaires et des coûts associés, auxquelles ont été appliqués des taux de croissance déterminés de manière prudente et raisonnable.

Les hypothèses utilisées par le Groupe pour le calcul de la valeur recouvrable du goodwill sont les suivantes :

- compte tenu de la globalisation rapide des marchés, des clients et des produits, le test a porté sur une unité génératrice de trésorerie unique, résultant des rapprochements des entités du Groupe et regroupant l'ensemble des activités concernées ;
- la valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, calculés à partir de plans à moyen terme établis par la Direction sur une durée de 5 ans. Au-delà de cette période, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance perpétuelle estimé pour tenir compte des spécificités de l'activité. L'actualisation des flux est effectuée sur la base d'un coût moyen du capital prenant en considération le taux de marché, une prime de risque, un bêta moyen et une prime spécifique liée à la maturité du marché du commerce électronique et à l'activité du Groupe et sa structure d'endettement.
- un taux moyen de croissance annuelle de 13% a été appliqué aux prévisions de chiffre d'affaires de l'unité génératrice de trésorerie, sur une période de 5 ans.

Les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle appliqués aux flux financiers futurs sont les suivants :

Taux de croissance perpétuelle		Taux d'actualisation	
2008	2007	2008	2007
2,0%	2,0%	13,0%	15,0%

Les taux d'actualisation retenus sont des taux après impôt. La diminution importante du taux d'actualisation entre 2007 et 2008 s'explique pour 1 point par la baisse du taux sans risque, ainsi que par la variation du mode de financement du groupe (ratio des capitaux propres du Groupe par rapport à son endettement) pour 1 point également.

Le groupe a calculé la sensibilité des hypothèses clés de la manière suivante :

- Une variation défavorable de 1 point du taux d'actualisation conduirait à diminuer la valeur recouvrable de 9,5% ;
- Une baisse de 1 point de la croissance moyenne annuelle du chiffre d'affaires, sur la période de cinq ans, conduirait à diminuer la valeur recouvrable de 4,3%.

A l'issue du test, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie unique s'est avérée supérieure à sa valeur comptable et aucune perte de valeur additionnelle n'a donc été constatée pour 2008.

Note 13. *Autres Immobilisations incorporelles*

Les acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles sont reflétées dans le tableau suivant pour l'exercice 2008 :

Autres immobilisations incorporelles						
En milliers d'Euros	Au 31.12.2007	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebut / Reclassements	Variation de change	Au 31.12.2008
Concessions, brevets et droits similaires	15 426	1 434	302	-783	83	16 462
Frais de développement	3 384	1 852	1 282	1 100	118	7 736
Immobilisations incorporelles en cours	225		135	-210		150
Autres immobilisations incorporelles	3 564		109	-74		3 599
Autres immobilisations incorporelles	22 599	3 286	1 828	33	201	27 947

Amortissements						
En milliers d'Euros	Au 31.12.2007	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Variation de change	Au 31.12.2008
Concessions, brevets et droits similaires	13 782	1 434	869	-1 109	70	15 046
Frais de développement	849	1 852	954	1 203	52	4 910
Autres immobilisations incorporelles	3 550		18	-99		3 469
Autres immobilisations incorporelles	18 181	3 286	1 841	-5	122	23 425

Valeurs nettes						
En milliers d'Euros	Au 31.12.2007	/				Au 31.12.2008
Concessions, brevets et droits similaires	1 644	/				1 416
Frais de développement	2 535	/				2 826
Immobilisations incorporelles en cours	225	/				150
Autres immobilisations incorporelles	14	/				130
Autres immobilisations incorporelles	4 418	/				4 522

Il n'a été procédé à aucune cession d'immobilisation incorporelle au cours de l'exercice 2008.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles correspondent notamment à la capitalisation de frais internes de développement pour 693 milliers d'euros.

La variation des immobilisations incorporelles s'analysait pour l'exercice 2007 comme suit :

Autres immobilisations incorporelles						
En milliers d'Euros	Au 31.12.2006	Acquisitions	Cessions / Rebut	Reclassements	Variation de change	Au 31.12.2007
Concessions, brevets et droits similaires	27 062	876	-11 010		-1 502	15 426
Frais de développement	2 701	710			-27	3 384
Immobilisations incorporelles en cours	147	78				225
Autres immobilisations incorporelles	3 465	101			-2	3 564
Autres immobilisations incorporelles	33 375	1 765	-11 010	0	-1 531	22 599

Amortissements						
En milliers d'Euros	Au 31.12.2006	Dotations	Reprises	Reclassements	Variation de change	Au 31.12.2007
Concessions, brevets et droits similaires	24 772	1 425	-10 961		-7	13 782
Frais de développement	653	196				849
Autres immobilisations incorporelles	3 457	86			7	3 550
Autres immobilisations incorporelles	28 882	1 707	-10 961	0	-1 447	18 181

Valeurs nettes						
En milliers d'Euros	Au 31.12.2006	/				Au 31.12.2007
Concessions, brevets et droits similaires	2 290	/				1 644
Frais de développement	2 048	/				2 535
Immobilisations incorporelles en cours	147	/				225
Autres immobilisations incorporelles	8	/				14
Autres immobilisations incorporelles	4 493	/				4 418

Note 14. Immobilisations corporelles

Les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2008 sont reflétées dans le tableau suivant :

Immobilisations corporelles							
En milliers d'Euros	Au 31.12.2007	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebut	Reclassements	Variation de change	Au 31.12.2008
Installations générales et agencements	51		5		18	-1	73
Matériel de bureau, informatique, mobilier	7 174	488	1 084	-610	-62	92	8 166
Immobilisations corporelles	7 225	488	1 089	-610	-44	91	8 239

Amortissements							
En milliers d'Euros	Au 31.12.2007	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises	Reclassements	Variation de change	Au 31.12.2008
Installations générales et agencements	21		15				36
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 807	396	565	-610	0	84	6 242
Immobilisations corporelles	5 828	396	580	-610	0	84	6 278

Valeurs nettes							
En milliers d'Euros	Au 31.12.2007						Au 31.12.2008
Installations générales et agencements	30						37
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 367						1 924
Immobilisations corporelles	1 397						1 961

La valeur brute des immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location financement est de 1 772 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 391 milliers d'euros au 31 décembre 2007, tandis leur valeur nette comptable s'établit à 1 376 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 66 milliers d'euros au 31 décembre 2007. L'augmentation de l'exercice 2008 est liée principalement aux contrats suivants :

- un contrat de cession - bail (« lease-back »), signé avec effet au 1er août 2008, portant sur les matériels informatiques détenus en France et en Allemagne. Cette cession - bail a été réalisée pour la valeur comptable des matériels concernés, soit 726 milliers d'euros. Ce contrat inclut également le financement de matériels informatiques neufs, pour un montant de 355 milliers d'euros au 31 décembre 2008.
- un contrat de location de matériel informatique neuf, utilisé à hauteur 267 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

La variation des immobilisations corporelles s'analysait pour l'exercice 2007 comme suit :

Immobilisations corporelles							
En milliers d'Euros	Au 31.12.2006	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebut	Reclassements	Variation de change	Au 31.12.2007
Installations générales et agencements	938				-887		51
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 153		864	-624	887	-106	7 174
Immobilisations corporelles	7 091		864	-624	0	-106	7 225

Amortissements							
En milliers d'Euros	Au 31.12.2006	Entrées de périmètre	Dotations	Reprises	Reclassements	Variation de change	Au 31.12.2007
Installations générales et agencements	772		3		-754		21
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 056		706	-604	754	-105	5 807
Immobilisations corporelles	5 828		709	-604	0	-105	5 828

Valeurs nettes							
En milliers d'Euros	Au 31.12.2006						Au 31.12.2007
Installations générales et agencements	166						30
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 097						1 367
Immobilisations corporelles	1 263						1 397

Note 15. *Autres actifs non courants*

Les autres actifs non courants se décomposent comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Cautions et nantissements au bénéfice de bailleurs	759	657
Cautions au bénéfice de clients	89	107
Prêts aux employés	27	
Titres mis en équivalence	16	
Créances rattachées à des participations	20	
Autres actifs non courants	911	764

Au 31 décembre 2008, 499 milliers d'euros de valeurs mobilières de placement font l'objet d'un nantissement en contrepartie d'une caution bancaire de loyer.

Note 16. *Clients et autres débiteurs*

Le poste Clients et autres débiteurs s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Clients et Comptes rattachés	10 913	10 117
Dépréciation des comptes Clients et rattachés	-1 228	-1 196
Clients et Comptes rattachés (valeur nette)	9 685	8 921
Clients et Autres débiteurs	9 685	8 921

La société a signé des contrats d'affacturage au cours du second semestre 2008. Les créances incluses dans ce contrat d'affacturage restent toutefois comptabilisées au bilan en créances clients car le Groupe conserve notamment le risque de recouvrement associé à ces créances. La valeur des créances ainsi cédées s'élève à 592 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Le Groupe n'avait pas de contrat d'affacturage en cours au 31 décembre 2007.

La cession d'un portefeuille de créances réalisée au cours de l'exercice 2007 et mentionnée en note 8 Autres produits et charges opérationnels était une cession ferme et définitive de créances pour un montant global de 555 milliers d'euros, non constitutive d'un contrat d'affacturage. La valeur nette après dépréciation de ce portefeuille de créances commerciales s'établissait à 121 milliers d'euros

Note 17. *Autres actifs courants*

Les Autres actifs courants sont composés de :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Créances - Etat (hors IS)	536	742
Charges constatées d'avance	535	368
Créances - Personnel et Organismes sociaux	11	50
Autres actifs courants	9	16
Autres actifs courants	1 091	1 176

Note 18. *Trésorerie et équivalents de trésorerie*

Au 31 décembre 2008, la trésorerie du Groupe se répartit comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Valeurs mobilières de placement	0	1 814
Disponibilités	1 431	4 785
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 431	6 599

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidé, la rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie inclut les éléments suivants au 31 décembre :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Valeurs mobilières de placement	0	1 814
Disponibilités	1 431	4 785
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 431	6 599
Découverts bancaires (note 21)	-83	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie consolidé	1 348	6 599

Note 19. *Capitaux propres*

A. Capital social

Capital émis

Le nombre des actions émises au 31 décembre 2008 est de 61.376.397 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro par action. Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées. Le montant du capital social au 31 décembre 2008 s'élève donc à 6.137.639,70 euros.

Augmentation de capital

Le 26 juin 2008, l'assemblée générale des actionnaires de la société Hubwoo.com a décidé l'émission de 8.333.334 actions nouvelles au prix de 0,66 euro par action dont la souscription était réservée à COFIBRED.

Le 30 juin 2008, la société Hubwoo.com a constaté la souscription de 8.333.334 actions portant ainsi le nombre de titres en circulation à 60.844.559 actions.

Le produit brut de l'émission s'est élevé à 5.500.000,44 euros, dont 5.000.000,00 euros de nominal et 500.000,44 euros de prime d'émission.

Les frais d'augmentation de capital, venant en diminution de la prime d'émission, se sont élevés à 336 milliers d'euros.

Réduction de la valeur nominale des actions

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 décembre 2008, les actionnaires ont approuvé la réduction du capital, pour cause de pertes antérieures, en ramenant celui-ci à un montant de 6.137.639,70 euros par voie de réduction du nominal de l'action de telle sorte que celui-ci s'établisse désormais à 0,10 euro contre 0,60 euro auparavant.

Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a conclu un contrat de liquidité ayant pour objet d'intervenir sur les actions de Hubwoo.com S.A. dans la limite de maximale de 300.000,00 euros.

Par ailleurs, le Groupe détient toujours 137.125 actions propres au titre d'anciens programmes de rachat.

Au 31 décembre 2008, le Groupe détenait ainsi un total de 651.220 actions propres, dont 514.095 actions au titre du contrat de liquidité. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres.

B. Capitaux propres

Les informations comparatives des capitaux propres, issues des états financiers consolidés au 31 décembre 2007, ont fait l'objet des modifications suivantes :

- Les montants de primes d'émission ont été corrigées afin de correspondre aux montants figurant dans les comptes sociaux ;
- Les montants relatifs aux actions propres, comptabilisés en déduction des capitaux propres, ont été corrigés pour correspondre à leur coût d'acquisition à la date de clôture.

Mouvements constatés en capital et primes d'émission

En milliers d'Euros	Nombre d'actions	Capital et Primes liées au capital		
		Actions ordinaires	Primes d'émission	Total
Situation au 31 décembre 2006	41 495 571	24 898	66 108	91 006
Augmentation de capital du 13 février 2007	8 602 731	5 161	4 301	9 462
Frais d'augmentation de capital			-752	-752
Augmentation de capital du 30 juillet 2007	2 412 923	1 448	1 552	3 000
Emission de bons de souscription d'actions				0
Situation au 31 décembre 2007	52 511 225	31 507	71 209	102 716
Augmentation de capital du 30 juin 2008	8 333 334	5 000	500	5 500
Frais d'augmentation de capital			-336	-336
Exercice de BSA	531 838	319	341	660
Réduction du nominal du 15 décembre 2008		-30 688		-30 688
Imputation de pertes antérieures du 15 décembre 2008			-31 940	-31 940
Situation au 31 décembre 2008	61 376 397	6 138	39 774	45 912

Variation des capitaux propres

En milliers d'Euros	Revenant aux actionnaires de la société					Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Capital social	Primes liées au capital	Actions propres	Réserve de conversion	Autres réserves consolidées		
Situation au 31 décembre 2006	24 898	66 108	-370	-719	-51 866	0	38 051
Ecart de conversion				-2 074			-2 074
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					-7		-7
Résultat de la période					77		77
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	0	0	0	-2 074	70	0	-2 004
Augmentations de capital	6 609	5 101			-370		11 340
Emission de bons de souscription d'actions					2 192		2 192
Autocontrôle (augmentation)			-236		41		-195
Plans d'options sur actions réservés au personnel							
- valeur des services rendus par le personnel					190		190
Situation au 31 décembre 2007	31 507	71 209	-606	-2 793	-49 743	0	49 574
Ecart de conversion				506			506
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					-9		-9
Résultat de la période					-10 047	0	-10 047
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	0	0	0	506	-10 056	0	-9 550
Augmentation de capital	5 000	164					5 164
Exercice de bons de souscription d'actions	319	341			-660		0
Réduction du nominal du 15 décembre 2008	-30 688				30 688		0
Imputation de pertes antérieures du 15 décembre 2008		-31 940			31 940		0
Autocontrôle			161		-217		-56
Plans d'options sur actions réservés au personnel							
- valeur des services rendus par le personnel					435		435
Situation au 31 décembre 2008	6 138	39 774	-445	-2 287	2 387	0	45 567

C. Paiements fondés sur des actions

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains salariés. Le prix d'exercice des options octroyées est égal au prix de marché des actions à la date d'octroi diminué de 20 %. Les options sont subordonnées à l'accomplissement d'une durée de service variable (la période d'acquisition des droits). Elles peuvent être exercées l'issue de cette période d'acquisition. La durée contractuelle des options est de cinq ans. Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Bons de souscriptions d'actions

Lors de l'acquisition de 100% du capital d'InterSources N.V. réalisée le 30 juillet 2007, le Groupe a émis 2.412.923 bons de souscription d'actions, qui pourront conduire à l'attribution à leurs détenteurs d'un maximum de 2.010.760 nouvelles actions Hubwoo.com (représentant une valeur totale de 2,5 millions d'euros au prix unitaire d'attribution de 1,2433 euros) selon la performance future d'InterSources. Ces bons de souscription sont exerçables par tiers pendant douze mois à l'issue respectivement d'une, deux ou trois années après la date de réalisation de l'acquisition.

Dans les états financiers consolidés, les bons de souscription d'actions ont été comptabilisés en prime d'émission et sont convertis en capital et prime d'émission lors de l'attribution des actions auxquels ils donnent droit.

Au cours de l'exercice, 638.216 bons de souscription d'actions ont été exercés, correspondant à l'attribution de 531.838 nouvelles actions Hubwoo.com.

Les bons en circulation au 31 décembre 2008 sont exerçables au cours de trois périodes distinctes et représentent, pour chaque période, les nombres maximaux d'actions et les produits maximaux d'émission suivants :

Périodes d'exercice	Du 10 juillet 2008 au 9 juillet 2009	Du 10 juillet 2009 au 9 juillet 2010	Du 10 juillet 2010 au 9 juillet 2011	Total
Nombre de BSA	166 105	804 301	804 301	1 774 707
Nombre maximal d'actions	138 426	670 248	670 248	1 478 922
Produit maximal d'émission (euros)	172 105,04	833 319,06	833 319,06	1 838 743,16

Nouveau plan d'options de souscription

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 mai 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer, au cours de l'exercice 2008, dans le cadre des plans d'options de souscription n° 11A, 11B et 12, un total de 2.075.000 options dont le prix d'exercice est de 0,60 euro.

Les principales caractéristiques de ces plans sont décrites ci dessous :

	Plan 11 A	Plan 11 B	Plan 12
Date de l'Assemblée Générale	3 mai 2007	3 mai 2007	3 mai 2007
Date du Conseil d'Administration	28 mars 2008	28 mars 2008	11 juin 2008
Nombre maximal d'options attribuables	8% du capital apprécié au 28/03/2008	8% du capital apprécié au 28/03/2008	8% du capital apprécié au 11/06/2008
Nombre d'options attribuées à l'origine	500 000	825 000	750 000
dont mandataires sociaux	500 000		
dont 10 premiers attributaires salariés	0	725 000	750 000
Point de départ d'exercice des options	28 mars 2008	28 mars 2008	11 juin 2008
Date d'expiration	28 mars 2013	28 mars 2013	11 juin 2013
Prix d'exercice	0,60 euros	0,60 euros	0,60 euros

Les options des Plan 11 A et B et 12 peuvent être exercées par leur bénéficiaire, à raison de 6,25 % du nombre total d'options attribuées à chacun d'eux à chaque ouverture d'une période de trois mois décomptée à partir de la date d'attribution.

Options sur actions

Au 31 décembre 2008, 3.638.412 options de souscription d'action de la société Hubwoo.com sont en circulation. Le prix moyen d'exercice pondéré de ces options de souscription d'action est de 0,83 euros.

Options sur actions en circulation	2008		2007	
	Prix d'exercice moyen pondéré (euros / action)	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré (euros / action)	Nombre d'options
Au 1er janvier	1,44	3 234 233	2,00	3 038 937
Octroyées	0,60	2 075 000	0,81	1 600 000
Ajustées			1,90	161 126
Annulées	1,65	-1 403 695	1,73	-1 454 211
Caduques	2,14	-267 126	1,90	-111 619
Exercées				
Au 31 décembre	0,83	3 638 412	1,44	3 234 233

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre 2008 sont détaillés ci-après :

Date d'expiration des options en circulation	Prix d'exercice (euros / option)	Nombre d'options
15 septembre 2009	1,95	420 514
9 décembre 2009	2,17	6 567
13 novembre 2010	0,94	273 831
12 septembre 2012	0,81	862 500
28 mars 2013	0,60	1 325 000
11 juin 2013	0,60	750 000
Total	0,83	3 638 412

Comptabilisation de la juste valeur

La juste valeur des paiements fondés sur des actions est comptabilisée en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive.

Les charges constatées sur l'exercice 2008 se sont élevées à 435 milliers d'euros, comptabilisées en charges de personnel à hauteur de 624 milliers d'euros et en résultat opérationnel non courant pour un produit de 189 milliers d'euros au titre de salariés inclus dans le plan de restructuration.

Les hypothèses retenues afin de déterminer la juste valeur attachée aux plans 8, 9, 10A, 10B, 10C, 11A, 11B et 12 sont les suivantes :

Hypothèses retenues	Plan 8	Plan 9	Plan 10 A, B et C	Plan 11 A et B	Plan 12
Cours des actions sous-jacentes (euro / action)	2,64	1,36	0,98	0,70	0,65
Prix d'exercice de l'option (euro / option)	2,28	0,99	0,81	0,60	0,60
Volatilité attendue du prix de l'option	71,70%	57,63%	53,50%	62,00%	62,00%
Durée de vie de l'option	4 ans	4 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Taux de dividende attendu sur les actions	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taux de rendement sans risque	3,00%	3,80%	4,35%	4,09%	4,92%

Note 20. Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont constitués des engagements de retraite et de formation envers le personnel :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Engagements de retraite envers le personnel	109	83
Engagements de formation envers le personnel	141	28
Avantages au personnel	250	111

Note 21. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont essentiellement constitués des engagements financiers découlant des contrats de location financement, ainsi que d'un passif financier court terme relatif aux contrats d'affacturage mentionnés en note 16 Clients et autres débiteurs :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2007	Augmentations	Diminutions	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.12.2008
Engagements de crédit bail	82	1 366	-122	59	-3	1 382
Dettes d'affacturage		447				447
Autres dettes financières courantes	12		-12			0
Découverts bancaires		83				83
Emprunts et concours bancaires	94	1 896	-134	59	-3	1 912
dont part long terme	0					667
dont part à moins d'un an	94					1 245

L'augmentation sur l'exercice 2008 des engagements financiers découlant des contrats de location financement est due aux nouveaux contrats détaillés en note 14 Immobilisations corporelles.

Note 22. Provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2007	Augmentations	Diminutions	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.12.2008
Provisions pour litiges (Personnel)		100		5		105
Provision pour risque (Impôts)	90	320				410
Provisions	90	420	0		0	515
dont part long terme	0					0
dont part à moins d'un an	90					515

Le Groupe Hubwoo est engagé dans un certain nombre de réclamations et de procédures d'arbitrage qui sont apparues dans le cadre normal des activités et estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux.

Des provisions pour litiges et réclamations sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, enquêtes gouvernementales, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance, il est probable qu'une sortie de fonds représentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable de ce montant peut être faite.

Le risque lié aux impôts ayant augmenté en valeur suite à l'ouverture d'une procédure de contrôle fiscal à l'encontre d'une filiale étrangère du groupe, la provision correspondante a été augmentée en conséquence.

Note 23. Fournisseurs et autres créditeurs

Le poste Fournisseurs et autres créditeurs se décomposent comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Dettes Fournisseurs	5 113	3 152
Dettes sociales	4 241	3 250
Dettes fiscales	1 191	973
Autres dettes	5	22
Fournisseurs et autres créditeurs	10 550	7 397

Note 24. Autres passifs courants

Les Autres passifs courants sont constitués principalement de produits constatés d'avance.

En milliers d'Euros	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Produits constatés d'avance	6 052	5 273
Dettes envers les anciens actionnaires InterSources		1 000
Dettes liées à l'acquisition de blueSolutions	431	
Autres passifs courants	6 483	6 273

Au cours de l'exercice 2008 est intervenu le règlement de la somme de 1,0 million d'euros en paiement différé aux anciens actionnaires d'InterSources (acquisition de juillet 2007).

L'acquisition de la société blueSolutions Inc a fait naître une dette de 600 milliers de dollars américains, correspondant à la partie différée du prix d'acquisition. Cette dette d'un montant de 431 milliers d'euros au 31 décembre 2008 est exigible en 2009, et est donc une dette courante.

Note 25. Instruments financiers

Les principaux risques identifiés par le groupe Hubwoo concernant ses instruments financiers sont :

- Le risque de crédit sur ses actifs financiers, qui est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le groupe revoit régulièrement le risque de crédit de ses créances clients en fonction de l'antériorité de la créance et de la nature du client. Le risque de crédit est limité pour les clients acheteurs, composés de grands groupes multinationaux, mais est plus important sur les clients vendeurs du fait de leur grand nombre et du recouvrement complexe qui en découle. Les pertes de valeur correspondantes sont constatées par voie de provision pour dépréciation.
- Le risque de liquidité. Le groupe Hubwoo doit en effet assurer la gestion de sa trésorerie disponible afin de garantir le remboursement de ses emprunts et dettes financières et d'assurer le financement de ses activités. A cet égard, le Groupe a pour objectif de maintenir un équilibre entre la continuité des financements obtenus et leur flexibilité, grâce notamment à l'utilisation de découverts bancaires et de contrats de location financement.
- Le risque de change. Le groupe Hubwoo possède en effet des filiales ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro (essentiellement le dollar américain). Par ailleurs, certaines filiales peuvent avoir des flux d'exploitation libellés dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. Le groupe Hubwoo se retrouve ainsi exposé au risque de change.
- Le risque sur actions. Le groupe Hubwoo détient des actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'anciens programmes de rachat. Le groupe Hubwoo est donc exposé aux variations de son cours de bourse, mais ces impacts sont comptabilisés directement en capitaux propres et sont donc sans incidence sur le compte de résultat.

Le groupe Hubwoo ne détient aucun actif ou passif significatif soumis au risque de taux.

A. Risque de crédit

Le groupe Hubwoo ne détenant pas de garanties sur les actifs financiers qu'il possède, la valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit :

En milliers d'Euros	Note	Catégorie d'instruments financiers	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
<i>Valeurs mobilières de placement à la juste valeur par résultat</i>		<i>Actifs à la juste valeur par résultat</i>	499	457
<i>Actifs financiers non courants au coût amorti</i>		<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	412	307
Autres actifs non courants	15		911	764
Clients et Autres débiteurs	16	Prêts et créances au coût amorti	9 685	8 921
Autres actifs courants	17	Prêts et créances au coût amorti	1 091	1 176
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 431	6 599
Exposition maximale au risque de crédit			13 118	17 460

La trésorerie du Groupe (valeurs mobilières de placement, trésorerie et équivalents de trésorerie) est placée auprès de contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales, analysées par zone géographique, est la suivante :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
France	4 932	3 649
Communauté Economique Européenne	4 363	5 477
Etats - Unis	1 579	763
Autres	39	228
Provision pour dépréciation (hors taxes)	-1 228	-1 196
Exposition concernant les créances commerciales nettes	9 685	8 921

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales, analysées par types de clients, est la suivante :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
Clients Acheteurs	7 474	6 907
Clients Vendeurs	2 211	2 014
Exposition par nature de clients (créances nettes)	9 685	8 921

L'antériorité des créances commerciales s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2008	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	De 181 à 360 jours	Au delà de 360 jours
Créances commerciales (toutes taxes comprises)	10 913	9 051	425	529	908
Provision pour dépréciation (hors taxes)	-1 228	-22	-103	-289	-814
Créances commerciales nettes	9 685	9 029	322	240	94
En milliers d'Euros	Au 31.12.2007	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	De 181 à 360 jours	Au delà de 360 jours
Créances commerciales (toutes taxes comprises)	10 117	8 195	652	845	425
Provision pour dépréciation (hors taxes)	-1 196	-7	-153	-688	-348
Créances commerciales nettes	8 921	8 188	499	157	77

Les pertes de valeur constatées par voie de provision pour dépréciation concernent, pour l'essentiel des créances sur des clients vendeurs. Par ailleurs, aucune perte de valeur constatée par voie de provision pour dépréciation des créances commerciales n'est significative individuellement.

B. Risque de liquidité

Les emprunts et dettes financières du groupe proviennent essentiellement des contrats de location financement mis en place sur l'exercice 2008, et ne contiennent aucune clause de « covenant » au 31 décembre 2008. Par ailleurs, ces emprunts et dettes sont à taux fixe.

Le groupe Hubwoo bénéficie de lignes de crédit bancaire au 31 décembre 2008 pour un montant total de 375 milliers d'euros, utilisées à hauteur de 83 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Depuis août 2008, le groupe Hubwoo a recours à l'affacturage pour les créances commerciales émises par le Groupe en Europe vers ses clients « Vendeurs ».

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit :

En milliers d'Euros	Note	Valeur comptable au 31.12.2008	Flux de trésorerie	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	A plus d'un an	Valeur comptable au 31.12.2007	Flux de trésorerie	De 0 à 6 mois	De 6 à 12 mois	A plus d'un an
Engagements de crédit bail	21	1 382	1 541	413	407	722	82	91	74	17	
Autres dettes financières courantes	21	530	530	530			12	12	12		
Dettes fournisseurs	23	5 113	5 113	5 113			3 152	3 152	3 152		
Dettes sociales	23	4 241	4 241	4 241			3 250	3 250	3 250		
Dettes fiscales	23	1 191	1 191	1 191			973	973	973		
Autres dettes	23	5	5	5			22	22	22		
Dette liée à l'acquisition de blueSolutions	24	431	431	431							
Dettes aux actionnaires InterSources	24		0				1 000	1 000		1 000	
Passifs financiers		12 893	13 052	11 924	407	722	6 491	8 500	7 483	1 017	0

Les passifs financiers figurant dans le tableau précédent appartiennent tous à la catégorie des passifs financiers au coût amorti.

C. Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes et les achats libellés dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle du Groupe.

Le département de la trésorerie ne procède actuellement à aucune couverture de change à terme.

Les principales créances et dettes en devises résultent essentiellement d'opérations intra-groupe.

Le risque de change lié à ces opérations, en solde détaillé par devises de transactions, s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31.12.2008				Au 31.12.2007			
	Libellé en Euro	Libellé en USD	Libellé en GBP	Libellé en INR	Libellé en Euro	Libellé en USD	Libellé en GBP	Libellé en INR
Total Actifs	2 686	152	212	0				
Total Passifs	-9 605	-54	-1	0	-4 711	-31		-110
Exposition au risque de change avant couverture	-6 919	98	211	0	-4 711	-31	0	-110
Montants couverts	0	0	0	0				
Exposition au risque de change après couverture	-6 919	98	211	0	-4 711	-31	0	-110
Impact d'une variation de +10% de l'euro par rapport aux devises		-10	-21	0		3	0	11

Analyse de la sensibilité au risque de change :

Par ailleurs, les comptes consolidés étant établis en euros, le Groupe est exposé au risque de change sur les opérations libellées en dollars US. Ainsi, l'analyse de la sensibilité aux variations du cours de change USD / Euro donne les résultats suivants (avec une hypothèse d'une appréciation positive de 10% de l'euro par rapport au dollar) :

- les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2008 seraient impactés négativement de 0,2%,
- le chiffre d'affaires du Groupe au titre de l'année 2008 serait impacté négativement de 1,3%,
- le résultat net du Groupe au titre de l'année 2008 serait impacté négativement de 131 milliers d'euros.

D. Risque sur actions

Au 31 décembre 2008, la société Hubwoo.com S.A. détient 651.220 de ses propres actions (soit 1,06% de son capital) pour une valeur totale d'achat totale nette des frais de 445.166,05 euros (soit un prix moyen de 0,68 euros par action) ; sur la base d'un cours de 0,20 euro au 31 décembre 2008, la valeur de ces actions est de 130.244,00 euros, soit une moins value latente de 314.922,05 euros.

Les variations de cours n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes consolidés du Groupe, les titres auto détenus étant comptabilisés en diminution des capitaux dans les comptes consolidés.

E. Risque de taux

Le Groupe ne détient, au 31 décembre 2008, ni actifs ni passifs financiers significatifs qui soient soumis au risque de taux.

Note 26. Engagements

A. Engagements de locations simples non résiliables

Les engagements de locations simples non résiliables concernent les bureaux des principales entités du Groupe ainsi que les véhicules de fonction attribués à certains collaborateurs. Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre des contrats de location simple non résiliables :

En milliers d'Euros	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
A moins d'un an	1 248	1 395
Entre un et cinq ans	1 067	2 715
A plus de cinq ans		
Engagements de location simple non résiliables	2 316	4 110

B. Garanties et nantissements accordés

Au 31 décembre 2008, 456 milliers d'euros de valeurs de mobilières de placement font l'objet d'un nantissement en contrepartie d'une caution de loyer apportée par une des banques du Groupe. Les autres garanties apportées sont, pour l'essentiel, au bénéfice de clients, dans le cadre de contrats de mise en œuvre.

En milliers d'Euros	Au 31.12.2008	Au 31.12.2007
A moins d'un an	781	
Entre un et cinq ans	48	745
A plus de cinq ans		
Garanties et nantissements	829	745

C. Accord mondial de services BPO avec SAP AG

Hubwoo a signé en novembre 2007 un accord mondial de services BPO (Business Process Outsourcing) avec SAP AG, portant sur une coopération de développement commercial et de support technique aux clients.

Cet accord met en œuvre une collaboration commerciale dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur processus de décision d'externaliser une partie de leur fonction Achats.

Ce contrat a été conclu le 12 novembre 2007 pour une première période de cinq années et représente un engagement financier pour Hubwoo de 4 millions d'euros réparti sur cinq ans.

D. Affacturage

Au 31 décembre 2008, le Groupe a cédé dans le cadre de contrats d'affacturage des créances commerciales d'un montant brut de 592 milliers d'euros, en garantie des financements obtenus pour 447 milliers d'euros. Ces créances restent toutefois comptabilisées au bilan en créances clients car le Groupe conserve notamment le risque de recouvrement associé à ces créances. Les financements obtenus sont enregistrés en emprunts et dettes financières.

Note 27. Transactions avec les parties liées

A. Dirigeants

Changements dans la structure de gouvernance

A l'occasion du Conseil d'Administration du 17 décembre 2007, Monsieur Alain Andréoli a fait part de sa décision de mettre un terme à ses fonctions de Président Directeur Général avec effet au 7 janvier 2008. En conséquence, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de Monsieur Alain Andréoli de ses fonctions de Président Directeur Général, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général en maintenant Monsieur Alain Andréoli dans ses fonctions de Président et en nommant Monsieur Mark Williams en qualité de Directeur Général à compter du 7 janvier 2008.

Rémunérations

Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit plus de rémunération depuis sa démission du poste de Président Directeur Général en date du 7 janvier 2008.

Le Directeur Général perçoit quant à lui une rémunération fixe et bénéficie également d'une rémunération variable ainsi que des paiements fondés sur des actions.

Au cours des exercices 2008 et 2007, les rémunérations et charges associées ainsi que la valeur des paiements fondés sur des actions comptabilisées au compte de résultat ont été les suivantes :

En milliers d'Euros	2008	2007
Avantages à court terme	328	702
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0
Paiements fondés sur des actions	163	-90
Rémunération des dirigeants	491	612

Les options d'achat d'actions détenues par les dirigeants ont les dates d'expiration et les prix d'exercice suivant :

date d'émission	date d'expiration	prix d'exercice en euro	2008	2007
			nombre résiduel	nombre résiduel
9 décembre 2005	9 décembre 2009	2,17		827 420
14 novembre 2006	13 novembre 2010	0,94	210 639	210 639
13 septembre 2007	12 septembre 2012	0,81	100 000	225 000
28 mars 2008	28 mars 2013	0,60	500 000	
Total			810 639	1 263 059

B. Entités ayant une influence notable sur le Groupe

Les sociétés suivantes sont représentées au Conseil d'Administration du Groupe et exercent donc à ce titre une influence notable sur le Groupe :

- Banque Fédérale des Banques Populaires
- Evonik / Degussa AG
- Shell
- SAP AG
- APAX France

Les transactions commerciales avec les entités ayant une influence notable sur le Groupe s'établissent pour l'exercice 2008 comme suit :

En milliers d'Euros	Chiffre d'affaires H.T.	Achats et prestations H.T.	Créances Clients TTC	Dettes Fournisseurs TTC
Entités ayant une influence notable sur le Groupe - Transactions 2008	2 699	856	197	390

Les ventes et les achats avec les entités ayant une influence notable sur le Groupe sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur ces entités.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, le Groupe n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché sur lequel elles opèrent.

C. Entreprise associée

Le Groupe Hubwoo détient, au travers de sa filiale AchatPro, une participation de 49% dans la société bulgare ASP Development, qui est consolidée selon la méthode de mise en équivalence du fait de l'influence notable exercée par le Groupe sur cette entité.

Les transactions commerciales avec cette entreprise associée s'établissent pour l'exercice 2008 à :

En milliers d'Euros	Chiffre d'affaires H.T.	Achats et prestations H.T.	Créances Clients TTC	Dettes Fournisseurs TTC
Entreprise associée - Transactions 2008		180		25

Les ventes et les achats avec l'entreprise associée sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur ces entités.

Note 28. Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes pris en charge									
Exercices couverts : 2008 et 2007 En Euros	SLG Expertise				KPMG Audit				
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	
Audit									
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés									
Hubwoo.com	94 000	56 000	86%	100%	184 194	218 315	26%	36%	
Filiales intégrées globalement	0	0	N/A	N/A	293 109	248 089	41%	41%	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes									
Hubwoo.com	15 000	0	14%	N/A	214 482	91 250	30%	15%	
Filiales intégrées globalement	0	0	N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	
Prestations d'audit	109 000	56 000	100%	100%	691 785	557 654	96%	92%	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées									
Juridique, fiscal, social	0	0	N/A	N/A	4 949	46 804	1%	8%	
Autres	0	0	N/A	N/A	21 470	0	3%	N/A	
Autres prestations	0	0	0%	0%	26 419	46 804	4%	8%	
Total des prestations	109 000	56 000	100%	100%	718 204	604 458	100%	100%	

La forte hausse constatée en 2008 des honoraires comptabilisés par Hubwoo.com provient de frais d'augmentation de capital à hauteur de 147 milliers d'euros, essentiellement envers KPMG Audit.

Note 29. Evénements postérieurs à la date de clôture

A. Gouvernement d'entreprise

Mark Williams a présenté sa démission de son poste de Directeur général de la société ainsi que de son mandat d'administrateur lors d'un Conseil d'Administration tenu le 27 mars 2009, et aucune indemnité de départ ne lui a été attribuée.

Le Conseil d'Administration a alors nommé, en remplacement, Gregory A. Mark en qualité de Directeur général de la société.

B. Sources de financement

Le Groupe a activé début 2009 les sources de financement suivantes :

- une ligne de crédit d'un montant maximal de 900 milliers d'euros, à échéance en juillet 2009, au titre d'un contrat de financement de créances signé en novembre 2008 avec Oseo Financement.
- deux contrats d'affacturage signés fin 2008 et portant sur les créances commerciales émises par le groupe, en Europe, vers ses clients « Acheteurs ». Le plafond maximal d'encours financé s'élève à 1 500 milliers d'euros pour ses deux contrats cumulés.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 22 avril 2009 a décidé du principe d'une augmentation de capital par utilisation de la délégation accordée par l'assemblée générale du 15 décembre 2008.

6.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Hubwoo S.A

Siège social : 23-25 rue d'Aumale - 75009 Paris

Capital social : €.6 137 639,70

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Hubwoo S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2.E (« Recours à des estimations et au jugement ») relatif aux conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été maintenu dans le cadre de l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2008.

2 - Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. Ces conditions sont décrites dans la note 2.E (« Recours à des estimations et au jugement ») de l'annexe des comptes.

C'est dans ce contexte incertain que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée au paragraphe 1 du présent rapport, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- La société procède systématiquement, annuellement, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 3.E (« Dépréciation des actifs ») aux états financiers. Nous avons revu les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées. Nous nous sommes par ailleurs assurés que la note 12 donne une information appropriée.
Comme indiqué dans la note 2.E des états financiers, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, leur réalisation étant susceptible de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2008

Paris, le 29 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

SLG Expertise

Jean Pierre Valensi
Associé

Marion Bolze-Perez
Associée

6.4. Information financière trimestrielle du 1^{er} trimestre 2009

Les informations publiées le 16 avril 2009 au titre de l'information financière trimestrielle du 1^{er} trimestre 2009 n'ont pas fait l'objet de diligences spécifiques de la part des commissaires aux comptes.

6.4.1. Communiqué de presse relatif à l'information financière trimestrielle du 1^{er} trimestre 2009

Greg Mark, Directeur Général de Hubwoo commente : « Les résultats obtenus au 1^{er} trimestre 2009 confirment un retour à un EBITDA(*) positif résultant à la fois de ventes 2008 performantes et du plan de réduction des coûts mené au deuxième semestre. Malgré des délais de prise de décision plus longs que d'habitude chez nos prospects, notre activité continue à se développer à un rythme soutenu et nous ajoutons chaque trimestre de nouveaux clients prestigieux à la liste de nos références. Maîtriser nos coûts tout en augmentant notre carnet de commandes SaaS(**) reste une priorité, notre objectif demeurant le retour à la profitabilité nette au cours du deuxième semestre 2009. »

(*)EBITDA : « Résultat opérationnel avant dotations aux amortissements, dépréciation des actifs d'exploitation et charges et produits non récurrents »

(**)SaaS (Software as a Service) est un modèle de mise à disposition de technologies par lequel le prestataire développe une application et héberge ("à la demande") le service pour ses clients. Les clients n'achètent pas la technologie mais paient une redevance pour son utilisation.

1. Chiffre d'affaires

en millions €	T1 2008	T1 2009	% Variation 2009 / 2008 (2)
Chiffre d'affaires Consolidé (1)	7,3	9,1	+24%

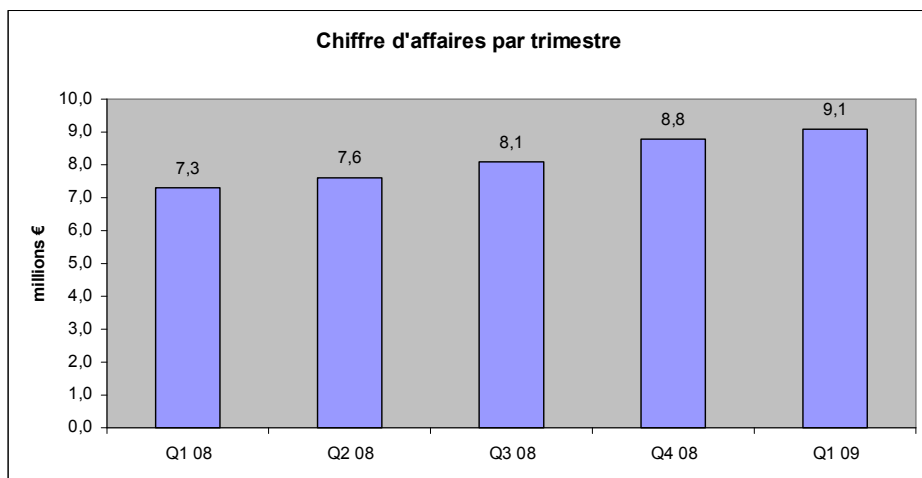
(1) consolidation du chiffre d'affaires blueSolutions à partir du 03/01/2008 & AchatPro depuis le 01/07/2008

(2) pourcentages d'évolution calculés sur les nombres exacts et non sur les nombres arrondis présentés

En ligne avec l'annonce du 30 janvier 2009, le chiffre d'affaires pour le 1^{er} trimestre 2009 s'élève à 9,1M€ contre 7,3M€ au 1^{er} trimestre 2008, soit une augmentation très significative de 24%. Ce résultat est la conséquence des 41 nouveaux contrats signés en 2008 dont l'impact se fait pleinement sentir à partir du premier trimestre 2009.

Depuis le premier trimestre 2008, le chiffre d'affaires de la société n'a cessé de croître, trimestre après trimestre, sous l'impulsion d'une forte acquisition de nouveaux clients.

Le premier trimestre 2009 est, en matière de chiffre d'affaires, le meilleur trimestre de l'histoire de la société, ce qui dans un contexte de récession globale peut être considéré comme satisfaisant.



2. Description générale de la situation financière et des résultats

EBITDA(*)

En plus du grand nombre de contrats signés, la rationalisation des plateformes informatiques et les efforts de restructuration réalisés en 2008 ont permis le retour à un EBITDA positif.

A l'issue du premier trimestre 2009, l'EBITDA de la société s'élève à 400K€ (chiffres non audités), en forte amélioration par rapport à la même période en 2008 (-1,3M€).

Développement commercial

Au premier trimestre 2009, la société poursuit son développement commercial avec la signature de 14 nouveaux contrats dont 4 avec de nouveaux clients. Ces contrats se répartissent équitablement entre les Etats-Unis et l'Europe.

Le tableau ci-après indique la répartition du chiffre d'affaires pour les activités SaaS et Services ainsi que le détail du chiffre d'affaires contractué et l'en-cours sur les quatre prochains trimestres.

	T1 2008	T1 2009
Chiffre d'affaires consolidé	7,3 millions €	9,1 millions €
SaaS	5,7 millions €	7,0 millions €
Services	1,6 millions €	2,1 millions €
Nouveaux Contrats - Valeur Totale SaaS	1,7 millions €	1,5 millions €
Nouveaux Contrats - Valeur SaaS 1ère Année	0,7 millions €	0,9 millions €
SaaS - En cours au 01/04/09 (CA contrats sur 4 trimestres glissants)	21,6 millions €	27,7 millions €

3. Evènements importants intervenus au cours de la période

Greg Mark nommé Directeur Général de Hubwoo

En date du 31 mars 2009, Greg Mark est nommé CEO de Hubwoo. Il remplace Mark Williams qui quitte la société pour prendre de nouvelles responsabilités.

Greg avait rejoint Hubwoo en mars 2006, en tant que SVP (Senior Vice Président) en charge des opérations en Amérique du Nord. En nommant Greg au poste de Directeur Général, le conseil d'administration a également l'intention de proposer au vote de la prochaine assemblée générale l'élection de Greg au conseil d'administration de la société.

Départ de Djamel Agaoua, CFO

Le 16 avril 2009, Djamel Agaoua, CFO, quitte le groupe pour raisons personnelles.

4. Perspectives 2009

La forte acquisition de nouveaux clients SaaS s'est poursuivie sur le premier trimestre 2009 et a permis de générer un encours de chiffre d'affaires SaaS pour les 4 trimestres à venir évalué à 27,7M€ à la fin du premier trimestre 2009, contre 21,6M€ à la fin du premier trimestre 2008, soit une augmentation de 28%.

La proposition Valeur de Hubwoo, clairement orientée vers les réductions de coûts pour ses clients est particulièrement pertinente dans un contexte économique difficile : la demande pour les technologies et services de Hubwoo continue à être forte. Toutefois, l'incertitude actuelle des marchés devrait se prolonger sur 2009 et oblige à la prudence en matière de prévision.

7. COMPTES SOCIAUX

7.1. Comptes Sociaux arrêtés au 31 décembre 2008

7.1.1. Bilan Actif

en Euros	Montant Brut	Amort/Prov.	31/12/2008 net	31/12/2007 net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	8 728 905	7 726 993	1 001 912	1 495 091
Fonds commercial	11 239 639		11 239 639	11 239 639
Autres immobilisations incorporelles	3 452 055	3 372 764	79 291	125 889
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres immobilisations corporelles	3 441 089	3 273 140	167 949	669 769
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	36 483 316	3 300 000	33 183 316	25 170 237
Créances rattachées à des participations	8 573 126	4 162 000	4 411 126	
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	225 649		225 649	222 561
ACTIF IMMOBILISE	72 143 780	21 834 898	50 308 882	38 923 186
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	3 205 948	594 177	2 611 771	10 053 912
Autres créances	952 425		952 425	438 814
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	902 548	314 922	587 626	2 155 572
<i>(dont actions propres 130.249,00 euros nets)</i>				
Disponibilités	723 336		723 336	1 337 402
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	165 908		165 908	161 288
ACTIF CIRCULANT	5 950 164	909 099	5 041 065	14 146 988
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion Actif	95 898		95 898	37 319
TOTAL GENERAL	78 189 842	22 743 997	55 445 845	53 107 493

7.1.2. Bilan Passif

en Euros	31/12/2008	31/12/2007
Capital social ou individuel, dont versé : 6.137.639, 70 euros	6 137 640	31 506 735
Primes d'émission, de fusion, d'apport	39 773 936	71 209 037
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	3 811	3 811
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Report à nouveau		(61 501 977)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(4 802 118)	(1 126 616)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	237 353	61 998
CAPITAUX PROPRES	41 350 622	40 152 988
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	202 387	37 319
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	202 387	37 319
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 500
Emprunts et dettes financières divers	7 300 910	7 325 846
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 958 590	1 908 188
Dettes fiscales et sociales	2 533 499	2 335 596
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 949	13 669
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 090 700	1 293 472
DETTES	13 886 647	12 878 271
Ecarts de conversion Passif	6 189	38 915
TOTAL GENERAL	55 445 845	53 107 493

7.1.3. Compte de Résultat

en Euros	France	Exportation	31/12/2008	31/12/2007
Ventes de marchandises				927 625
Production vendue de biens				
Production vendue de services	8 206 210	3 660 115	11 866 326	12 873 287
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS			11 866 326	13 800 911
Production stockée				
Production immobilisée				57 058
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			820 448	538 853
Autres produits			91 706	23 999
PRODUITS D'EXPLOITATION			12 778 480	14 420 821
Achats de marchandises			121 937	935 813
Variation de stock (marchandises)				
Autres achats et charges externes			6 514 206	6 448 192
Impôts, taxes et versements assimilés			503 137	418 789
Salaires et traitements			4 870 562	4 716 349
Charges sociales			2 375 682	2 058 857
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			831 402	810 124
Sur actif circulant : dotations aux provisions			571 322	523 751
Dotations aux provisions réglementées			175 355	61 998
Autres charges			842 773	123 610
CHARGES D'EXPLOITATION			16 806 376	16 097 484
RESULTAT D'EXPLOITATION			-4 027 896	-1 676 663
OPERATIONS EN COMMUN				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			152 959	
Autres intérêts et produits assimilés				4 710
Reprises sur provisions et transferts de charges			4 737 319	87 802
Différences positives de change			22 131	10 829
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			62 756	300 661
PRODUITS FINANCIERS			4 975 165	404 002
Dotations financières aux amortissements et provisions			4 400 767	71 734
Intérêts et charges assimilées			170 207	153 533
Différences négatives de change			64 174	9 813
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			123 594	19 171
CHARGES FINANCIERES			4 758 742	254 252
RESULTAT FINANCIER			216 423	149 750
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-3 811 472	-1 526 913
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			959 600	566 468
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
PRODUITS EXCEPTIONNELS			959 600	566 468
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 950 245	117 280
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				48 891
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 950 245	166 171
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-990 645	400 297
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			18 713 245	15 391 290
TOTAL DES CHARGES			23 515 363	16 517 906
BENEFICE OU PERTE			-4 802 118	-1 126 616

7.1.4. Annexe aux comptes sociaux

Faits caractéristiques de l'exercice

Acquisition d'Achat Pro S.A.

La société Achat Pro S.A. (Paris – France) a fait l'objet d'une acquisition en date du 30 juin 2008, 100% du capital d'Achat Pro S.A. étant payable en numéraire, le 30 juin 2008, pour un montant total de 2.900.000,00 euros (hors frais d'acquisition).

Augmentation de capital réservée à COFIBRED

Lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2008, les actionnaires ont approuvé l'émission de 8.333.334 actions nouvelles à 0,66 euro par action, réservées à COFIBRED et représentant un total de 5,5 millions d'euros, dont 5,0 millions d'euros de nominal et 0,5 million de prime d'émission. COFIBRED, filiale de la BRED Banque Populaire, est devenue le premier actionnaire de la Société avec 13,7% du capital au 30 juin 2008 et s'est engagée à demeurer actionnaire de référence pour une durée minimale de 2 ans.

Réduction de la valeur nominale des actions

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 décembre 2008, les actionnaires ont approuvé la réduction du capital, pour cause de pertes antérieures, en ramenant celui-ci à un montant de 6.137.639,70 euros par voie de réduction du nominal de l'action de telle sorte que celui-ci s'établisse désormais à 0,10 euro contre 0,60 euro auparavant.

Résorption d'une partie des pertes antérieures par imputation sur le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport »

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 décembre 2008, les actionnaires ont approuvé la résorption d'une partie des pertes antérieures à concurrence d'une somme de 31.940.394,50 euros par imputation sur le poste « Prime d'émission, de fusion, d'apport ».

A l'issue de la réduction de la valeur nominale des actions et de cette opération, le report à nouveau est ramené à un solde nul, soldant ainsi les pertes antérieures de la société.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux normes définies par le règlement CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'année 2008 a été marquée par une crise financière et économique qui n'a que tardivement pesé sur la demande de prestation et de conseil en informatique et n'a que peu affecté le marché des achats électroniques, et a donc eu peu d'impact sur le carnet de commandes de la société.

Toutefois, l'ampleur et la durée de cette crise au-delà du 31 décembre 2008 ne peuvent être anticipées avec précision.

Les comptes sociaux de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour la valorisation de ses actifs et l'appréciation de la recouvrabilité des créances commerciales. Les actifs dont la valeur s'apprécie par référence à des perspectives à plus long terme, en particulier les actifs incorporels et financiers, ont été évalués dans le cadre d'hypothèses prenant en compte une crise économique et financière dont la durée serait limitée dans le temps, en particulier dans ses effets sur les flux de trésorerie futurs résultant de l'activité. Les paramètres financiers utilisés pour ces valorisations sont ceux prévalant sur le marché à la date de clôture.

Dans le contexte décrit ci-dessus et au vu des perspectives d'activité, la société a entrepris un plan de restructuration courant 2008 visant à réduire la structure de coûts pour 2009.

Par ailleurs, compte tenu du niveau de liquidité à la clôture de l'exercice et des difficultés de trésorerie résultant notamment de la situation décrite ci-dessus, la société a eu recours à des lignes de financement auprès d'organismes financiers; ces lignes viennent à échéance à court terme (dans les 12 mois après la clôture) sans que ces organismes aient pris d'engagement ferme sur leur renouvellement. Les lignes de crédit et de factoring mises en place ne portent pas tous leurs effets à la date d'arrêté de ces comptes et la société subit des retards de paiement de certains clients.

Le Conseil d'Administration du 22 avril 2009 a examiné la situation et les prévisions de trésorerie à court terme. Il résulte de cet examen que la perspective de continuité d'exploitation est conditionnée au fait que les moyens de financement évoqués précédemment seront renouvelés et complétés par des financements auprès d'organismes bancaires, à la réalisation des objectifs de signature de nouveaux contrats à court terme, ainsi que par une augmentation de capital dont le principe a été décidé par le Conseil d'Administration du 22 avril 2009 et qui a été autorisé préalablement par l'assemblée générale du 15 décembre 2008.

Si ces conditions n'étaient pas remplies, le principe de continuité d'exploitation pourrait être remis en cause.

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- des logiciels pour 8.470 milliers d'euros, amortis sur la durée prévue d'utilisation, essentiellement constitués de l'application « Place de Marché » et de ses développements successifs,
- le fonds commercial de Trade-Ranger pour 11.239 milliers d'euros,
- des marques commerciales pour un montant de 259 milliers d'euros.

La société a choisi de ne pas appliquer l'option prévue par l'article R 123-186 du Code de Commerce permettant de comptabiliser à l'actif du bilan les frais de développement. Ces frais sont donc constatés directement en charges.

Concernant le fonds commercial, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité du fonds commercial est inférieure à la valeur inscrite au bilan.

La valeur d'utilité s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité de la branche d'activité.

La dépréciation des immobilisations est constatée par la voie d'amortissements linéaires en fonction de leur durée d'utilisation :

Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels	3 ans	Linéaire
Agencements	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	1 à 6 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

Rubriques – Valeurs brutes En Euros	Début d'exercice	Acquisitions, apports	Reclassements	Cessions – Mise au Rebut	Fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	8 597 874	3 390	127 642		8 728 906
Fonds commercial	11 239 639				11 239 639
Autres immobilisations incorporelles	3 495 482	84 215	-127 642		3 452 055
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 332 995	87 605	0		23 420 600
Installations générales, agencements	751 840				751 840
Matériel de bureau, informatique	3 299 261	547 722		-1 157 734	2 689 249
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 051 101	547 722		- 1 157 734	3 441 089
TOTAL	27 384 096	635 327	0	-1 157 734	26 861 689

Rubriques – Amortissements En Euros	Début d'exercice	Acquisitions, apports	Reclassements	Cessions – Mise au Rebut	Fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	7 102 783	624 210			7 726 993
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	3 369 593	3 171			3 372 764
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 472 376	627 381			11 099 757
Installations générales, agencements	583 397	84 664			668 061
Matériel de bureau, informatique	2 797 934	119 357		-312 212	2 605 078
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 381 331	204 021		-312 212	3 273 140
TOTAL	13 853 707	831 402		-312 212	14 372 897

Par ailleurs, la société détient des immobilisations corporelles au travers de contrats de location financement. La valeur brute de ces immobilisations n'est pas enregistrée à l'actif de la société et s'élève à 1 638 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 290 milliers d'euros au 31 décembre 2007. L'augmentation de l'exercice 2008 provient des contrats suivants :

- un contrat de cession - bail (« lease-back »), signé avec effet au 1er août 2008, portant sur les matériels informatiques détenus en France et en Allemagne. Cette cession - bail a été réalisée pour la valeur comptable des matériels concernés, soit 726 milliers d'euros. Ce contrat inclut également le financement de matériels informatiques neufs, pour un montant de 355 milliers d'euros au 31 décembre 2008.
- un contrat de location de matériel informatique neuf, utilisé à hauteur 267 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

La valeur nette de ces matériels est de 1 326 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 58 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Immobilisations financières :

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations sont enregistrés au coût historique d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité, qui s'apprécie en fonction des perspectives de rentabilité et de l'endettement des filiales.

Les créances rattachées à des participations sont pour leur part dépréciées lorsque la valeur probable de réalisation ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

Les titres de participation se décomposent de la manière suivante :

- AchatPro. : 3.313.079,00 euros
- InterSources N.V. : 8.170.235,00 euros
- CC-Chemplorer Ltd. : 25.000.000,00 euros
- Trade-Ranger : 2,00 euros

La valeur des titres InterSources intègre des frais d'acquisition pour 670.235,00 euros.

La valeur des titres AchatPro intègre des frais d'acquisition pour 413.079,00 euros.

Les perspectives de rentabilité au 31 décembre 2008 ont conduit à revoir les valeurs d'utilité des titres de participation constatées lors de la précédente clôture :

en Euros

Titres de participation	Valeur historique	Provision au 31/12/2008	Valeur nette au 31/12/2008	Valeur nette au 31/12/2007
CC-Chemplorer Ltd	25 000 000	3 300 000	21 700 000	17 000 000
InterSources NV	8 170 235		8 170 235	8 170 235
AchatPro	3 313 079		3 313 079	
Trade Ranger	2		2	2
Total	36 483 316	3 300 000	33 183 316	25 170 237

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions pour dépréciation de créances clients s'élèvent à 594 milliers d'euros. Elles sont calculées de manières individuelles, et pour certaines catégories de clients en fonction de l'ancienneté des créances.

La société a mis en place, avec effet au 1^{er} août 2008 un contrat d'affacturage pour la gestion du recouvrement de certaines de ses créances « Vendeurs », dont le plafond maximal est de 700 milliers d'euros. Les opérations liées à ce contrat sont comptabilisées en « Autres créances » et représentent un solde débiteur de 145 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Autres créances :

Les autres créances sont essentiellement constituées de créances détenues sur une filiale de la Société, à hauteur de 502 milliers d'euros.

Valeur mobilières de placement :

La valeur brute des valeurs mobilières de placement correspond à leur prix d'acquisition ou de souscription, déterminé selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré. Elles sont éventuellement dépréciées par référence à leur cours à la fin de chacune des périodes concernées, tandis que les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de FCP monétaires nantis auprès du LCL pour un montant total de 457 milliers d'euros. Leur valorisation au 31 décembre 2008 s'établit à 499 milliers d'euros.

Par ailleurs, la société Hubwoo.com détient 1,06 % de son capital :

- 514.095 actions, pour une valeur d'achat de 155 milliers d'euros, détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité,
- 137.125 actions, pour une valeur d'achat de 290 milliers d'euros, dans le cadre de l'auto-contrôle.

Ces 651.220 actions sont maintenues à l'actif car, conformément à l'objectif du programme de rachat, la société n'a pas vocation à annuler les actions achetées.

La valeur nette de ces actions au 31 décembre 2008 s'établit ainsi à 130 milliers d'euros, après constatation d'une provision pour dépréciation de 315 milliers d'euros.

Ecarts de conversion actifs :

Les écarts de conversion figurant à l'actif du bilan au 31 décembre 2008 s'élèvent à 96 milliers d'euros et correspondent à la réévaluation de créances libellées en devises (essentiellement en USD et en GBP).

Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 166 milliers d'euros au 31 décembre 2008, dont principalement 53 milliers d'euros au titre du loyer du siège social.

Etat des créances :

en Euros

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	225 649	225 649	
Créances Clients	3 205 948	3 205 948	
Personnel et comptes rattachés			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	306 023	306 023	
Débiteurs divers ⁽¹⁾	646 401	646 401	
Charges constatées d'avances	165 908	165 908	
TOTAL GENERAL	4 549 929	4 549 929	

⁽¹⁾ : dont comptes-courant avec les filiales pour 502 milliers d'Euros et Affacturage pour 145 milliers d'euros.

Capitaux propres :

en Euros

RUBRIQUES	Solde au 01/01/2008	Affectation Du résultat 2 007	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2008
Capital Social	31 506 735		5 319 102	-30 688 197	6 137 640
Primes d'émission	42 432 833		505 294	-31 940 395	10 997 732
Primes d'apport	28 776 204				28 776 204
Réserves :					
. Réserve légale	3 811				3 811
. Réserves réglementées					
. Réserve facultative					
Report à nouveau	-61 501 976	-1 126 616		62 628 592	
Résultat de l'exercice précédent avant affectation	-1 126 616	1 126 616			
Résultat de la période			-4 802 118		-4 802 118
Provisions réglementées	61 998		175 355		237 353
Total Capitaux Propres	40 152 988	0	1 197 633	0	41 350 622

Composition du Capital Social

Différentes Catégories de Titres	Valeur Nominale	Au début de l'exercice	Créés dans l'exercice	Echangées dans l'exercice	En fin D'exercice
Actions ordinaires	0,60 euro	52 511 225			
Augmentation de capital du 30 juin 2008 (a)			8 333 334		
Souscriptions de bons de souscription d'actions (c)			531 838		
TOTAL	0,10 euro (b)	52 511 225	8 865 172		61 376 397

(a) Rappel : Augmentation de capital réservée à COFIBRED

Lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2008, les actionnaires ont approuvé l'émission de 8.333.334 actions nouvelles à 0,66 euro par action, réservées à COFIBRED et représentant un total de 5,5 millions d'euros, dont 5,0 millions d'euros de nominal et 0,5 million de prime d'émission.

(b) Rappel : Réduction de la valeur nominale des actions

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 décembre 2008, les actionnaires ont approuvé la réduction du capital, pour cause de pertes antérieures, en ramenant celui-ci à un montant de 6.137.639,70 euros par voie de réduction du nominal de l'action de telle sorte que celui-ci s'établisse à 0,10 euro contre 0,60 euro précédemment.

(c) Souscriptions de bons de souscription d'actions

La Société a émis, en date du 30 juillet 2007, en paiement du prix de l'acquisition d'InterSources 2.412.923 bons de souscription d'actions attachés aux ABSA octroyées aux actionnaires d'InterSources.

Ces bons représentent le paiement d'une dette aux actionnaires d'InterSources, dont le montant maximal de 2.499.977,91 euros est soumis à certaines conditions de performance, de présence et de garantie et peut donc être ajusté, à la baisse, jusqu'au 30 juillet 2010.

Ces 2.412.923 bons de souscription représentent un maximum de 2.010.760 actions au prix d'émission de 1,2433 euro, représentant elles mêmes un produit d'émission potentiel de 2.499.977,91 euros, dont 1.206.456,00 euros de nominal et 1.293.521,91 euros de prime d'émission.

Ces bons ont été comptabilisés en emprunts et dettes financières divers à l'origine et sont convertis en capitaux propres lors de l'attribution des actions auxquels ils donnent droit.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 531.838 actions nouvelles suite à l'exercice de 638.216 bons de souscription, représentant un produit d'émission de 661.234,18 euros dont 319.102,80 euros de nominal (avant réduction de la valeur nominale des actions) et 342.131,38 euros de prime d'émission.

(d) Options de souscription d'actions

A titre de rappel, l'Assemblée Générale Mixte en date du 13 septembre 2000, a autorisé le Directoire à mettre en place un ou plusieurs plans d'options de souscription ou d'achat d'actions pendant un délai maximum de cinq ans. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 septembre 2005 a autorisé le Directoire à porter le nombre d'options attribuables aux salariés et dirigeants à 8% du nombre de titres émis existant à cette date et l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2007 a autorisé le Conseil d'Administration à porter le nombre d'options attribuables aux salariés et dirigeants à 8% du nombre de titre émis existants apprécié au jour de la mise en œuvre de cette autorisation.

Conformément aux articles L.225-184 du Code de commerce et 174-20 du décret du 23 mars 1967, les plans d'options consentis ainsi que leur exécution au titre de l'exercice écoulé sont les suivants :

- les plans n°1, 2, 3, 4, 5 et 6 sont caducs, et il n'existe plus d'options exerçables au titre de ces plans au 31 décembre 2008,
- il subsiste 420.514 options de souscription d'actions au titre du plan n°7 qui court jusqu'au 15 septembre 2009. Le prix de souscription est de 1,95 euro,
- il subsiste 6.567 options de souscription d'actions au titre des plans n°8a et 8b qui courent jusqu'au 9 décembre 2009. Le prix de souscription est de 2,17 euros,
- il subsiste 273.831 options de souscription d'actions au titre du plan 9 qui court jusqu'au 13 novembre 2010. Le prix de souscription est de 0,94 euro,
- il subsiste 862.500 options de souscription d'actions au titre des plans 10a, 10B et 10c qui courent jusqu'au 12 septembre 2012. Le prix de souscription est de 0,81 euro,
- en date du 28 mars 2008, le Conseil d'Administration a instauré les plans d'options de souscription d'actions 11a et 11b portant sur 1.325.000 options de souscription d'actions, exerçables au prix de souscription de 0,60 euro. Ces options peuvent être exercées par leur bénéficiaires à compter de leur date d'attribution (28 mars 2008), à raison de 6,25% du nombre total d'options attribuées, à chaque ouverture d'une période de trois mois et ce,

jusqu'au 28 mars 2013. Il subsiste 1.325.000 options au titre de ces plans au 31 décembre 2008,

- en date du 11 juin 2008, le Conseil d'Administration a instauré le plan d'options de souscription d'actions 12 portant sur 750.000 options de souscription d'actions, exerçables au prix de souscription de 0,60 euro. Ces options peuvent être exercées par leur bénéficiaires à compter de leur date d'attribution (11 juin 2008), à raison de 6,25% du nombre total d'options attribuées, à chaque ouverture d'une période de trois mois et ce, jusqu'au 11 juin 2013. Il subsiste 750.000 options au titre de ce plan au 31 décembre 2008.

L'attribution des options de souscription d'actions est soumise à des conditions de présence, mais ne prévoit pas de conditions de performance.

Aucune option n'a été exercée au titre des différents plans au cours de l'exercice 2008.

Provisions réglementées :

Les frais d'acquisition du Groupe InterSources d'une valeur de 670 milliers d'euros sont amortis sur cinq ans par le biais d'amortissements dérogatoires comptabilisés en provisions réglementées.

Le montant des amortissements au 31 décembre 2008 est de 196 milliers d'euros.

Les frais d'acquisition de la société Achat Pro d'une valeur de 413 milliers d'euros sont amortis sur cinq ans par le biais d'amortissements dérogatoires comptabilisés en provisions réglementées.

Le montant des amortissements au 31 décembre 2008 est de 41 milliers d'euros.

L'échéancier des provisions réglementées au 31 décembre 2008 est le suivant :

en milliers d'Euros

Acquisition	Frais d'acquisition à amortir sur 5 ans	Amortissements dérogatoires au 31/12/08	2009	2010	2011	2012	2013
InterSources	670	196	134	134	134	72	
AchatPro	411	41	82	82	82	82	42
Total	1 081	237	216	216	216	154	42

Provisions pour risques et charges :

Le montant des provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante :

en Euros

Rubriques	Solde ouverture	Dotation	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde de clôture
Risques liés au Personnel		100 000			100 000
Risque de change	37 319	102 387	37 319		102 387
Total des provisions	37 319	202 387	37 319		202 387

Ecarts de conversion passifs :

Les écarts de conversion figurant au passif du bilan au 31 décembre 2008 s'élèvent à 6 milliers d'euros et correspondent à la réévaluation de créances libellées en devises (essentiellement en USD).

Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.091 milliers d'euros et correspondent à des produits liés à l'activité de Place de Marché dont la réalisation totale ou partielle est postérieure au 31 décembre 2008.

Etats des dettes :

en Euros

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers ⁽¹⁾	7 300 910	6 467 591	833 319	
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 958 590	2 958 590		
Personnel et comptes rattachés	1 153 033	1 153 033		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	729 594	729 594		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	461 233	461 233		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	189 637	189 637		
Autres dettes	2 949	2 949		
Produits constatés d'avance	1 090 700	1 090 700		
TOTAL GENERAL	13 886 647	13 053 328	833 319	

⁽¹⁾ : dont Comptes-courants auprès des filiales 5.461 milliers d'euros et dette vis-à-vis de anciens actionnaires d'InterSources 1.839 milliers d'euros.

La société a émis, en date du 30 juillet 2007, en paiement du prix de l'acquisition d'InterSources 2.412.923 bons de souscription d'actions attachés aux ABSA octroyées aux actionnaires d'InterSources.

Ces bons représentent le paiement d'une dette aux actionnaires d'InterSources, dont le montant maximal de 2.499.977,91 euros est soumis à certaines conditions de performance, de présence et de garantie et peut donc être ajusté, à la baisse, jusqu'au 30 juillet 2010.

Au vu des informations disponibles, le montant maximal de la dette a été comptabilisé à la clôture de l'exercice 2007

Ces 2.412.923 bons de souscription représentent un maximum de 2.010.760 actions au prix d'émission de 1,2433 euro, représentant elles mêmes un produit d'émission potentiel de 2.499.977,91 euros, dont 1.206.456,00 euros de nominal et 1.293.521,91 euros de prime d'émission.

Ces bons ont été comptabilisés en emprunts et dettes financières divers à l'origine et sont convertis en capitaux propres lors de l'attribution des actions auxquels ils donnent droit.

Au cours de l'exercice, la Société a émis 531.838 actions nouvelles suite à l'exercice de 638.216 bons de souscription, représentant un produit d'émission de 661.234,18 euros dont 319.102,80 euros de nominal (avant réduction de la valeur nominale des actions) et 342.131,38 euros de prime d'émission.

Les bons non encore exercés sont exerçables au cours de trois périodes distinctes, et représentent, pour chaque période les nombres maximaux d'actions et les produits maximaux d'émission suivants :

Périodes d'exercice	Du 10 juillet 2008 au 9 juillet 2009	Du 10 juillet 2009 au 9 juillet 2010	Du 10 juillet 2010 au 9 juillet 2011	Total
Nombre de BSA	166 105	804 301	804 301	1 774 707
Nombre maximal d'actions	138 426	670 248	670 248	1 478 922
Produit maximal d'émission	172 105,04	833 319,06	833 319,06	1 838 743,16

Les nombres définitifs d'actions auxquels donnent droit les bons de souscription seront déterminés selon la formule suivante :

$$\frac{\text{(Montant de la dette aux actionnaires après corrections éventuelles / Prix d'émission)}}{\text{Nombre de bons de souscription}}$$

Détail des produits à recevoir :

en Euros

Produits à recevoir	285 202
Clients et comptes rattachés	285 202
Clients factures à établir	285 202
Autres créances	0
Fournisseurs avoirs à recevoir	0
Produits divers à recevoir	0

Détail des charges à payer :

en Euros

Charges à payer	2 470 899
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	866 002
Fournisseurs factures non parvenues	866 002
Autres dettes fiscales et sociales	1 604 897
Personnel - dettes pour congés payés	363 997
Provisions primes	295 700
Personnel - autres charges à payer/indemnités	458 327
Personnel - note de frais	20 311
Charges sociales sur congés payés	163 798
Charges sociales / provisions primes	133 067
Etat - charges à payer	37 172
Etat - taxe apprentissage	33 176
Etat - formation continue	96 985
Diverses charges à payer	2 364

NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est composé de trois sources principales :

- des commissions forfaitaires ou fixes sur les transactions, comptabilisées sur le mois de la transaction,
- des frais d'accès et de maintenance étalés sur la période de référence,
- des prestations ponctuelles de conseil et de service comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction de leur degré d'avancement, évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.

Par ailleurs, la Société facture à ses différentes filiales des prestations de gestion et d'assistance ainsi que des redevances d'usage de nom commercial et de technologies.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2008 se décompose comme suit :

en Euros

	2008	2007
Accès, maintenance, commissions et services	8 736 181	6 478 949
Facturations faites aux filiales	3 130 145	7 321 962
TOTAL	11 866 326	13 800 911

La diminution du chiffre d'affaires provient donc de la baisse des facturations faites aux filiales, effectuées dans le cadre de la Convention Générale Intra-groupe Hubwoo.

Le chiffre d'affaires d'Accès, maintenance, commissions et services est en hausse sensible grâce aux nouveaux contrats signés par la société.

Transferts de charges d'exploitation :

Les transferts de charges d'exploitation s'élèvent à 48 milliers d'euros pour l'exercice 2008, contre 66 milliers d'euros pour l'exercice 2007. Ils correspondent aux avantages en nature octroyés aux salariés du groupe.

Résultat exceptionnel :

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

- valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées : 845 milliers d'euros,
- produit de cession des éléments d'actif cédés : 842 milliers d'euros,
- charges de personnel liées à une restructuration : 1.103 milliers d'euros,
- produits exceptionnels divers : 116 milliers d'euros.

La cession d'immobilisations corporelles correspond à un contrat de cession – bail portant sur du matériel informatique.

Impôt sur les sociétés :

La société est fiscalement déficitaire, les déficits reportables s'établissant à 63 millions d'euros au 31 décembre 2008.

AUTRES INFORMATIONS

Engagements au 31/12/2008 (en milliers d'euros) :

Obligations contractuelles	Paiements dus par période			
	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de location financement	1 599	841	758	
Contrats de location simple	872	771	101	
Total	2 471	1 612	859	

Autres engagements	Montants des engagements par période			
	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Nantissements	457		457	
Total	457		457	

Comme décrit dans la note sur les immobilisations incorporelles et corporelles, deux contrats de location financement portant sur du matériel informatique ont été signés en 2008, portant sur une valeur brute maximale de 1 450 milliers d'euros.

Des nantissements de valeurs mobilières de placement ont été accordés pour 457 milliers d'euros en garantie du bail des locaux de la rue d'Aumale.

Enfin, la société a signé en novembre 2007 un accord mondial de services BPO (Business Process Outsourcing) avec SAP AG, portant sur une coopération de développement commercial et de support technique aux clients. Cet accord met en œuvre une collaboration commerciale dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur processus de décision d'externaliser une partie de leur fonction Achats. Ce contrat a été conclu le 12 novembre 2007 pour une première période de cinq années et représente un engagement financier pour Hubwoo de 4 millions d'euros réparti sur cinq ans.

Effectif salarié :

Au 31 décembre 2008, l'effectif salarié de la société est de 58 personnes (59 personnes au 31 décembre 2007).
L'effectif moyen au cours de l'exercice 2008 est de 59 salariés (59 au cours de l'exercice 2007).

Engagements de retraite :

La Société est redevable directement envers ses salariés d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite.

Les engagements de l'entreprise ont fait l'objet d'une évaluation et s'élèvent à 109 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Les engagements sont calculés selon une méthode actuarielle tenant compte des droits acquis par les salariés en activité et de leur dernier salaire connu.

Droit Individuel à la Formation (DIF) :

Le DIF permet à chaque salarié de bénéficier à sa demande et avec l'accord de l'entreprise de 20 heures de formation par an cumulables sur six ans et plafonnées à 120 heures. Le nombre d'heures acquis au 31 décembre 2008 par le personnel de Hubwoo.com, et n'ayant pas fait l'objet de demande de formation, est de 3.105 heures, dont 2.410 heures au titre des droits acquis antérieurement au 31 décembre 2007.

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration :

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de jetons de présence. Ainsi, le plafond maximum de 20.000,00 euros de jetons de présence fixé pour l'exercice 2008 par l'assemblée générale du 26 juin 2008 n'a pas été utilisé à ce jour.

Le Président du Conseil d'Administration a perçu une rémunération au titre de sa fonction de Directeur Général, jusqu'à sa démission du poste de Président Directeur Général en date du 7 janvier 2008. Depuis cette démission et la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, la société ne lui verse plus de rémunération.

Le nouveau Directeur Général, nommé à compter du 7 janvier 2008, bénéficie d'un contrat de travail conclu avec une des filiales du groupe, au titre duquel il perçoit une rémunération fixe ainsi qu'une rémunération variable. Il bénéficie également de paiements fondés sur des actions.

Au cours des exercices 2008 et 2007, les montants des rémunérations des membres de la direction et charges associées, ainsi que des paiements fondés sur des actions qui leur ont été alloués, sont les suivants (tels qu'ils ressortent du détail figurant dans le rapport de gestion) :

en Milliers d'euros

	2008	2007
Rémunérations dues au titre de l'exercice	328	702
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	208	275
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		
TOTAL	536	977

Honoraires des commissaires aux comptes :

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes n'est pas donnée dans l'annexe aux comptes sociaux car elle est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Liste des filiales (détenues directement) et des participations :

en Euros

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Quote part détenue	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, Avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
- Hubwoo Ireland Ltd (CC-Chemplorer) Dublin - Ireland	2 250 784 932 859	100%	25 000 000 21 700 000	3 339 204 0	12 166 791 1 156 081
- Trade-Ranger Inc (*) Houston - Texas - USA	7 459	100%	1 1	0 0	0 (5 315)
- Trade-Ranger International (*) Dublin - Ireland	1 4 084 695	100%	1 1	0 0	1 037 231 (1 036 484)
- Hubwoo Belgium N.V. (InterSources) Louven - Belgium	1 566 871 1 679 506	100%	8 170 235 8 170 235	298 018 0	2 051 455 (1 227 397)
- Achat Pro S.A. Paris - France	1 100 699 997 456	100%	3 313 079 3 313 079	0 0	2 533 251 (1 669 039)

(*) Montants en USD convertis au taux de 1,3917 USD pour 1 euro

Eléments concernant les entreprises liées et les participations :

En milliers d'euros	Filiales	Autres entreprises liées
Immobilisations		
- Titres de participation (net)	33 183	
- Créances rattachées à des participations (net)	3 637	774
Créances		
- Créances clients et comptes rattachés		
- Autres créances	502	
Dettes		
- Dettes financières		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16	464
- Autres dettes	4 650	811
Produits d'exploitation	3 556	(426)
Charges d'exploitation		
Produits financiers	116	37
Charges financières	85	3

Le chiffre d'affaires effectué avec les filiales dans le cadre de la Convention Générale Intra-groupe Hubwoo comprend :

- La rémunération semestrielle du droit d'usage du nom commercial, des solutions technologiques, des savoirs et des noms associés à hauteur de 1 152 milliers d'euros. Cette rémunération correspond à un pourcentage du chiffre d'affaires contributif de chaque entité, tel qu'il ressort des comptes consolidés du Groupe Hubwoo en IFRS.
- La facturation annuelle de services fournis par la Maison Mère à ses filiales dans divers domaines, pour un montant de 1 978 milliers d'euros. Ces services sont refacturés au prorata du chiffre d'affaires contributif de chaque entité, tel qu'il ressort des comptes consolidés du Groupe Hubwoo en IFRS, après application d'une marge.

Par ailleurs, les comptes-courants auprès des filiales sont porteurs d'intérêts calculés sur la base de l'EURIBOR 12 mois, majoré d'une marge fixe de 1,5%. Les intérêts sont calculés annuellement.

Événements survenus après la clôture de l'exercice

(a) Gouvernement d'entreprise

Mark Williams a présenté sa démission de son poste de Directeur général de la société ainsi que de son mandat d'administrateur lors d'un Conseil d'Administration tenu le 27 mars 2009, et aucune indemnité de départ ne lui a été attribuée.

Le Conseil d'Administration a alors nommé, en remplacement, Gregory A. Mark en qualité de Directeur général de la société.

(b) Sources de financement

Depuis le 1er janvier 2009, la Société a activé début 2009 les sources de financement suivantes :

- une ligne de crédit d'un montant maximal de 900 milliers d'euros, à échéance en juillet 2009, au titre d'un contrat de financement de créances signé en novembre 2008 avec Oseo Financement.
- deux contrats d'affacturage signés fin 2008 et portant sur les créances commerciales émises par le groupe, en Europe, vers ses clients « Acheteurs ». Le plafond maximal d'encours financé s'élève à 1 500 milliers d'euros pour ses deux contrats cumulés.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 22 avril 2009 a décidé du principe d'une augmentation de capital par utilisation de la délégation accordée par l'assemblée générale du 15 décembre 2008.

Identité de la société consolidante

Hubwoo.com SA
23, rue d'Aumale 75009 Paris
RCS Paris 377 945 233

7.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Hubwoo S.A

Siège social : 23-25 rue d'Aumale - 75009 Paris
Capital social : € 6 137 639,70

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Hubwoo S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note II (« Principes, règles et méthodes comptables ») relatif aux conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été maintenu dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2008.

2 - Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008 (cf. note II « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe et rapport de gestion). La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

C'est dans ce contexte que nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de l'incertitude, mentionnée au paragraphe 1 du présent rapport, pesant sur la continuité de l'exploitation.
- Les titres de participation, les créances rattachées à des participations et le fonds commercial figurent au bilan pour une valeur nette respective de 33.183 milliers d'euros, 4.411 milliers d'euros et 11.239 milliers d'euros. Les notes III (i) « Immobilisations incorporelles » et III (ii) "Immobilisations financières" de l'annexe exposent les règles et principes comptables relatifs à l'évaluation de la valeur d'utilité de ces actifs. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le bien fondé de l'approche retenue et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2008

Paris, le 29 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

SLG Expertise

Jean Pierre Valensi
Associé

Marion Bolze-Perez
Associée

7.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Hubwoo S.A

Siège social : 23-25 rue d'Aumale - 75009 Paris

Capital social : € 6 137 639,70

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

1 - Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

2 - Conventions et engagements non autorisés préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

Convention générale régissant les relations intra-groupe

- Personnes concernées :

Monsieur Alain Andréoli : Président Directeur Général jusqu'au 7 janvier 2008

Monsieur Mark Williams : Directeur Général depuis le 7 janvier 2008 (date de nomination : 17 décembre 2008) et jusqu'au 27 mars 2009

- Nature et objet :

La convention globale régissant les relations intra-groupe, mise en place avec effet au 1^{er} janvier 2007, a été modifiée fin 2008 afin d'y inclure les sociétés blueSolutions et AchatPro, suite à leur entrée dans le Groupe en 2008.

- Modalités :

A l'exception de la liste des sociétés parties prenantes à cette convention, tous les termes de la convention sont demeurés inchangés et sont mentionnés dans la partie 3 de ce rapport.

Les termes de cette convention ayant été déjà autorisés par le Conseil d'Administration du 21 novembre 2007 et approuvée par l'Assemblée Générale du 26 juin 2008, la convention modifiée n'a pas été soumise à une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration.

3 - Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention générale régissant les relations intra-groupe

- Convention d'assistance et de prestations de services

Les honoraires d'assistance (« Management fees ») sont basés sur le montant total des dépenses engagées pour les besoins du Groupe, affecté au prorata du chiffre d'affaires réalisé par chaque filiale de Hubwoo S.A., et diminution faite sur ce montant affecté des dépenses engagées pour les besoins du Groupe déjà comptabilisées par chaque filiale.

En cas de montant net positif, une marge de 8% est appliquée par Hubwoo S.A., tandis qu'aucune marge n'est constatée en cas de montant net négatif.

Montants des « Management fees » facturés par Hubwoo S.A. à ses filiales en 2008 :

	(Euros)
CC-Chemplorer Ltd :	2.600.496
CC-Chemplorer Content GmbH :	(333.527)
Trade Ranger Inc :	néant
Trade Ranger Management LLC :	néant
Trade Ranger Holdings LLC :	néant
Trade Ranger Texas LP :	(52.277)
Trade Ranger International Ltd :	281.791
blueSolutions Inc	92.725
InterSources N.V. :	(515.681)
MDT S.A.S. :	néant
InterSources India Pvt :	néant
InterSources (USA) LLC :	131.486
InterSources (UK) Ltd :	(569.341)
AchatPro :	342.086
Soit un total de	1.977.758

- **Convention de gestion et d'avance de trésorerie**

La convention générale prévoit la mise en commun de la trésorerie disponible au sein du Groupe par des avances financières, entre entités du Groupe, autant que de besoin.

Les avances financières sont portées en compte courant et rémunérées au taux Euribor 12 mois Moyen + 1,50% (soit 4.92 % au titre de 2008).

Au 31 décembre 2008, le solde des comptes courants de Hubwoo S.A. avec ses filiales s'établit comme suit :

	<i>(Euros)</i> <i>(solde débiteur)</i>	<i>(Euros)</i> <i>(solde créditeur)</i>
CC-Chemplorer Ltd :	555.363	
CC-Chemplorer Content GmbH :		691.048
Trade Ranger Inc :	89.428	
Trade Ranger Management LLC :	néant	néant
Trade Ranger Holdings LLC :	néant	néant
Trade Ranger Texas LP :	1.179.548	
Trade Ranger International Ltd :	2.747.269	
blueSolutions Inc	117.225	
InterSources N.V. :		59.087
MDT S.A.S. :	11.588	
InterSources India Pvt :	25.000	
InterSources (USA) LLC :	281.636	
InterSources (UK) Ltd :		129.459
AchatPro :	485.217	

Le montant des intérêts en 2008 s'établit comme suit :

	<i>(Euros)</i> <i>(intérêts facturés à Hubwoo.com)</i>	<i>(Euros)</i> <i>(intérêts facturés par Hubwoo.com)</i>
CC-Chemplorer Ltd :	84.631	néant
CC-Chemplorer Content GmbH :	3.035	néant
Trade Ranger Inc :	néant	néant
Trade Ranger Management LLC :	néant	néant
Trade Ranger Holdings LLC :	néant	néant
Trade Ranger Texas LP :	néant	22.152
Trade Ranger International Ltd :	néant	100.718
blueSolutions Inc	néant	néant
InterSources N.V. :	néant	15.129
MDT S.A.S. :	néant	néant
InterSources India Pvt :	néant	néant
InterSources (USA) LLC :	néant	néant
InterSources (UK) Ltd :		14.960
AchatPro :	néant	
Soit un total de :	87.666	152.959
Soit un produit net total de :		65.293

- **Convention de redevance d'usage de marque et de technologie**

La redevance d'usage du nom Hubwoo et d'utilisation de la technologie développée au sein du Groupe, est facturée à hauteur de 5% du chiffre d'affaires de chaque entité du Groupe.

Le montant des redevances d'usage facturées par Hubwoo.com en 2008 s'établit comme suit :

	<i>(Euros)</i>
CC-Chemplorer Ltd :	608.351
CC-Chemplorer Content GmbH :	néant
Trade Ranger Inc :	néant
Trade Ranger Management LLC :	néant
Trade Ranger Holdings LLC :	néant
Trade Ranger Texas LP :	117.900
Trade Ranger International Ltd :	56.900
blueSolutions Inc	24.500
InterSources N.V. :	104.700
MDT S.A.S. :	2.136
InterSources India Pvt :	néant
InterSources (USA) LLC :	26.550
InterSources (UK) Ltd :	134.100
AchatPro :	77.250
Soit un total de	1.152.387

Convention de licence pour les solutions SAP en matière de BPO

Il a été conclu avec SAP AG, un accord global sous la forme d'une convention de licence pour les solutions SAP en matière de BPO (Business Process Outsourcing) permettant une coopération en matière de développement commercial, de définition des solutions et du support technique aux clients.

Ce contrat a été conclu le 12 novembre 2007 pour une première période de cinq années. Le solde au 31 décembre 2008, net des crédits accordés par SAP AG, s'élève à 2,7 millions d'euros pour les quatre années restant à courir.

Conclusion d'un contrat d'assurance en matière de responsabilité civile des mandataires sociaux

Un contrat d'assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux a été conclu au cours de l'exercice 2006 auprès de Liberty Mutual Insurance Europe Limited. Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2007, la prime annuelle provisionnelle s'élève à 35 525 euros pour l'exercice 2008.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2008

Paris, le 29 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

SLG Expertise

Jean Pierre Valensi
Associé

Marion Bolze-Perez
Associée

8. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

8.1. Organes de direction

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus. Les membres du Conseil sont nommés pour une durée de six (6) années par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société. Leur mandat expire à l'issue de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre. Tout membre du Conseil sortant est rééligible.

Président du Conseil

- **Monsieur Alain Andréoli (23, rue d'Aumale – 75009 Paris – France)**

Monsieur Alain Andréoli a été nommé Président Directeur Général le 3 mai 2007 pour un mandat d'une durée de 6 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2012. Suite à sa démission de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 7 janvier 2008 et à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, Monsieur Alain Andréoli a été maintenu dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Alain Andréoli : Senior Vice Président Global Sales & Services EMEA - Sun Microsystems.

Autres membres du Conseil

Les membres suivants du Conseil d'Administration ont été nommés le 3 mai 2007 pour un mandat d'une durée de 6 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2012 :

- **Banque Fédérale des Banques Populaires (Le Ponant de Paris – 5, rue Leblanc – 75511 Paris Cedex 15 – France) représentée par Monsieur Bernard Gouraud**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Bernard Gouraud : Membre du Comité de Direction Générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires (Directeur Technologies)

- **EVONIK DEGUSSA (Paul-Baumann-Strasse 1 – 45764 Marl – Allemagne) représentée par Monsieur Hartmut Muller**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Hartmut Muller : Managing Director de Infracor GmbH.

- **SAP AG (Neurottstrasse 16 – 69190 Walldorf – Allemagne) représentée par Monsieur Bernd-Uwe Pagel**

Fonctions principales exercées par ailleurs par Monsieur Bernd-Uwe Pagel : Senior Vice Président Business Process Outsourcing de SAP.

- **Monsieur Dominique Gardy (P.O. Box 162 – 2501 AN The Hague – Pays Bas)**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Dominique Gardy : Executive Vice-President Contracting & Procurement de Royal Dutch Shell plc.

- **Monsieur Edgar Misrahi (Apax Partners SA – 45, avenue Kleber – 75784 Paris Cedex 16 – France)**

Fonctions principales exercées par ailleurs par Monsieur Edgar Misrahi : Directeur Général Délégué de APAX PARTNERS SA.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 26 juin 2008 a nommé la personne suivante en qualité d'administrateur pour un mandat d'une durée de 6 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2013 :

- **Monsieur Mark Williams**

Mark Williams était par ailleurs Directeur général de la société depuis le 7 janvier 2008, et jusqu'à sa démission et son remplacement par Gregory A. Mark le 27 mars 2009.

Mark Williams a également démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 27 mars 2009.

Direction générale

La direction générale du groupe Hubwoo a été assurée successivement par :

- **Monsieur Alain Andréoli**

Alain Andréoli a assuré la fonction de directeur général jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur Général en date du 7 janvier 2008.

- **Monsieur Mark Williams**

Mark Williams a assuré la direction générale depuis le 7 janvier 2008, et jusqu'à sa démission et son remplacement par Gregory A. Mark le 27 mars 2009.

- **Monsieur Gregory A. Mark**

Gregory A. Mark a été nommé directeur général du groupe Hubwoo à compter du 27 mars 2009. Son mandat venant en remplacement de celui de son prédécesseur, il expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2012.

8.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance

8.2.1. Intérêts des dirigeants et membres du conseil dans le capital d'un client ou d'un fournisseur significatif de l'émetteur

La société SAP a fourni à Hubwoo.com un ensemble de logiciels qui constitue sa plate-forme Internet. Un accord de partenariat commercial conclu entre SAP et Hubwoo.com a été signé le 13 novembre 2007. La société SAP AG (Neurottstrasse 16, 69190 Walldorf, Allemagne), détient directement et indirectement (SAP Belgium) 2.351.862 actions de la société, représentant 3,83% du capital et 3,87% des droits de vote.

La note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2008 présente les transactions avec les parties liées.

8.2.2. Intérêt des administrateurs au capital de l'émetteur

Les administrateurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives.

Les administrateurs portent à la connaissance du Président toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

Les administrateurs mettent au nominatif tout titre Hubwoo.com qu'ils détiennent et s'abstiennent d'effectuer des opérations sur les titres Hubwoo.com pendant les 45 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de la société.

Ils doivent déclarer, sans retard, chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange, portant les actions Hubwoo.com au Président du Conseil.

8.2.3. Conflits pouvant exister entre la société et les administrateurs

Néant

8.3. Les Comités

Le Conseil d'Administration a mis en place 3 Comités spécifiques (Comité des rémunérations, Comité stratégique, et Comité d'audit) dont la composition est présentée dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

9. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

9.1. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le présent rapport établi par le Président du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Il indique en outre les limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Pour l'élaboration du présent rapport, la société se réfère aux règles de la bonne gouvernance telles que définies dans le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF, modifié par les recommandations du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux dont le Conseil d'Administration a pris acte lors de sa réunion du 16 janvier 2009. Ce code est consultable sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr). Lorsque la société a écarté des dispositions de ce code, il en est fait mention dans le présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes :

- présenteront leurs observations sur les procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenus dans le présent rapport, et sur la présentation
- attesteront que le rapport comporte les informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, sans toutefois en vérifier la sincérité.

Il est tout d'abord rappelé que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de garantir le bon fonctionnement des processus internes de la société,
- et enfin, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion, reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société, tant pour les informations communiquées aux organes sociaux de la Société que pour celles communiquées dans le cadre de l'information périodique prévue par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Pour l'organisation et la mise en œuvre de ces procédures, la Société a pour objectif d'appliquer le Cadre de Référence sur le dispositif de contrôle interne complété de son guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites établis sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers et disponibles sur le site internet de cette dernière (<http://www.amf-france.org>).

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus. Les membres du Conseil sont nommés pour une durée de six (6) années par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société. Leur mandat expire à l'issue de l'assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre. Tout membre du Conseil sortant est rééligible.

Président du Conseil

- **Monsieur Alain Andréoli**

-

Monsieur Alain Andréoli a été nommé Président Directeur Général le 3 mai 2007 pour un mandat d'une durée de 6 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2012. Suite à sa démission de ses fonctions de Directeur Général avec effet au 7 janvier 2008 et à la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, Monsieur Alain Andréoli a été maintenu dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Alain Andréoli : Senior Vice Président Global Sales & Services EMEA - Sun Microsystems.

Autres membres du Conseil

Les membres suivants du Conseil d'Administration ont été nommés le 3 mai 2007 pour un mandat d'une durée de 6 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2012 :

- **Banque Fédérale des Banques Populaires représentée par Monsieur Bernard Gouraud**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Bernard Gouraud : Membre du Comité de Direction Générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires (Directeur Technologies)

- **EVONIK DEGUSSA représentée par Monsieur Hartmut Muller**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Hartmut Muller : Managing Director de Infracor GmbH.

- **SAP AG représentée par Monsieur Bernd-Uwe Pagel**

Fonctions principales exercées par ailleurs par Monsieur Bernd-Uwe Pagel : Senior Vice Président Business Process Outsourcing de SAP.

- **Monsieur Dominique Gardy**

Fonction principale exercée par ailleurs par Monsieur Dominique Gardy : Executive Vice-President Contracting & Procurement de Royal Dutch Shell plc.

- **Monsieur Edgar Misrahi**

Fonctions principales exercées par ailleurs par Monsieur Edgar Misrahi : Directeur Général Délégué de APAX PARTNERS SA.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 26 juin 2008 a nommé la personne suivante en qualité d'administrateur pour un mandat d'une durée de 6 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2013 :

- **Monsieur Mark Williams**

Mark Williams est par ailleurs Directeur général de la société depuis le 7 janvier 2008.

Mark Williams a présenté sa démission de son poste de Directeur général de la société ainsi que de son mandat d'administrateur lors d'un Conseil d'Administration tenu le 27 mars 2009, et a été remplacé par Gregory A Mark en qualité de Directeur général.

Les principales qualités attendues d'un membre du Conseil sont la connaissance de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil et de ses différents Comités, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le sens des responsabilités et d'indépendance à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes. A ce titre, il existe depuis 2007 une Charte du Conseil d'Administration de la société Hubwoo.com ayant pour objet de définir les principes applicables aux Membres du Conseil, leurs devoirs (notamment en termes d'indépendance) et le fonctionnement du Conseil. Le règlement intérieur est par ailleurs annexé à cette Charte.

Aucun des membres du Conseil d'Administration n'est considéré comme indépendant selon la définition AFEP/MEDEF.

Règles de fonctionnement du Conseil

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est organisé par un règlement intérieur annexé à la Charte de Conseil, dont les principes caractéristiques sont les suivantes :

a)Le Président du Conseil d'Administration est élu en son sein et est obligatoirement une personne physique. En principe, le mandat de Président court pour la durée du mandat d'administrateur.

b)Chaque administrateur (sauf pour les représentants permanents des personnes morales) doit être propriétaire d'au moins une action de la société Hubwoo.com.

c)Conformément aux statuts de la Société, le nombre des membres du Conseil personnes physiques et des représentants permanents de personnes morales, âgées de plus de 65 ans, ne pourra à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

d)Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent en principe aucune rémunération (à moins que l'assemblée générale décide d'allouer des jetons de présence).

e)Convocation et tenue des réunions :

Le Conseil se réunit au moins deux fois par an aux fins d'arrêter les comptes semestriels et les comptes annuels. A cette occasion, le directeur général présente au Conseil un rapport comportant notamment des éléments de reporting en matière d'activité du groupe Hubwoo sur le semestre écoulé, sur le niveau de charges, un point sur le budget, etc.... D'autres réunions peuvent également intervenir sur des sujets spécifiques ou d'importance.

En outre, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions se déroulent à l'endroit indiqué dans la convocation et peuvent se tenir, si nécessaire, par système de visioconférence ou de télécommunication suivant les conditions réglementaires applicables.

Les administrateurs sont convoqués aux réunions par le Président du Conseil d'administration qui fixe l'ordre du jour et anime les débats.

Les convocations sont adressées par voie électronique puis, s'il y a lieu, par voie postale ou par courriel à chacun des membres du Conseil d'administration et au(x) membre(s) du Comité d'entreprise délégué(s) auprès du Conseil. Les Commissaires aux comptes sont également convoqués lorsque l'ordre du jour fait apparaître un sujet relatif aux comptes que ceux-ci soient semestriels ou annuels ou pour d'autres sujets d'importance.

Les réunions sont présidées par le Président du Conseil d'Administration.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration ; il organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée générale et s'assure que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres du Conseil en fonction sont effectivement présents (physiquement ou par visioconférence ou conférence téléphonique organisée dans les conditions réglementaires).

Toute réunion débute par la signature d'une feuille de présence par tous les membres du Conseil présents avec indication, s'il y a lieu, des membres représentés.

Les décisions au Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, le Président de séance n'ayant pas voix prépondérante en cas de partage.

Un membre du Conseil ne peut se faire représenter que par un autre administrateur sous réserve de justifier d'un mandat écrit.

En cas de procuration, un administrateur ne peut représenter qu'un seul autre membre du Conseil.

A la suite de la réunion, il est dressé un procès-verbal des délibérations, qui est signé lors de la réunion suivante par le Président et un des administrateurs.

Il est précisé que la Société a souscrit une police d'assurance couvrant les conséquences financières résultant d'une éventuelle mise en cause de la responsabilité de ses mandataires sociaux en cas de faute professionnelle commise dans le cadre de leurs fonctions.

Missions du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Ses demandes sont adressées au Président du Conseil d'Administration.

Fréquence des réunions du Conseil

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2008 aux dates suivantes :

date de réunion	Nombre d'administrateurs		taux de présence
	présents	nommés à la date de réunion	
28 mars 2008	4	6	67%
11 juin 2008	4	6	67%
26 août 2008	5	7	71%
26 septembre 2008	4	7	57%
23 octobre 2008	5	7	71%
5 décembre 2008	6	7	86%

Le Conseil d'Administration a consacré l'essentiel de leurs travaux en 2008 à l'examen des comptes (annuels et semestriels), à la structure financière et à la situation de liquidité du Groupe Hubwoo, au suivi des mesures de réorganisation, à la stratégie du groupe, à l'évolution de son actionnariat, au projet de croissance externe, au schéma d'intéressement des opérationnels du groupe.

Aucun ordre du jour du Conseil d'Administration ne contient en 2008 de point consacré à un débat sur son fonctionnement.

Comités spécifiques

a) Le Comité des rémunérations

La composition du Comité des rémunérations est la suivante :
MM. Alain Andréoli, Edgard Misrahi, Dominique Gardy, et Bernd-Uwe Pagel.

Le Comité des rémunérations a pour mission d'assister le Conseil dans ses prises de décision, d'émettre des recommandations et avis à caractère consultatif, concernant entre autres, la politique de rémunération des principaux dirigeants du groupe Hubwoo, la politique et l'attribution de stock-options et d'actions gratuites. Sur la base des travaux du comité, le Conseil examine, modifie et valide notamment la liste des attributaires suggérés en terme de stock options.

Les modalités attachées aux rémunérations variables des dirigeants sont proposées par le comité au Conseil d'Administration pour approbation. La part variable ainsi approuvée est sujette à l'atteinte d'objectifs de performance, qui est mesurée après chaque fin d'exercice. Cette rémunération variable est liée :

- à hauteur de 60%, à la réalisation d'objectifs Groupe (communs à l'ensemble des collaborateurs du Groupe). Pour 2008, ces objectifs étaient basés sur la valeur SaaS 1ère année des nouveaux contrats
- à hauteur de 40%, à la réalisation d'objectifs individuels devant être soumis au Comité des Rémunérations. Ces objectifs individuels reposaient, en 2008, sur la réalisation du budget.

Les travaux effectués par le Comité des rémunérations font l'objet d'un compte-rendu oral ou écrit présenté au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a pris acte lors de sa réunion du 16 janvier 2009 de la recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux et a donné tous pouvoirs au comité des rémunérations pour arrêter les principes que la société entend appliquer au vu de cette recommandation et pour apporter toute justification nécessaire. Toutefois, le comité de rémunérations n'a pas encore pris position, mais la rémunération des Directeurs généraux en exercice en 2008 est présentée dans le rapport de gestion conformément à cette recommandation. Le rapport de gestion reprend ainsi les différents tableaux de présentation de cette recommandation et précise la raison du maintien du contrat de travail du Directeur Général.

b) Le Comité stratégique

La composition du Comité stratégique est la suivante :
MM. Alain Andréoli, Edgard Misrahi, Dominique Gardy et Bernd-Uwe Pagel.

Le Comité stratégique a pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans ses prises de décision, d'émettre des recommandations et avis à caractère consultatif, concernant entre autres, le développement et la stratégie à mettre en place au niveau du groupe (organisation, management, projet de croissance externe, etc.). Ce comité peut être également consulté dans le cadre du budget annuel et l'examen de projets d'investissement.

Les travaux effectués par le Comité stratégique font l'objet d'un compte-rendu oral ou écrit présenté au Conseil d'Administration.

c) Le Comité d'audit

La composition du Comité d'audit est la suivante :
MM. Bernard Gouraud, et Hartmut Müller.

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil dans ses prises de décision, d'émettre des recommandations et avis à caractère consultatif, concernant entre autres, les questions financières, comptables et de contrôle des risques. Le Comité procède également à un examen du champ d'intervention des Commissaires aux comptes et de l'audit interne ainsi que sur toute question contribuant à la fiabilité et l'exactitude des comptes.

Les travaux effectués par le Comité d'audit font l'objet d'un compte-rendu oral ou écrit présenté au Conseil d'Administration.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne, parmi ses objectifs, s'occupe de la gestion des risques existants pouvant empêcher le Groupe d'atteindre ses objectifs. Afin de réduire son exposition à ces risques, la démarche suivie par le Groupe inclut les étapes suivantes :

- recensement des risques,
- analyse des risques
- gestion et suivi des risques

L'identification des risques est effectuée en fonction de critères de matérialité (financière, sur l'image) et de probabilité d'occurrence, et a conduit au recensement exhaustif des risques présentés dans la partie « Principaux risques et incertitudes » du rapport de gestion. Ces risques sont revus régulièrement par le Conseil d'Administration.

En complément des procédures de contrôle interne, le Groupe a mis en place des procédures de gestion des risques dans les domaines suivants :

- Risques liés aux rapprochements capitalistiques.

Le Groupe a mis en place une politique d'intégration des équipes des sociétés acquises, notamment à travers la centralisation des équipes sur des sites communs dans chaque pays et l'homogénéisation des procédures, aussi bien dans le suivi financier que des procédures d'achat et de suivi des prestations. Ainsi, les salariés des entités françaises sont regroupés au siège social de la société, et les équipes issues des différentes filiales américaines (Trade Ranger, Intersources, et Blue Solutions) ont été regroupées.

- Risques liés aux technologies et risques lié à la sécurité.

Le Groupe a recours, pour la maintenance de ses serveurs, à des prestataires extérieurs, sous le contrôle d'une cellule interne dédiée à son environnement informatique. Cette cellule est en charge d'assurer l'intégrité des serveurs et de procéder aux développements nécessaires pour répondre aux dernières évolutions technologiques.

- Risques financiers

La société n'a eu un recours à des financements externes que de manière récente et de manière marginale au 31 décembre 2008, et n'a pas encore défini de procédure de gestion du risque de taux associé à ses financements.

La gestion du risque de liquidité et du risque client est assurée à travers une diversification des clients et sous-traitants et grâce à un suivi régulier de la trésorerie. Ce dernier inclut notamment une revue hebdomadaire des créances clients, effectuée par la direction financière et le contrôle de gestion.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas jugé utile la mise en place d'une politique de taux de change, considérant que les flux d'exploitation libellés dans une devise différente de la devise fonctionnelle sont peu significatifs (hors opérations intra-groupe).

La société a par ailleurs souscrit des polices d'assurance afin de limiter son exposition aux risques, et ce dans les domaines suivants :

- responsabilité civile exploitation et professionnelle ;
- dommages aux biens, couvrant notamment son parc informatique ;
- responsabilité civile des mandataires sociaux.

Mission du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, le Directeur Général, les dirigeants et le personnel, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- conformité des opérations aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- bon fonctionnement des processus internes de la société ;
- fiabilité des informations financières.

Les procédures de contrôle interne, aussi bien conçues et appliquées soient-elles, ne peuvent toutefois pas représenter une garantie absolue d'élimination totale des risques. Le Groupe recherche continuellement le meilleur équilibre possible entre son niveau de contrôle interne et le risque résiduel correspondant, en veillant à ne pas alourdir inutilement ses modes opératoires.

Organisation des procédures de contrôle interne

Le Directeur Général, sous le contrôle du Conseil d'Administration, les différents Comités mis en place tant au niveau du Conseil d'Administration qu'au niveau opérationnel, et les compétences ainsi rassemblées assurent la promotion d'une culture de contrôle interne adaptée à l'activité du groupe Hubwoo.

L'équipe de direction du Groupe, sous l'autorité du Directeur Général a pour responsabilité de mettre en place les orientations décidées par le Directeur Général et le Conseil d'Administration et de s'assurer de leur bonne application dans toutes les sociétés du Groupe. L'équipe de direction établit le plan stratégique, met en place et suit les principaux plans opérationnels et les budgets, développe les projets transverses et détermine les orientations en matière de politique des ressources humaines.

L'efficacité du contrôle interne fait partie des principaux objectifs des organes de direction du siège qui s'appuient à cet effet sur les directions concernées des filiales et des zones.

Le contrôle financier du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier (Chief Financial Officer) qui doit notamment s'assurer de la fiabilité des informations financières communiquées.

La direction administrative et financière est organisée autour de pôles de compétences en matière de financements-trésorerie, comptabilité-consolidation et contrôle de gestion.

La direction juridique et des assurances est placée sous la responsabilité du Directeur Général. Elle a notamment pour mission de s'assurer de la conformité des opérations aux lois et réglementations.

La direction des ressources humaines est responsable de l'application des réglementations sociales et des normes éthiques du groupe. À travers ses structures et ses outils de reporting, elle assiste le management pour la définition de l'allocation des ressources et le développement des compétences (revue des performances, système de paye et d'évaluation). Cette direction est placée sous la responsabilité du Directeur Général.

La direction des systèmes d'information étudie, approuve et contrôle les principaux projets informatiques du groupe et développe les possibilités de partage. Elle s'appuie sur des ressources internes et externes, par pays et par zone géographique.

Mise en œuvre des procédures de contrôle interne

Les principes comptables, le plan de comptes du Groupe et les processus de reporting et consolidation sont définis et appliqués de manière identique au sein du Groupe, afin de garantir l'homogénéité des données comptables du groupe.

Les directives des ressources humaines décrivent en détail les règles, principes et bonnes pratiques au sein du groupe afin d'assurer une permanence et cohérence des méthodes au sein des organisations.

À chaque niveau de l'organisation existent des procédures ou des modes opératoires qui permettent de contrôler l'application et la mise en œuvre de seuils d'autorisations, relatifs aux :

- embauches,
- indemnités de licenciement,
- enveloppes budgétaires,
- investissements et désinvestissements,
- engagements à long terme,
- opérations financières et signatures bancaires.

Les budgets, en cohérence avec le plan stratégique sont élaborés aux différents niveaux opérationnels. Après approbation par le Conseil d'Administration, le Budget présenté par le Directeur Général est décliné dans chaque pays et dans chaque direction fonctionnelle. Ce processus permet de responsabiliser l'ensemble de l'organisation autour des objectifs du Groupe.

Des situations prévisionnelles sont régulièrement établies et comparées aux objectifs budgétaires afin de mettre en place les actions correctives requises.

Les revues d'activité mensuelles par l'équipe de direction permettent d'appréhender l'évolution économique et financière des activités, d'évaluer les décisions opérationnelles, d'analyser les écarts entre les objectifs et les réalisations et de suivre la mise en place des plans d'actions. Des rapports synthétiques présentant les principales informations financières et de gestion sont mis à la disposition du Directeur Général.

Au niveau des zones et des entités du Groupe, des contrôleurs de gestion sont responsables du suivi de la réalisation des objectifs et de l'analyse des informations comptables et financières.

Procédures de contrôle interne liées au traitement de l'information financière

Les états financiers sont élaborés sur la base des informations communiquées par les responsables financiers des différentes filiales. Ces données sont transmises selon un format unique, grâce à un système comptable intégré reprenant une nomenclature des comptes et un système de reporting communs à toutes les organisations, à l'exception de quelques filiales non significatives.

Le système comptable unifié et intégré assure la conformité des informations avec le référentiel Groupe (principes comptables et plan de comptes) pour le reporting de gestion, la consolidation des comptes et la préparation de l'information périodique prévue par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Des instructions détaillées sont transmises par le Chief Financial Officer à chaque étape des processus de consolidation et de reporting.

Le service de consolidation s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant d'analyser les données consolidées ainsi obtenues (modifications de périmètre, change, opérations exceptionnelles...).

Pouvoirs du Directeur général

Les fonctions de Directeur Général de la société Hubwoo.com et donc du Groupe Hubwoo sont à ce jour exercées par Monsieur Mark Williams, et ce depuis le 7 janvier 2008.

Par application des dispositions légales et statutaires, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directeur Général est chargé de diriger et d'animer le Groupe Hubwoo suivant ce qui est notamment indiqué dans le présent rapport.

En outre, le Directeur Général doit consulter le Conseil d'Administration de Hubwoo.com aux fins d'autoriser préalablement les opérations suivantes :

- approbation du budget annuel et de ses modifications ;
- décision d'investissement non prévue au budget et dont le montant excéderait 300.000,00 euros (hors TVA) ou la contre-valeur de 300.000,00 euros (hors TVA) en devises, que l'investissement soit en une ou plusieurs tranches ou en une série d'investissements liés entre eux ;
- tout projet d'acquisition ou de rapprochement avec toute société ;
- toute opération de fusion, scission, dissolution, liquidation, modification de la nationalité de la société ou toute autre opération de restructuration juridique à laquelle Hubwoo.com et/ou ses filiales serai(en)t partie(s).

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de convocation et de déroulement des assemblées générales sont détaillées à l'article 17 des statuts et ne prévoient pas de modalités spécifiques qui s'ajouteraient aux modalités prévues par la loi.

Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les Informations mentionnées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées dans le rapport de gestion, notamment dans sa section « Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ».

9.2. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Hubwoo S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Hubwoo S.A

Siège social : 23-25 rue d'Aumale - 75009 Paris

Capital social : € 6 137 639,70

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société Hubwoo S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hubwoo S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 29 avril 2008

Paris, le 29 avril 2008

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

SLG Expertise

Jean Pierre Valensi
Associé

Marion Bolze-Perez
Associée

10. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

10.1. Capital social



Caractéristiques générales de l'action Hubwoo

Mnémonique	HBW
Code ISIN	FR0004052561
Code Boursorama	HBW
Code Reuters	Hubwoo.COM - HBW.PA
Code Bloomberg	HBW :FP Hubwoo.com
Marché de cotation	Eurolist Compartiment C Euronext Paris (France)
Segment Euronext	Next Economy

10.1.1. Capital souscrit

Valeur nominale du titre : 0,10 euros.

Le nombre d'actions autorisées est de 113.011.225 actions.

- Nombre d'actions en circulation au 1er janvier 2008 : 52.511.225 actions
- Nombre d'actions émises au titre de l'augmentation de capital de juin 2008 : 8.333.334 actions
- Nombre d'actions émises en 2008 suite à l'exercice de bons de souscription d'actions: 531.838 actions
- Nombre des actions en circulation au 31 décembre 2008 est de 61.376.397 actions.

Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées.

Le montant du capital social au 31 décembre 2008 s'élève à 6.137.639,70 euros.

10.1.2. Titres émis non représentatifs du capital

La société n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

10.1.3. Historique du capital sur la période couverte par les informations financières

Description de l'Opération	Nombre d'actions émises	Montant des apports au capital social
Capital au 1er janvier 2005	34 559 289	20 735 573,40 €
Augmentation de capital de mai 2005 assortie d'une prime d'apport de 1 1.232.305,80 € suite à l'apport en nature de droits sociaux, de créances et de droits de propriété intellectuelle par la société TRADE-RANGER, INC.	6 836 782	4 102 069,20 €
Augmentation de capital au cours de l'exercice 2005 assortie d'une prime d'émission de 59.000,00 € suite à l'exercice au cours de l'exercice 2005, d'options de souscription d'actions représentant une émission de 40 000 actions nouvelles	40 000	24 000,00 €
Augmentation de capital au cours de l'exercice 2006 assortie d'une prime d'émission de 92.675,00 € suite à l'exercice au cours de l'exercice 2006, d'options de souscription d'actions représentant une émission de 59 500 actions nouvelles	59 500	35 700,00 €
Augmentation de capital en numéraire de février 2007 assortie d'une prime d'émission de 4.301.365,50 euros (décidée par les CA des 4 et 11 janvier 2007 sur délégation de l'AGM du 9 mai 2006)	8 602 731	5 161 638,60 €
Augmentation de capital de juillet 2007 assortie d'une prime d'apport de 1.552.233,37 € suite à l'apport en nature de 1 258 707 actions INTERSOURCES N.V. (décidée par le CA du 30 juillet 2007 agissant sur délégation de l'AGM du 3 mai 2007)	2 412 923	1 447 753,80 €
Total au 31 décembre 2007 :	52 511 225	31 506 735,00 €
Augmentation de capital en numéraire de juin 2008 assortie d'une prime d'émission de 500.000,40 € (décidée par l'AGM du 26 juin 2008)	8 333 334	5 000 000,40 €
Augmentation de capital depuis le 1er juillet 2008 liée à l'exercice de BSA attribués aux anciens actionnaires de INTERSOURCES	531 838	319 102,80 €
réduction du nominal décidée par l'assemblée générale du 15 décembre 2008, de 0,60 € par action à 0,10 € par action		- 30 688 198,50 €
Total au 31 décembre 2008 :	61 376 397	6 137 639,70 €

Capital au 1er janvier 2005 : 34.559.289 actions soit 20.735.573,40 euros

Par délibération de l'assemblée générale mixte du 17 mai 2005, il a été décidé une augmentation de capital d'un montant nominal de : 4.102.069,20 euros assortie d'une prime d'apport de 11.232.305,80 euros suite à l'apport en nature de droits sociaux, de créances et de droits de propriété intellectuelle par la société TRADE-RANGER, INC.

Suite à l'exercice au cours de l'exercice 2005, d'options de souscription d'actions représentant une émission de 40.000 actions nouvelles, le capital a été augmenté de la somme de 24.000,00 euros assortie d'une prime d'émission de 59.000,00 euros.

Suite à l'exercice au cours de l'exercice 2007, d'options de souscription d'actions représentant une émission de 59.500 actions nouvelles, le capital a été augmenté de la somme de 35.700,00 euros assortie d'une prime d'émission de 92.675,00 euros.

Selon délibérations en date du 13 février 2007, le Directoire a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant nominal de 5.161.638,60 euros assortie d'une prime d'émission de 4.301.365,50 euros, telle que décidée les 4 et 11 janvier 2007 par le Directoire et le Président du Directoire agissant dans le cadre de la délégation, avec faculté de subdélégation, consentie par l'assemblée générale du 9 mai 2007 et représentant une émission totale de 8.602.731 actions nouvelles.

Selon délibérations en date du 30 juillet 2007, le Conseil d'administration a approuvé l'apport en nature de 100% du capital de la société InterSources N.V. et a corrélativement usé de la délégation consentie par l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 mai 2007 afin d'augmenter le capital d'un montant nominal de 1.447.753,80 euros assorti d'une prime d'émission de 1.552.233,37 euros et représentant une émission totale de 2.412.923 actions nouvelles.

Par délibération de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2008, il a été décidé une augmentation de capital d'un montant nominal de 5.000.000,00 euros assortie d'une prime d'émission de 500.000,40 euros, réservées à COFIBRED et représentant un total de 8 333 334 actions nouvelles.

Suite à l'exercice au cours de l'exercice 2008 de bons de souscription d'actions attribués aux anciens actionnaires de la société InterSources N.V., le capital a été augmenté de la somme de 319.102,80 euros assortie d'une prime d'émission de 342.131,38 euros.

Par délibération de l'assemblée générale du 15 décembre 2008, il a été décidé la réduction du capital, pour cause de pertes antérieures, en ramenant celui-ci à un montant de 6.137.639,70 euros par voie de réduction du nominal de l'action de telle sorte que celui-ci s'établisse à 0,10 euro contre 0,60 euro auparavant.

Capital au 31 décembre 2008 : 61.376.397 actions soit 6.137.639,70 euros

10.1.4. Capital autorisé non émis

- Nombre d'actions émises au 31 décembre 2008 : 61.376.397 actions
- Nombre d'actions représenté par les options de souscriptions d'actions en circulation, au 31 décembre 2008 : 3.638.412 actions
- Nombre d'actions représenté par les bons de souscriptions d'actions en circulation, au 31 décembre 2008 : 1.478.922 actions
- Nombre total d'actions potentiel au 31 décembre 2008 : 66.493.731 actions

L'état des délégations consenties par les différentes assemblées générales est le suivant :

- Les délégations d'augmentation de capital consenties par les assemblées générales du 6 septembre 2005 et du 9 mai 2006 sont arrivées à expiration respectivement le 5 novembre 2008 et le 8 juillet 2008.
- L'assemblée générale du 3 mai 2007 a consenti une première délégation d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature dans la limite de 10% du capital social (11^{ème} résolution), et deux délégations d'augmentations de capital auxquelles s'appliquent un plafond commun en nombre d'actions de 8% du capital social (12^{ème} et 13^{ème} résolutions). La délégation de la 11^{ème} résolution a une durée de 26 mois, soit jusqu'au 2 juillet 2009, tandis que les délégations des 12^{ème} et 13^{ème} résolutions ont une durée de 38 mois, soit jusqu'au 2 juillet 2010.
- L'assemblée générale du 26 juin 2008 a consenti pour une durée de 18 mois une délégation d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise d'un montant nominal maximal de 1.000.000,00 euros (11^{ème} résolution). Cette délégation arrivera à expiration le 26 décembre 2009.
- L'assemblée générale du 15 décembre 2008 a consenti une première délégation d'augmentation de capital d'un montant nominal maximal de 3.000.000,00 euros pour une durée de 26 mois (4^{ème} résolution), et une délégation d'augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise d'un montant nominal maximal de 300.000,00 euros pour une durée de 18 mois (11^{ème} résolution). Les plafonds d'augmentation de capital ainsi décidés sont strictement indépendants de plafond d'augmentation de capital décidé par l'assemblée générale du 3 mai 2007. La délégation de la 4^{ème} résolution est valable jusqu'au 15 février 2011, tandis que celle de la 11^{ème} résolution est valable jusqu'au 15 juin 2010.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, ces délégations n'ont été utilisées au cours de l'exercice 2008 que pour l'attribution par le Conseil d'Administration de 2.075.000 options. Cette attribution, effectuée dans le cadre de la 11^{ème} résolution de l'assemblée générale du 3 mai 2007, entre dans le cadre des plans d'options de souscription n° 11A, 11B et 12, décrits dans la note 19 des Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008.

10.2. Droits de vote

Il n'existe pas, à ce jour, de droit de vote multiple.

10.3. Détention ou contrôle de l'émetteur directement ou indirectement

A la connaissance de la Société, aucune personne ne contrôle directement ou indirectement la société Hubwoo.com

10.3.1. Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option

Néant

10.3.2. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Il n'existe à la connaissance de la Société, aucun accord ou pacte qui auraient été conclus entre actionnaires de la Société et qui seraient en vigueur à ce jour.

10.4. Franchissements de seuil déclarés sur 2008

Information et Décision n°208C1300 du 8 juillet 2008

Par courrier du 4 juillet 2008, complété par un courrier du 8 juillet, la société anonyme Cofibred (18, quai de la Rapée, 75012 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 30 juin 2008, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société HUBWOO.COM et détenir individuellement 8 333 334 actions HUBWOO.COM représentant autant de droits de vote, soit 13,70% du capital et des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la participation de Cofibred à une augmentation de capital réservée en numéraire de la société HUBWOO.COM, approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Information et Décision n°208C1351 du 15 juillet 2008

Par courrier du 11 juillet 2008, complété par un courrier du 15 juillet, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Cofibred :

- (i) Agit seule ;
- (ii) Ne souhaite pas acquérir de nouvelles actions HUBWOO.COM
- (iii) N'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société HUBWOO.COM
- (iv) Envisage de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur ».

11.AUTRES INFORMATIONS

11.1. Informations concernant l'émetteur

11.1.1. Histoire et évolution de la société

Chronologie

- 2008 : Acquisition des sociétés blueSolutions Inc.
Augmentation de capital réservée à Cofibred et acquisition d'AchatPro
- 2007 : Augmentation de capital et acquisition d'Intersources
- 2005 : Acquisition de Trade-Ranger
- 2004 : Rapprochement de Hubwoo-Avisium et de cc-chemplorer
- 2003 : Rapprochement de Hubwoo.com et Avisium
- 2002 : Hubwoo.com et Avisium adhèrent à l'association ONCE (Open Network for Commerce Exchange)
- 2001 : cc-markets et chemplorer s'associent pour constituer une place de marché commune
- 2000 : Création d'Avisium - Signature d'un partenariat avec SAP
Hubwoo.com est coté au nouveau marché de la Bourse de Paris
SAP entre dans le capital de la société
- 1999 : Création de LOGIFIRST rebaptisé Hubwoo.com

Rappel historique

Le Groupe Hubwoo est le résultat de plusieurs acquisitions principales réalisées par Hubwoo.com SA.

Fin 1999, Logifirst, société détenue majoritairement par STACI, spécialiste de la logistique Business to Business, est rebaptisée Hubwoo. Elle débute une nouvelle activité, celle d'opérateur et d'animateur de places de marché privatives pour les achats hors production.

Avisium est créée en mars 2000 et développe au départ une plate-forme de gestion électronique des achats à destination des PME-PMI. Avisium engage dès 2001 une re-focalisation sur le segment des grands comptes.

En mars 2000, Hubwoo signe un contrat de partenariat opérationnel avec SAP, leader mondial des solutions e-business. Pour renforcer cette relation, SAP devient actionnaire de Hubwoo en mai 2000 à hauteur de 5% du capital. Hubwoo est introduit au nouveau marché cette année là, devenant ainsi le premier opérateur de places de marché coté en Europe.

En avril 2001, cc-markets créé par BASF, Degussa, Henkel et SAP en novembre 2000, et Chemplorer, fondée par Bayer, Chemfidence et Deutsche Telekom en octobre 2000, combinent leurs activités en fondant la place de marché cc-chemplorer.

Le 31 juillet 2003, Hubwoo et Avisium se rapprochent pour former le nouveau groupe Hubwoo-Avisium, premier opérateur de places de marché en Europe, en termes de chiffre d'affaires et de nombre de clients.

Le 29 juin 2004, l'assemblée générale des actionnaires d'Hubwoo-Avisium approuve à l'unanimité le rapprochement avec cc-chemplorer en transférant 100 % des parts de cc-chemplorer, ltd. à Hubwoo. La fusion avec cc-Chemplorer renforce la position de leader dans le « digital content » en

Allemagne. Elle consolide la présence du Groupe dans le secteur de la chimie, lui permettant de devenir le leader européen de l'e.procurement, en particulier dans le SRM et la gestion de contenu.

Le 17 mai 2005, le groupe Hubwoo acquiert les actifs de Trade-Ranger, société basée aux Etats-Unis et devient le leader mondial des solutions électroniques d'achat et de la gestion de fournisseurs en ligne. Trade-Ranger apporte au Groupe une dimension mondiale grâce à l'accès au marché américain et l'apport de clients prestigieux dans le secteur pétrolier. L'intégration des plateformes technologiques des différentes activités permet des synergies et des économies d'échelle qui se reflètent dans les résultats actuels.

Le 30 juillet 2007, le Groupe finalise l'acquisition d'Intersources N.V. Conformément au plan stratégique, l'apport de l'offre de services d'Intersources permet à Hubwoo de renforcer son activité de solutions «Source-to-Pay» soutenue par sa plateforme technologique «on-demand».

Le 3 janvier 2008, Hubwoo renforce son offre de services dédiés en solutions d'achats électroniques aux Etats-Unis avec le rachat de blueSolutions Inc. qui dispose d'une solide expertise des progiciels de gestion intégrés SAP et de différents autres systèmes mainframe.

Le 26 juin 2008, l'assemblée générale des actionnaires approuve l'augmentation de capital réservée à COFIBRED afin de financer l'acquisition et l'intégration d'AchatPro, et de soutenir le développement du Groupe. Cette acquisition permet à Hubwoo d'intégrer une équipe de talents et d'experts en matière d'e-procurement et de bénéficier d'un fort potentiel de développement, en particulier dans le domaine de l'esourcing.

L'impact des acquisitions de blueSolutions et d'AchatPro est présenté en note 12. Goodwill des Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008 (paragraphe 6.2 du présent document de référence).

11.1.2. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La dénomination sociale de la société est "Hubwoo.com".

En 2004, suite à l'acquisition de cc-chemplorer, la dénomination commerciale du Groupe est devenue cc-hubwoo.

En février 2008, afin de simplifier la compréhension et le positionnement sur son marché, le Groupe a repris sa dénomination commerciale d'origine : Hubwoo.

11.1.3. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Registre du Commerce et des Sociétés de Paris : 377 945 233

11.1.4. Date de constitution et durée de vie

La société Hubwoo.com a été constituée le 9 mai 1990 pour une durée de 99 ans.

11.1.5. Siège social et forme juridique

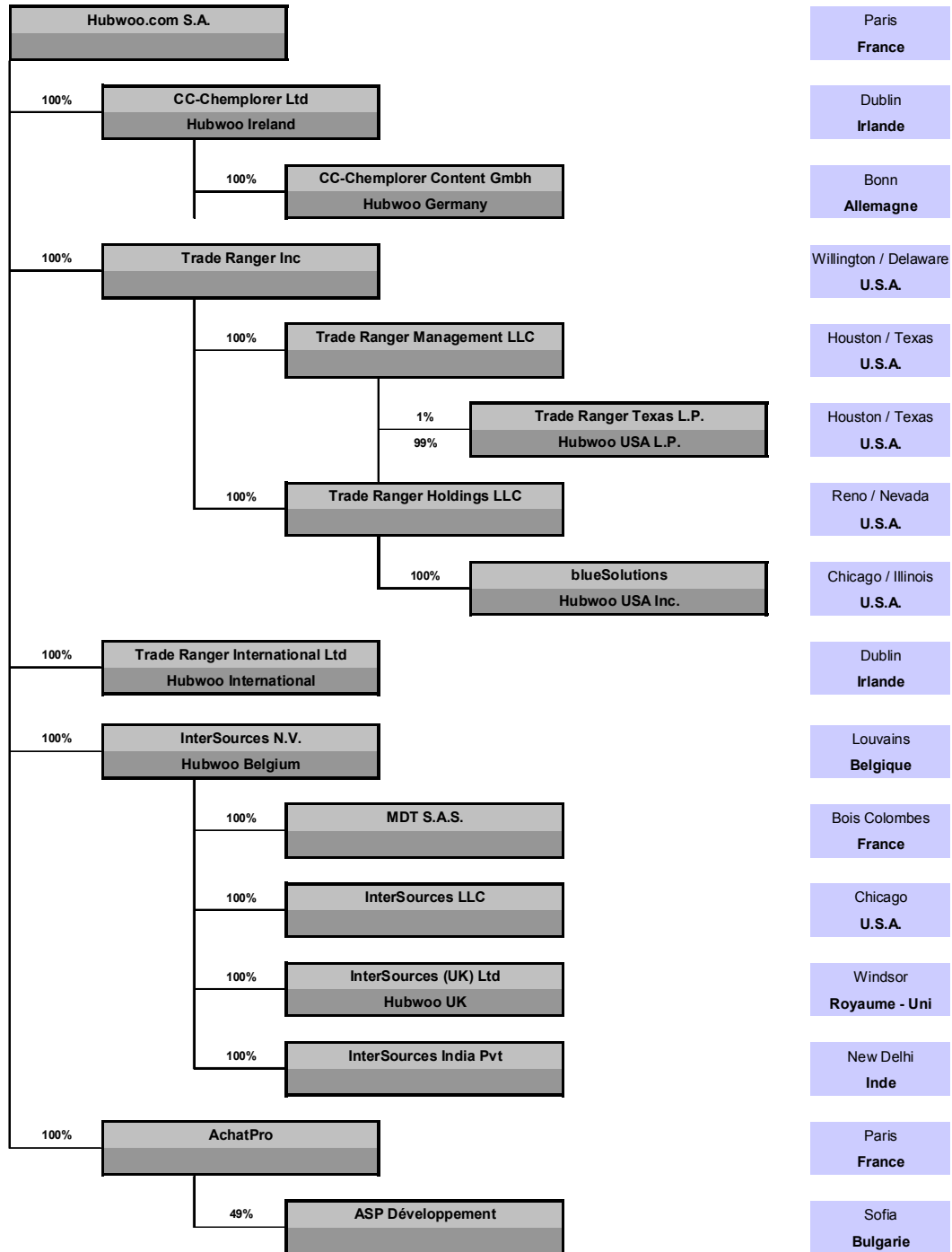
23/25, rue d'Aumale
PARIS (75009)
Téléphone. : 33 (0)1 53 25 55 00
Site Internet : www.hubwoo.com

Société anonyme à conseil d'administration de droit français régie par les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales.

11.2. Organigramme du Groupe

La société Hubwoo.com est la société mère du groupe Hubwoo et facture à ses filiales des prestations de gestion et d'assistance ainsi que des redevances d'usage de nom commercial et de technologies.

Le groupe Hubwoo se compose des entités suivantes au 31 décembre 2008 :



Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale, à l'exception de la société ASP Développement qui est consolidée par mise en équivalence.

11.3. Propriétés immobilières et équipements

L'activité de Hubwoo ne nécessite pas d'investissements matériels importants à l'exception de matériels informatiques. Ces derniers sont, pour l'essentiel, financés par voie de crédit bail.

Les Immobilisations corporelles sont présentées en note 14 des notes annexes sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2008.

11.4. Recherche et Développement, brevets, licence

Hubwoo propose aux grandes entreprises des solutions personnalisables de SRM (gestion de la relation fournisseurs) qui sont en perpétuelle évolution, afin d'améliorer sans cesse les processus d'achat et d'approvisionnement, de connexion aux fournisseurs, d'accès aux catalogues électroniques personnalisés et de transactions électroniques de ses clients.

Le montant des investissements enregistrés en immobilisations incorporelles s'est élevé à 1,8 million d'euros en 2008, 1,8 million d'euros en 2007, 1,7 million d'euros en 2006, 2 millions d'euros en 2005, et 1,4 million d'euros en 2004.

Les champs d'amélioration portent sur les quatre modules de l'offre du Groupe :

- solution de e.Procurement hébergé, basée sur l'application mySAP SRM et permettant aux professionnels de gérer en ligne leur commandes et approvisionnements,
- système de gestion de catalogues électroniques,
- hub transactionnel qui traite et transmet les commandes électroniques des acheteurs vers leurs fournisseurs,
- ensemble cohérent et homogène de solutions hébergées, « on-demande », destinées à optimiser les processus sur toute la chaîne « Source to Pay » pour les acheteurs et les fournisseurs : gestion des commandes (O2i) pour les Fournisseurs, Sourcing Guide pour les Acheteurs, etc.

La sécurisation optimale de l'infrastructure, construite autour de TRX, le puissant Hub de transactions, permet le traitement d'opérations internationales 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an. Il garantit en outre, la fiabilité absolue du suivi des transactions et des processus de contrôle.

e.procurement hébergé

La solution d'e.procurement hébergé est au cœur de l'offre de Hubwoo. Elle est constituée de l'application mySAP SRM (Supplier Relationship Management) de l'éditeur SAP, enrichie de puissantes fonctionnalités spécifiques développées par Hubwoo. Elle est proposée en mode dédié comme en mode mutualisé ou ASP.

Cette solution permet à près de 60 000 utilisateurs de passer et suivre leurs commandes en ligne. Elle couvre toute la chaîne « Source-to-Pay » de l'e.procurement. Elle est en outre facilement adaptable afin de répondre aux besoins spécifiques des clients : circuits de validation totalement personnalisables, possibilité de paramétrer de multiples profils et niveaux d'autorisation, vaste palette de fonctionnalités optionnelles. Pour les clients souhaitant une personnalisation complète et sur mesure, Hubwoo propose également ses services de conseil et de développement.

Caractéristiques principales

- Infrastructure sécurisée conforme aux standards du secteur
- Expertise sans égal dans la profession en matière de projets e.procurement
- Hébergement, gestion et mises à jour régulières de l'application mySAP SRM
- Gestion et contrôle des fournisseurs
- Traitement et génération de bons de commande (quel que soit le format de saisie), création de paniers d'achat dans les catalogues électroniques et rapatriement des références (punch-out) depuis les sites fournisseurs
- Gestion des utilisateurs : administration des profils et autorisations
- Configuration et gestion aisée des circuits de validation
- Confirmation de la livraison et de la réception des produits commandés
- Processus pré configurés et accompagnés d'une documentation complète
- Solution adaptable à tous les processus ou autres exigences
- Gestion de projet et conseil tout au long de la mise en place et de l'exploitation
- Portail Extranet (par exemple. pour consulter les indicateurs de performances clés des services fournis)
- Transactions internationales 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an

Principaux avantages

- Pas d'infrastructure spécifique à mettre en place
- Déploiement et retour sur investissement plus rapides qu'avec un système interne
- Fonctionnalités personnalisées
- Intégration avec les systèmes de gestion informatiques des entreprises clientes
- Automatisation et modularité des processus permettant d'accroître la productivité
- Réduction significative des temps et coûts de traitement
- Meilleure visibilité de l'ensemble des coûts d'approvisionnement
- Plus importante plate-forme my SAP SRM au monde (60 000 utilisateurs)
- Suivi et contrôle à 100 % des transactions et des performances

Gestion de contenu

Hubwoo aide acheteurs et fournisseurs à créer et gérer des catalogues électroniques performants et de qualité.

La solution « Gestion de contenu »

La solution « Gestion de contenu » permet de vérifier les données et éditer des catalogues multi-fournisseurs grâce à un moteur de recherche puissant. La convivialité de l'interface facilite son utilisation et garantit une grande rapidité de réponse. Cet outil peut être utilisé simultanément par plus de 500 utilisateurs sans baisse de performance. Rapidement adoptée par les utilisateurs, cette solution permet de réduire les coûts de traitement.

Hubwoo assure l'hébergement, la gestion et la mise à jour régulière de tous les modules de l'application, ainsi que les mises à jour des catalogues multi-fournisseurs selon les échéanciers prévus. Un ensemble de procédures d'édition préconfigurées et automatisées permet d'accroître la rentabilité de ces opérations et de nouveaux catalogues peuvent facilement être intégrés aux catalogues multi-fournisseurs. Ces catalogues peuvent être classifiés selon les normes eCl@ss et UN/SPSC ou à l'aide de classifications internes.

La technologie

Nos équipes de support technique, hautement qualifiées, accompagnent nos clients pour assurer une intégration sans heurts de la solution de Gestion de Contenu de Hubwoo. Celle-ci est basée sur des solutions d'éditeurs tels que Poet Software et Requisite Technologies ainsi que sur des systèmes mySAP SRM. De ce fait, aucune infrastructure propriétaire n'est nécessaire et le coût des licences est calculé au prorata.

Les services complémentaires

Hubwoo propose également à ses clients des services complémentaires, tels qu'un configurateur permettant de simplifier les commandes complexes ou le C2E-Port, une connexion qui permet de synchroniser bases de données catalogues avec les données présentes dans les systèmes de gestion internes des clients.

Hub transactionnel

Une connectivité à toute épreuve

Le Hub transactionnel de Hubwoo, garantit la transmission rapide et sûre de tous les documents électroniques, de la commande à la facture. Il peut s'intégrer avec les différents systèmes de gestion (ERP, Entreprise Resource Planning) des clients et permet d'automatiser et d'optimiser tous les processus internes et externes. Grâce à son infrastructure à la pointe de la technologie, le Hub tient sa promesse : « Connect Once, Connect to all ».

De très nombreuses fonctionnalités

- Une infrastructure solide basée sur les toutes dernières technologies Java et XML.
- 2 millions de commandes traitées actuellement par an.
- Un total de près de 4 millions de documents (commandes, confirmations de commande, avis d'expédition, réceptions de marchandises, factures, etc.)
- Des systèmes de contrôle vérifient en permanence tous les transferts de données et sauvegardent toutes les confirmations de transmission et accusés de réception.
- Tous les documents commerciaux sont archivés.
- Le Hub intègre plusieurs applications de gestion et stockage de données, de type Master Data Management et Data Warehouse.
- Une application de gestion d'événements transmet aux utilisateurs un courrier électronique d'alerte lorsque certains événements se produisent.

Documents pris en charge

Le Hub Transactionnel offre une plate-forme sécurisée, capable de transmettre tous les documents commerciaux importants : bons de commande, confirmations de commandes, demandes de modifications, avis d'expédition, avis de crédit et factures.

Le système supporte des documents électroniques de différents formats, comme par exemple xCBL, EDIFACT et ANSI X.12.

Les documents commerciaux sont transmis en utilisant le protocole C1 onRamp. Le protocole RosettaNet est également supporté.

Transaction et routage entrées-sorties – TRIO

TRIO (Transaction and Routing Input Output) est le standard de communication qui permet aux clients de Hubwoo d'échanger entre eux facilement au travers du Hub. TRIO est construit à partir de différentes normes qu'il rassemble en un seul protocole qui gère l'inter connectivité et autorise les transactions sur le Hub à partir de différentes plates-formes. Dès lors qu'un partenaire commercial utilisant la plate-forme Hubwoo est compatible TRIO, il a la garantie de bénéficier d'une connectivité optimale pour échanger avec tous les autres utilisateurs également compatibles.

Avantages du Hub Transactionnel Hubwoo

- Automatisation des processus d'échange de données électroniques : documents au format standard à chaque étape, de la commande à la facture jusqu'au règlement
- Réduction spectaculaire des délais d'approvisionnement ainsi que des coûts d'intégration et de transaction
- Degré de fiabilité extrêmement élevé par rapport au transfert manuel des données
- Infrastructure et technologie performantes garantissant la plus grande fiabilité
- Equipes de support hautement qualifiées possédant de nombreuses années d'expérience du déploiement de ces systèmes.

Solutions "à la demande"

Commerster

L'ensemble des solutions collaboratives, "à la demande", proposées par Hubwoo sont développées sur une même couche applicative, appelée Commerster.

Commerster permet aux utilisateurs d'accéder aux différents services proposés par Hubwoo (en fonction de leurs droits) et sert aussi de plateforme pour le développement d'autres solutions.

Gestion des commandes fournisseurs – O2I

O2I (Order to Invoice) est une application hébergée de Hubwoo pour la gestion des commandes fournisseurs. Elle est accessible à la demande, via un simple navigateur Internet.

Avec O2I, les fournisseurs peuvent traiter les commandes et modification reçues, transmettre leurs avis d'expédition et leurs factures, gérer leurs comptes clients, modifier leurs prix, paramétrer l'interface utilisateur selon leurs préférences et spécifier la disponibilité de leurs produits.

Associée aux autres services et interfaces utilisateur de Hubwoo, cette application permet aux clients de gérer facilement et efficacement la majorité de leurs transactions. Qui plus est, son accès, via une simple connexion Internet, en fait un outil de choix pour les entreprises de toute taille.

Sourcing Guide

Le Sourcing Guide est un annuaire permettant aux acheteurs de trouver des fournisseurs, sur la base de critères de recherche géographiques ou liés aux catégories de produits.

Autres solutions

Commerster regroupe aussi d'autres modules, telles qu'Event Management (monitoring des documents et alertes), BI (édition, export, impression de rapports de "business intelligence" sur l'activité du client), Administration (gestion des organisations, rôles, utilisateurs), etc.

EIR (Enterprise Invoice Resolution)

EIR (Enterprise Invoice Resolution) est l'application "à la demande" de Hubwoo conçue pour les acheteurs et les fournisseurs et destinée à la gestion collaborative des processus liés à la facturation. EIR permet de générer des factures, de les échanger entre fournisseur et acheteur, de gérer d'éventuels litiges et de régler les factures électroniquement dans un cadre sécurisé conforme aux réglementations légales et fiscales applicables dans de nombreux pays ainsi qu'aux transactions transfrontalières. EIR comprend différentes configurations de routage et offre des solutions complètes d'archivage.

CSP (Complex Services)

CSP (Complex Services), est un ensemble d'applications offrant des fonctionnalités multiples et permettant aux clients, du secteur pétrolier en particulier, de gérer les relations contractuelles et des opérations complexes avec leurs sous-traitants et fournisseurs de services.

SSR (Self Supplier Registration)

SSR (Self Supplier Registration) est une solution qui permet à un grand nombre de fournisseurs de se référencer de manière automatique sur la plate-forme Hubwoo.

Les partenaires

L'envergure des solutions proposées par Hubwoo explique l'intervention sur chaque projet de différents partenaires dont les rôles sont complémentaires. Ils interviennent aussi bien en amont du projet dans le cadre du processus de « re-engineering achats » par exemple, que pendant son déploiement, à travers des prestations techniques, des prestations d'accompagnement du changement, des prestations d'intégration des fournisseurs étrangers, etc.

Ces partenariats permettent à Hubwoo d'offrir à ses clients des solutions globales et très rapidement opérationnelles.

Dans les faits, les partenaires de Hubwoo sont principalement de deux natures : les partenaires technologiques et les partenaires intégrateurs.

Partenaires technologiques

Hubwoo a développé des partenariats technologiques forts en particulier avec SAP, Requisite, POET, HP et webMethods.

SAP

Les relations étroites entre Hubwoo et SAP reposent sur un partenariat qui date de début 2000 puisque les différentes sociétés (Hubwoo, Avisium, CC-Chemplerer), dès leur création et donc, bien avant leur rapprochement, avaient toutes fait le choix de développer leurs solutions à partir de produits SAP. Les rapprochements successifs renforcent encore ce partenariat, faisant de Hubwoo le partenaire opérateur de places de marché de SAP en Europe.

Le système d'information Hubwoo est fondé sur la solution technique « mySAP SRM » qui est l'environnement regroupant les produits SAP, notamment le progiciel de gestion intégré R/3, les applications de gestion de la relation client, de commerce électronique et d'e.procurement (« SAP / SRM – EBP »). Hubwoo dispose également des solutions lui permettant d'atteindre un niveau d'interopérabilité maximum avec ses partenaires et fournisseurs et de s'interconnecter à tout type de places de marché. Hubwoo est en lien étroit avec les équipes de R&D de SAP en Allemagne et a été associé à SAP comme Strategic Development Partner.

Un contrat de partenariat opérationnel unit SAP France et Hubwoo, qui bénéficie ainsi de la couverture commerciale SAP (coopération commerciale et marketing en particulier). Très récemment, SAP a choisi Hubwoo pour opérer le portail fournisseurs (SAP Supplier Network – SSN) dédié à ses clients.

Avec sa position d'actionnaire, SAP est également un partenaire capitalistique.

Requisite (Click Commerce)

Requisite est une société leader en solutions de gestion de catalogues électroniques, et fait partie du groupe Click Commerce. La technologie Requisite aide de grandes entreprises à transformer leurs données inutilisables en informations produits nécessaire dans le but de déployer des catalogues électroniques unifiés.

Requisite met à disposition son logiciel de moteur de catalogue électronique pour les clients utilisant la solution SRM on-demand de Hubwoo. Avec la technologie de Requisite, les utilisateurs disposent d'un moteur de recherche d'une grande performance et facile à manipuler pour trouver et sélectionner du matériel.

Poet

Hubwoo utilise les produits Poet pour ses solutions de gestion de contenu, mettant en commun l'expertise technique et fonctionnelle de Poet et la connaissance des problématiques e.procurement de Hubwoo.

webMethods (Software AG)

Hubwoo utilise les technologies webMethods comme plate-forme de communication assurant l'intégration et facilitant les relations commerciales entre place de marché, acheteurs et fournisseurs. webMethods, désormais intégré au sein du groupe Software AG, fournit :

- des logiciels d'intégration qui permettent d'intégrer, d'assembler et d'optimiser les ressources informatiques existantes pour augmenter la productivité des processus métiers ;
- une plate-forme d'intégration innovante qui comprend la technologie d'intégration de webMethods d'ores et déjà éprouvée avec les nouvelles générations de fonctionnalités dans un seul et même outil. Celui-ci permet aux entreprises d'acquérir plus d'efficacité, d'agilité et de contrôle sur leur métier.

Partenaires intégrateurs

Pour répondre à des projets de grande envergure, Hubwoo intervient en collaboration étroite avec ses partenaires, Cap Gemini, Unilog, Accenture, IBM, CSC et autres leaders du monde de l'intégration de systèmes.

Hubwoo est intervenu par exemple chez Michelin et chez Total avec Cap Gemini, chez EDF-GDF et chez Thomson avec Accenture, chez Sagem avec Unilog, etc...

11.5. Opérations avec des apparentés

Nombre de filiales

Au 31 décembre 2008, la société contrôle directement ou indirectement, au travers de structures holding, 14 sociétés.

ASP Developement, société dans laquelle le groupe détient seulement une participation de 49%, est contrôlée par un partenaire économique qui détient une participation 51%, et n'est donc pas une filiale mais une entreprise associée.

Rôle de la mère vis-à-vis de ses filiales

La société Hubwoo.com exerce un pouvoir de contrôle de la gestion et des choix technologiques sur l'intégralité du Groupe. Les filiales ont une autonomie limitée dans leur gestion quotidienne, car toutes les fonctions des organes de Direction sont transversales.

Organisation économique du groupe

Toutes les sociétés du groupe ont une activité similaire.

Les sociétés ont des liens forts en termes de technologies, politique commerciale et marketing, ainsi qu'en gestion et contrôle financier.

Fonctions des dirigeants dans les filiales

Les dirigeants de la société mère exercent des fonctions de Direction au sein de certaines des Filiales directes :

Monsieur Alain Andréoli

- Président Directeur Général de Hubwoo.com S.A. jusqu'au 7 janvier 2008
- Président du conseil d'administration de Hubwoo.com S.A. depuis le 7 janvier 2008
- Président directeur général de Trade Ranger Inc
- Président directeur général de CC-Chemplorer Ltd
- Membre du Directoire de Trade Ranger Texas L.P.

Monsieur Mark Williams

- Directeur Général de Hubwoo.com S.A. depuis le 7 janvier 2008
- Administrateur de Trade Ranger Inc
- Administrateur de CC-Chemplorer Ltd
- Administrateur de Trade Ranger Texas L.P.

Transactions avec des parties liées

Les sociétés représentées au Conseil d'Administration et constituant les parties liées à compter de cette date sont les suivantes :

- Banque Fédérale des Banques Populaires
- Evonik / Degussa AG
- Shell
- SAP AG
- APAX France

La note 27 des états financiers consolidés au 31 décembre 2008 présente transactions commerciales, conclues à des conditions courantes, avec les parties liées.

11.6. Statuts

ARTICLE 1er - FORME

La société est de forme anonyme ; elle est régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

ARTICLE 2 - OBJET

Cette société a pour objet tant en France qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour le compte de tiers,

- toute activité de gestion de places de marchés virtuelles sur Internet et toutes prestations s'y rapportant ;
- la fourniture de contenu pour toutes places de marché, la mise en place et la gestion de catalogues électroniques de produits et de services ; à cet effet le négoce de tous produits ou services ;
- toutes prestations de services, études et conseils liés à la fonction approvisionnement, ou en matière de gestion des flux d'information, des flux physiques, des flux financiers ...
- et plus généralement toutes opérations quelles qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

ARTICLE 3 - DENOMINATION

La société a pour dénomination sociale : "HUBWOO.com".

ARTICLE 4 - SIEGE

Le siège social est fixé à PARIS (75009) – 23/25, rue d'Aumale.

ARTICLE 5 - DUREE

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 6.137.639,70 euros, divisé en 61.376.397 actions de 0,10 euro de nominal chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Messieurs Jan Verschueren, Sabri El Bedoui, Maja Milic, Timothy Seth, Mats Anderson, Cor Houkes, Cyril Dargent, Axel Northun, Tomas Lund, Jonas Westfelt, Patrick Werner, Jan Tannlund, Kent Belenius et les sociétés Web Trade AB, Cave Canem AB et Bricad Associates SARL sont bénéficiaires d'avantages particuliers résultant de l'émission (à la suite de l'apport en nature d'une partie des actions de la société de droit belge Intersources NV) à leur profit effectué d'actions à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'actions assorti de droits particuliers par rapport à ceux qui assortissent les bons de souscription d'actions qui sont attachés aux actions qui ont été émises en faveur des autres actionnaires de la société Intersources NV.

ARTICLE 7 - LIBERATION DES ACTIONS

1° - Toute souscription d'actions en numéraire est obligatoirement accompagnée du versement du quart au moins du montant nominal des actions souscrites et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. Le surplus est payable en une ou plusieurs fois aux époques et dans les proportions qui seront fixées par le conseil d'administration en conformité de la loi. Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires quinze jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, soit par lettres recommandées avec demande d'avis de réception, soit par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social.

2° - A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le conseil d'administration, les sommes exigibles seront productives, de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une demande en justice ou d'une mise en demeure, d'un intérêt de retard, calculé jour par jour à partir de la date d'exigibilité, au taux de l'intérêt légal majoré de deux points, le tout sans préjudice des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

ARTICLE 8 - FORME DES TITRES

8.1 Les actions entièrement libérées revêtent la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La propriété des actions revêtant la forme nominative résulte de leur inscription en compte nominatif.

La propriété des actions revêtant la forme au porteur résulte de leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

8.2 La société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité des titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

ARTICLE 9 - TRANSMISSION ET INDIVISIBILITE DES ACTIONS

1°/ I. Les cessions d'actions s'effectuent librement.

La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

II. En cas d'augmentation de capital par émission d'actions de numéraire, la transmission des droits de souscription à quelque titre que ce soit, s'opère librement.

III. Sauf cas prévu par la réglementation, la transmission des droits d'attribution d'actions gratuites est soumise aux mêmes conditions que celles des droits de souscription. Il en est de même de la transmission de tout droit à la souscription, de valeurs mobilières permettant, même de manière indirecte, la souscription d'une quotité du capital de la société.

2°/ Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

3°/ Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs actions anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les actionnaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

ARTICLE 10 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

1° - La société est administrée par un conseil d'administration dont les nombres minimum et maximum de membres sont définis par les dispositions légales en vigueur.

2° - Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions, propriétaire au moins d'une action.

3° - La durée des fonctions des administrateurs est de six années, le mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le mandat expire.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

4° - Tout membre sortant est rééligible. Par dérogation aux dispositions qui précèdent, le nombre d'administrateurs personnes physiques et de représentants permanents de personnes morales, âgés de plus de 65 ans, ne pourra, à l'issue de chaque assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

ARTICLE 11 – ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration nomme, parmi ses membres, un président, qui doit être une personne physique.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que le conseil ou son président soumet pour avis à leur examen. Le conseil d'administration fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

ARTICLE 12 – DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par tous moyens et même verbalement, voire à bref délai selon l'urgence, par le président ou par un tiers de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué sur la convocation.

La présence en personne ou, lorsque la loi l'autorise, au travers de moyens de visioconférence ou de télécommunication fixés par décret, de la moitié au moins des administrateurs en fonction est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix du président de séance n'est pas prépondérante.

ARTICLE 13 – POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Ses demandes sont adressées au président du conseil d'administration.

ARTICLE 14 - DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

1)La direction générale de la société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration qui porte alors le titre de « président-directeur général » soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration qui porte alors le titre de « directeur général ».

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale précitées aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 12 des statuts. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par la réglementation.

Ce mode d'exercice demeure en application jusqu'à décision contraire prise aux mêmes conditions.

Le changement des modalités d'exercice de la direction générale de la société n'entraîne pas de modification des présents statuts.

Le conseil est tenu de se réunir à l'effet de délibérer sur un changement éventuel de modalité d'exercice de la direction générale soit à la demande du président du conseil d'administration ou du directeur général, soit à la demande d'un tiers de ses membres.

2)Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions légales, réglementaires ou statutaires relatives au directeur général lui sont applicables et il prend le titre de président directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale de la société, le conseil d'administration procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat et l'étendue de ses pouvoirs. Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de soixante-cinq ans. Lorsqu'il atteint cette limite d'âge en cours de fonctions, lesdites fonctions cessent de plein droit et le conseil d'administration procède à la nomination d'un nouveau directeur général. Ses fonctions de directeur général se prolongent cependant jusqu'à la date de réunion du conseil d'administration qui doit procéder à la nomination de son successeur. Sous réserve de la limite d'âge telle qu'indiquée ci-avant, le directeur général est toujours rééligible.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire du directeur général, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de directeur général.

3)Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Si le directeur général n'est pas également administrateur, il peut assister aux réunions du conseil d'administration avec voix consultative.

4)Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer une à cinq personnes physiques au maximum chargées d'assister le directeur général avec le titre de « directeur général délégué » dont il détermine l'étendue et la durée des pouvoirs, étant entendu qu'à l'égard des tiers les directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs de représentation de la société que le directeur général.

Le ou les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du directeur général, le ou les directeurs généraux délégués conservent leurs fonctions et leurs pouvoirs jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général, sauf décision contraire du conseil d'administration.

5) Le directeur général et, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués peuvent être autorisés à consentir des substitutions de pouvoirs dans la limite des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

6) Des rémunérations fixes ou proportionnelles, ou à la fois fixes et proportionnelles, peuvent être allouées par le conseil d'administration au président du conseil d'administration, au directeur général, à tout directeur général délégué et, d'une façon générale, à toute personne chargée de fonctions ou investie de délégations ou mandats quelconques.

ARTICLE 15 – CENSEURS

L'assemblée générale ordinaire ou le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeur(s) choisi(s) parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, chargés de veiller à l'application des statuts et de présenter, le cas échéant, des observations à l'assemblée générale des actionnaires.

La durée de leurs fonctions est de trois ans. Elle prend fin à l'issue de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat du ou des censeur(s). Les censeurs sont indéfiniment rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale.

Les censeurs ont accès aux mêmes informations que les administrateurs. Les conventions qu'ils passent avec la société sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux conventions passées avec des administrateurs.

Les censeurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative sans que toutefois leur présence soit nécessaire pour la validité des délibérations.

ARTICLE 16 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'assemblée générale désigne des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants, pour la durée, dans les conditions et avec la mission fixées par la loi.

ARTICLE 17 - ASSEMBLEES GENERALES

1°/ Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

2°/ L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions. Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter par un mandataire dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la loi. Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par tout mandataire spécialement désigné à cet effet.

La participation aux assemblées générales sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote par correspondance et les procurations au-delà de la date limite prévue par la réglementation.

Sauf décision contraire des intéressés, en cas de démembrement du droit de propriété, le droit de vote est exercé par l'usufruitier tant dans les assemblées ordinaires que les assemblées extraordinaires.

3°/ Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

4°/ Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

ARTICLE 18 - EXERCICES SOCIAUX

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 19 - REPARTITION DES BENEFICES

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes ; notamment et sous ces réserves, toute action donne droit, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société.

S'il résulte des comptes de l'exercice, tels qu'approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ou, à défaut, par le conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice.

L'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice pourra accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

De la même façon, l'assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions prévues par le Code de commerce, pourra accorder à chaque actionnaire un acompte sur dividendes et pour tout ou partie dudit acompte sur dividende, une option entre le paiement de l'acompte sur dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié conforme par le ou les Commissaires aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des présents statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividende avant l'approbation des

comptes de l'exercice ainsi que d'en fixer le montant et la date de répartition. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice défini au présent alinéa. Dans ce cas, le conseil d'administration ne pourra faire usage de l'option décrite aux alinéas ci-dessus.

ARTICLE 20 - DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUILS

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 2,5 % du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

ARTICLE 21 - LIQUIDATION

1° - Sous réserve du respect des prescriptions légales impératives en vigueur, la liquidation de la société obéira aux règles ci-après, observation faite que les articles L.237-14 à L.237-31 du Code de commerce ne seront pas applicables.

2° - Les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire nomment aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires, parmi eux ou en dehors d'eux, un ou plusieurs liquidateurs dont ils déterminent les fonctions et la rémunération.

Cette nomination met fin aux fonctions des administrateurs, du directeur général et s'il y a lieu, des directeurs généraux délégués et des censeurs et, sauf décision contraire de l'assemblée, à celles des Commissaires aux comptes.

L'assemblée générale ordinaire peut toujours révoquer ou remplacer les liquidateurs et étendre ou restreindre leurs pouvoirs.

Le mandat des liquidateurs est, sauf stipulation contraire, donné pour toute la durée de la liquidation.

3° - Les liquidateurs ont, conjointement ou séparément, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser, aux prix, charges et conditions qu'ils aviseront, tout l'actif de la société et d'éteindre son passif.

Le ou les liquidateurs peuvent procéder, en cours de liquidation, à la distribution d'acomptes et, en fin de liquidation, à la répartition du solde disponible sans être tenus à aucune formalité de publicité ou de dépôt des fonds.

Les sommes revenant à des actionnaires ou à des créanciers et non réclamées par eux seront versées à la Caisse des Dépôts et Consignations dans l'année qui suivra la clôture de la liquidation.

Le ou les liquidateurs ont, même séparément, qualité pour représenter la société à l'égard des tiers, notamment des administrations publiques ou privées, ainsi que pour agir en justice devant toutes les juridictions tant en demande qu'en défense.

4° - Au cours de la liquidation, les assemblées générales sont réunies aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige sans toutefois qu'il soit nécessaire de respecter les prescriptions des articles L.237-23 et suivants du Code de commerce.

Les assemblées générales sont valablement convoquées par un liquidateur ou par des actionnaires représentant au moins le dixième du capital social.

Les assemblées sont présidées par l'un des liquidateurs ou, en son absence, par l'actionnaire disposant du plus grand nombre de voix. Elles délibèrent aux mêmes conditions de quorum et de majorité qu'avant la dissolution.

5° - En fin de liquidation, les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire statuent sur le compte définitif de la liquidation, le quitus de la gestion du ou des liquidateurs et la décharge de leur mandat.

Ils constatent, dans les mêmes conditions, la clôture de la liquidation.

Si les liquidateurs négligent de convoquer l'assemblée, le Président du Tribunal de Commerce, statuant par ordonnance de référé peut, à la demande de tout actionnaire, désigner un mandataire pour procéder à cette convocation.

Si l'assemblée de clôture ne peut délibérer, ou si elle refuse d'approuver les comptes de la liquidation, il est statué par décision du Tribunal de Commerce, à la demande du liquidateur ou de tout intéressé.

6° - Le montant des capitaux propres subsistant, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

Lors du remboursement du capital social, la charge de tous impôts que la société aurait l'obligation de retenir à la source sera répartie entre toutes les actions indistinctement en proportion uniformément du capital remboursé à chacune d'elles sans qu'il y ait lieu de tenir compte des différentes dates d'émission ni de l'origine des diverses actions.

ARTICLE 22 - CONTESTATIONS

Toutes contestations qui pourront s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre la société et les actionnaires eux-mêmes, concernant l'interprétation ou l'exécution des présents statuts, ou généralement au sujet des affaires sociales, seront soumises aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

11.7. Contrats importants

11.7.1. Accord mondial SAP

En novembre 2007, Hubwoo a signé un accord mondial de services BPO (Business Process Outsourcing) avec SAP AG, portant sur une coopération de développement commercial et de support technique aux clients.

Hubwoo élargit ainsi son offre avec la solution E-Sourcing de SAP. Celle-ci regroupe une gamme d'outils pour faciliter le processus, depuis le Sourcing jusqu'à la gestion du contrat. Ces outils comprennent des solutions de pilotage des Achats (analyse des dépenses, gestion des catégories d'achats et contrôle de la conformité), de gestion du Sourcing (gestion de projets, outils de traitement des requêtes, appels d'offres et enchères, évaluation et attribution des offres) ainsi que de gestion de la vie des contrats (rédaction, négociation, approbation, exécution, suivi) et enfin de qualification et suivi des fournisseurs (évaluation de la performance, suivi et rapport).

Cet accord met en œuvre une collaboration commerciale dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur processus de décision d'externaliser une partie de leur fonction Achats.

Avec le programme BPO "Services Powered by SAP", Hubwoo propose une utilisation standardisée des solutions SAP. L'étroite collaboration et la certification des services par SAP permettent aux clients de Hubwoo de réduire les risques importants souvent associés à l'externalisation de processus métier ainsi que de diminuer les coûts opérationnels et ceux liés à la migration des processus.

Ce contrat a été conclu le 12 novembre 2007 pour une première période de cinq années et représente un engagement financier pour Hubwoo de 4,0 millions d'euros réparti sur cinq ans.

11.7.2. Partenariat IBM

Hubwoo a été choisi par IBM comme partenaire stratégique pour son offre d'externalisation des Achats. Les solutions de Hubwoo permettent un déploiement rapide des technologies Achats pour les clients internationaux. En regroupant ainsi leurs offres, Hubwoo et IBM répondent aux principaux défis des organisations en matière de maîtrise complète des Achats, de leviers de sourcing, et d'efficacité des processus et de contrôle.

La collaboration entre IBM et Hubwoo permet aux clients de bénéficier des solutions d'achats électroniques à la demande, ainsi que des services achats performants grâce aux leviers qu'apporte l'expertise reconnue d'IBM en matière de sourcing et de category management.

Un contrat avec un premier client commun a été signé en octobre 2008 et d'autres sont en cours de discussion. Cette alliance mondiale est une suite naturelle aux accords que IBM et Hubwoo ont tous deux déjà signé avec SAP.

11.8. Documents accessibles au public

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales peuvent être consultés au siège de Hubwoo.com, situés à Paris (75009) – 23-25, rue d'Aumale. Sont notamment consultables au siège social :

- les statuts de la Société,
- l'ensemble des informations financières relatives aux trois derniers exercices (les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion et les rapports des commissaires aux comptes).

Tous les documents destinés aux actionnaires sont disponibles sur le site internet de la société (www.hubwoo.com) :

- Documents de référence
- Communiqués
- Etats financiers
- Calendrier des publications
- Notes d'opération

Les informations publiées par la Société depuis le 1^{er} janvier 2008 et disponibles sur son site internet (www.hubwoo.com) sont les suivantes :

Informations publiées depuis le 1er janvier 2008	date de publication
communiqué de presse sur les informations financières du 1er Trimestre 2008	16 avril 2009
communiqué de presse sur les résultats annuels 2008	30 mars 2009
communiqué de presse sur les informations financières du 4ème Trimestre 2008	30 janvier 2009
communiqué de presse sur une première tendance des informations financières du 4ème Trimestre 2008	13 janvier 2009
bilan du contrat de liquidité sur le 2ème semestre 2008	6 janvier 2009
Avis de convocation de l'Assemblée Générale Mixte du 15 décembre 2008	28 novembre 2008
publication BALO du 7 novembre 2008 de l'avis de réunion d'une Assemblée Générale Mixte à une date qui reste à déterminer	7 novembre 2008
communiqué de presse sur les informations financières du 3ème Trimestre 2008	28 octobre 2008
rapport financier semestriel	11 septembre 2008
communiqué de presse sur les résultats du 1er Semestre 2008	11 septembre 2008
communiqué de presse sur les informations financières du 1er Semestre 2008	31 juillet 2008
communiqué de presse sur la clôture de l'augmentation de capital réservée à COFIBRED et précisions sur les liens capitalistiques entre la BRED et la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP)	25 juillet 2008
informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article L.233-8 II du code de commerce et l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	11 juillet 2008
bilan du contrat de liquidité sur le 1er semestre 2008	8 juillet 2008
actualisation du document de référence 2007	13 juin 2008
note d'opération pour l'augmentation de capital de l'Assemblée Générale du 26 juin 2008	13 juin 2008
communiqué de presse sur l'obtention du visa AMF sur la note d'opération pour l'augmentation de capital de l'Assemblée Générale du 26 juin 2008	13 juin 2008
publication BALO du 21 mai 2008 de l'avis de réunion d'une Assemblée Générale le 26 juin 2008	23 mai 2008
document de référence 2007	16 mai 2008
communiqué de presse sur le projet d'acquisition d'AchtPro et le projet d'augmentation de capital pour un montant de 5,5 millions d'euros	14 mai 2008
communiqué de presse sur les informations financières du 1er Trimestre 2008	14 mai 2008
rapport financier annuel 2007	30 avril 2008
communiqué de presse sur le chiffre d'affaires du 1er Trimestre 2008	29 avril 2008
communiqué de presse sur les résultats annuels 2007	3 avril 2008
communiqué de presse sur le chiffre d'affaires du 4ème Trimestre 2007	29 janvier 2008
bilan du contrat de liquidité sur le 2ème semestre 2007	7 janvier 2008
communiqué de presse sur l'acquisition de blueSolutions Inc	3 janvier 2008

12. TABLES DE CONCORDANCE

12.1. Table de concordance du document de référence

La présente table de concordance permet d'identifier dans le présent document de référence les rubriques requises conformément au règlement européen n° 809/2004.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004	section correspondante du document de référence	pages
1. Personnes responsables		
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le document de référence	1.1. Responsable du document de référence	5
1.2. Déclaration des personnes responsables du document de référence	1.2. Attestation du responsable du document de référence	5
2. Contrôleurs légaux des comptes		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux	2.1. Commissaires aux comptes titulaires	7
2.2. Fin de mandat des contrôleurs légaux	2.2. Commissaires aux comptes suppléants	
2.2. Fin de mandat des contrôleurs légaux	Néant	
3. Informations financières sélectionnées		
3.1. Informations historiques	3.1. Chiffres clés	8-9
3.2. Informations intermédiaires	Néant	
4. Facteurs de risque		
4. Facteurs de risque	5.2. Principaux risques et incertitudes	17-21
5. Informations concernant l'émetteur		
5.1. Histoire et évolution de la Société		
5.1.1. Raison sociale et nom commercial	11.1.2. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	127
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	11.1.3. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	127
5.1.3. Date de constitution et durée de vie	11.1.4. Date de constitution et durée de vie	127
5.1.4. Siège social et forme juridique	11.1.5. Siège social et forme juridique	127
5.1.5. Événements importants dans le développement des activités	11.1.1. Histoire et évolution de la société	126-127
5.2. Investissements		
5.2.1. Description des principaux investissements réalisés	5.5. Dépenses en matière de Recherche & Développement 11.3. Propriétés immobilières et équipements 11.4. Recherche et Développement, brevets, licence	23 129-134
5.2.2. Description des investissements en cours	Néant	
5.2.3. Description des investissements futurs	Néant	
6. Aperçu des activités		
6.1. Principales activités		
6.1.1. Nature des activités	4.1. Principales activités	10-12
6.1.2. Nouveaux produits ou nouveaux développements	4.1. Principales activités	10-12
6.2. Principaux marchés	4.2. Principaux marchés	12
6.3. Événements exceptionnels	4.3. Événements exceptionnels	12
6.4. Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou nouveaux procédés de fabrication	4.4. Degré de dépendance	12
6.5. Éléments fondateurs de toute déclaration concernant la position concurrentielle	Néant	
7. Organigramme		
7.1. Description sommaire du Groupe	11.2. Organigramme du Groupe	128
7.2. Liste des filiales importantes	11.2. Organigramme du Groupe	128
8. Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1. Immobilisations corporelles importantes	11.3. Propriétés immobilières et équipements	129
8.2. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	Néant	
9. Examen de la situation financière et du résultat		
9.1. Situation financière	5.1. Présentation des états financiers	13-16
9.2. Résultat d'exploitation	5.1. Présentation des états financiers - EBITDA et Résultat opérationnel courant	14
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	5.1. Présentation des états financiers - Chiffre d'affaires 2008	13-14
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net	5.1. Présentation des états financiers - Chiffre d'affaires 2008	13-14
9.2.3. Facteurs d'influence sur les opérations	5.2. Principaux risques et incertitudes	17-21
10. Trésorerie et capitaux		
10.1. Capitaux de l'émetteur	5.1. Présentation des états financiers - Capital social 5.1. Présentation des états financiers - Gestion du capital 5.1. Présentation des états financiers - Augmentation de capital du 26 juin 2008 5.1. Présentation des états financiers - Réduction de la valeur nominale des actions 5.1. Présentation des états financiers - Bons de souscription d'actions	14-15
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	5.1. Présentation des états financiers - Trésorerie	16
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	5.1. Présentation des états financiers - Structure de financement	16
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	Néant	
10.5. Sources de financement attendues afin de financer les principaux investissements futurs	Néant	

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004	section correspondante du document de référence	pages
11. Recherche et développement, brevets et licences	11.4. Recherche et développement, brevets, licence	129-134
12. Information sur les tendances		
12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	5.3. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 6.4. Information financière trimestrielle du 1er trimestre 2009	22 82-83
12.2. Tendances susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives	5.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir	22-23
13. Prévisions ou estimations du bénéfice		
13.1. Principales hypothèses sur lesquelles une prévision ou une estimation a été fondée	Néant	
13.2. Rapport des contrôleurs légaux indépendants	Néant	
13.3. Prévision ou estimation du bénéfice	Néant	
13.4. Prévision de bénéfice incluse dans un prospectus antérieur	Néant	
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale		
14.1. Composition	5.14. Mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux 8.1. Organes de direction	31 107-108
14.2. Conflits d'intérêts	8.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance	109
15. Rémunération et avantages		
15.1. Rémunérations et avantages en nature	5.13. Rémunérations des mandataires sociaux	27-30
15.2. Retraites et autres avantages	5.13. Rémunérations des mandataires sociaux	27-30
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1. Mandats des membres du Conseil d'administration	5.14. Mandats ou fonctions exercés par les mandataires sociaux	31
16.2. Contrats de service avec les membres des organes d'administration	11.7.1. Accord mondial SAP	144
16.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations	8.3. Les Comités	109
16.4. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	9.1. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	110-118
17. Salariés		
17.1. Nombre de salariés	5.12. Effectifs du groupe	27
17.2. Participations des mandataires sociaux dans le capital de l'émetteur et stock-options	5.13. Rémunérations des mandataires sociaux	27-30
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	Néant	
18. Principaux actionnaires		
18.1. Identification des principaux actionnaires	5.6. Capital social	24-25
18.2. Existence de droits de vote différents	10.2. Droits de vote	124
18.3. Contrôle de l'émetteur	10.3. Détention ou contrôle de l'émetteur directement ou indirectement 10.4. Franchissements de seuil déclarés sur 2008	124 125
18.4. Accord dont la mise en oeuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	10.3. Détention ou contrôle de l'émetteur directement ou indirectement	124
19. Opérations avec des apparentés	6.2. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008 - Note 27. Transactions avec les parties liées 7.1. Comptes Sociaux arrêtés au 31 décembre 2008 - Eléments concernant les entreprises liées et les participations	77-78 99
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1. Informations financières historiques	6.1. Informations financières historiques	38
20.2. Informations financières pro forma	Néant	
20.3. Etats financiers	6.2. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008	39-79
20.4. Vérifications des informations financières historiques annuelles	6.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	80-81
20.4.1. Attestation de vérification des informations historiques annuelles	Néant	
20.4.2. Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	Néant	
20.4.3. Sources des informations non vérifiées par les contrôleurs légaux	Néant	
20.5. Date des dernières informations financières		
20.5.1. Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées	6.1.1. Date des dernières informations financières	38
20.6. Informations financières intermédiaires et autres		
20.6.1. Informations trimestrielles ou semestrielles vérifiées	Néant	
20.6.2. Informations trimestrielles ou semestrielles non vérifiées	6.4. Information financière trimestrielle du 1er trimestre 2009	82-83
20.7. Politique de distribution des dividendes	5.16. Rappel des dividendes antérieurement distribués	32
20.7.1. Montant des dividendes par action	5.16. Rappel des dividendes antérieurement distribués	32
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	Néant	
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Néant	

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809/2004	section correspondante du document de référence	pages
21. Informations complémentaires		
21.1. Capital social	10.1. Capital social	121
21.1.1. Montant du capital souscrit	10.1.1. Capital souscrit	121
21.1.2. Actions non représentatives du capital	10.1.2. Titres émis non représentatifs du capital	121
21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale d'actions autodétenues	5.19. Bilan des opérations sur les actions propres	33
21.1.4. Montant des valeurs mobilières donnant accès au capital	5.6. Capital social - Plans d'options réservés aux salariés et mandataires sociaux	25
21.1.5. Informations sur les conditions régissant les droits d'acquisition sur titres émis mais non libérés	5.6. Capital social - Plans d'options réservés aux salariés et mandataires sociaux	25
21.1.6. Informations sur le capital de membres du Groupe objet d'une option	Néant	
21.1.7. Historique du capital	10.1.3. Historique du capital sur la période couverte par les informations financières	122-123
21.2. Acte constitutif et statuts		
21.2.1. Objet social	11.6. Statuts - Article 2 Objet	136
21.2.2. Résumé des statuts	11.6. Statuts	136-143
21.2.3. Description des droits et privilèges	Néant	
21.2.4. Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	Néant	
21.2.5. Description des conditions de convocation aux assemblées	11.6. Statuts - Article 17 Assemblées Générales	140-141
21.2.6. Dispositions des statuts relatives au contrôle de la Société	11.6. Statuts	136-143
21.2.7. Disposition fixant les seuils au-dessus duquel toute participation doit être rendue publique	11.6. Statuts - Article 20 Déclaration de franchissement de seuils	142
21.2.8. Description de conditions régissant les modifications de capital	11.6. Statuts	136-143
22. Contrats importants	11.7. Contrats importants	144
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
23.1. Déclarations d'experts	Néant	
23.2. Informations provenant de tiers	Néant	
24. Documents accessibles au public	11.8. Documents accessibles au public	145
25. Informations sur les participations	6.2. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008 - Note 4. Périmètre de consolidation 7.1. Comptes Sociaux arrêtés au 31 décembre 2008 - Liste des filiales (détenues directement) et des participations	53 99

12.2. Informations relatives au rapport financier annuel de la société

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport financier tels que mentionnés aux articles L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier et requis par l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Le tableau ci-après reprend les éléments du rapport financier :

Rubrique du Rapport Financier Annuel	section correspondante du document de référence	pages
Attestation du responsable du document de référence	1.2. Attestation du responsable du document de référence	5
Rapport de gestion	5. Rapport de gestion	13-37
Comptes consolidés	6.2. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008	39-79
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	6.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	80-81
Comptes annuels	7.1. Comptes Sociaux arrêtés au 31 décembre 2008	84-100
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	7.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	101-102
Honoraires des Commissaires aux Comptes	6.2. Etats financiers consolidés au 31 décembre 2008 - Note 28. Honoraires des commissaires aux comptes	79
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société	9.1. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	110-118
Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	9.2. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Hubwoo S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	119-120

Hubwoo.com

Société anonyme au capital de 6 137 639,70€
Siège social : PARIS (75009) - 23/25, rue d'Aumale
377 945 233 RCS PARIS
(www.Hubwoo.com)